

# Le Manitoba accédera en 1987 au statut de province bilingue

par François Barbeau

WINNIPEG — Le Manitoba deviendra, le 1er janvier 1987, la troisième province officiellement bilingue du Canada. C'est l'échéance que prévoit l'entente de principe intervenue entre le gouvernement du Manitoba et la Société franco-manitobaine sur un amendement constitutionnel portant sur les droits des Franco-Manitobains, entente qui prendra forme d'amendement constitutionnel quand le gouvernement fédéral et les provinces l'auront ratifiée. En vertu de cette entente de principe,

qui sera soumise le 24 mai à l'approbation de la Société franco-manitobaine, les services devront être assurés en anglais et en français à partir du premier janvier 1987 par l'administration centrale du gouvernement et les divers ministères, ainsi que devant les tribunaux, les juridictions quasi judiciaires (commissions, etc.), par les sociétés de la Couronne, par les organismes du gouvernement, par le bureau du directeur général des élections et par l'ombudsman. Le texte de l'entente n'a pas encore été dévoilé aux Manitobains, et ne le

sera qu'à l'occasion de l'assemblée du 24 mai à laquelle ont été conviés tous les francophones de la province. La Société franco-manitobaine a cependant déjà laissé entendre qu'elle recommanderait l'adoption de cette entente de principe. Le document prévoit d'autre part un processus de recours devant la Cour du banc de la reine pour les violations ou les négations des droits linguistiques des Franco-Manitobains. Le tribunal pourra demander par ordonnance aux institutions visées, ou au gouvernement, de présenter un projet de réforme administrative visant à corriger la situa-

tion. Le même tribunal pourra également approuver ce projet ou demander, toujours par le biais d'une ordonnance, qu'il soit modifié, jusqu'à ce qu'il apporte entière satisfaction. Les recours habituels d'appel sont également prévus dans l'entente, qui ne porte pas atteinte aux droits garantis dans l'article 23 de l'Acte du Manitoba, en vertu duquel, ont décidé deux juges de la Cour d'appel de cette province, le gouvernement n'était pas tenu de traduire en français toutes les lois adoptées au Manitoba depuis 1890. Le gouvernement manitobain, dans

cette entente de principe, a prévu des délais suffisants pour la traduction des lois d'intérêt public et de certaines lois d'intérêt privé: les traducteurs auront jusqu'en décembre 1993 pour exécuter leur laborieux travail. D'autre part, toutes les lois qui seront adoptées après le 31 décembre 1985 seront opérantes si elles ne sont pas publiées en anglais et en français. C'est le premier ministre du Canada, M. Pierre Trudeau, qui a annoncé la nouvelle de cette entente de principe lundi soir à Winnipeg. Comme il se devait, c'est en français qu'il a abordé le

sujet, mais comme les journalistes anglophones qui l'écoutaient n'avaient pas saisi le sens de ses paroles, ce n'est que mardi que la nouvelle a finalement été rapportée. Hier, à Ottawa, le secrétaire d'État, M. Serge Joyal, a précisé que le gouvernement avait accepté d'endosser un amendement constitutionnel enchâssant des droits élargis pour les Franco-Manitobains, sans donner d'autres détails. C'est le rédacteur en chef de *La Liberté*, l'hebdomadaire des Franco-Manitobains, qui a annoncé la nouvelle. Voir page 8: Manitoba

Surtout au Québec et en Ontario

## Le Conference Board prévoit une hausse des dépenses

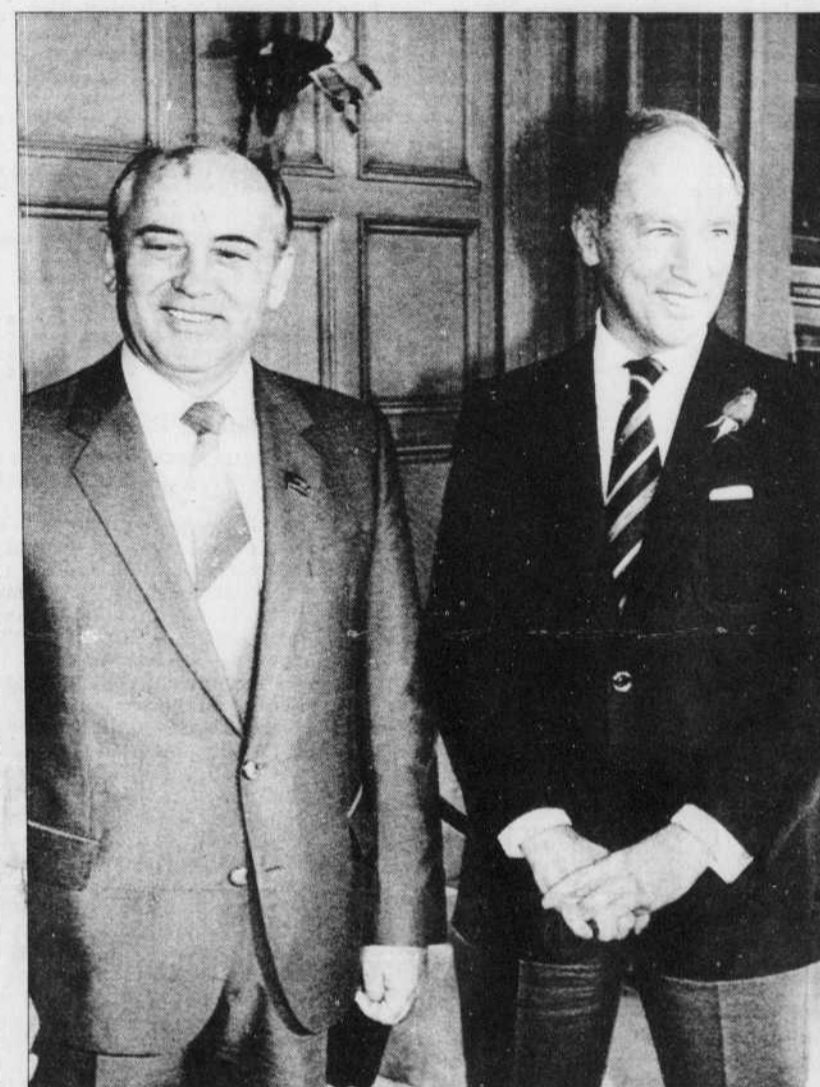
par Michel Vastel

OTTAWA — Une chute de 15% des prix internationaux du pétrole et un véritable « rebondissement » du degré de confiance des consommateurs ont considérablement amélioré les perspectives économiques au Canada pour cette année et l'année prochaine. Le Conference Board, dans ses prévisions trimestrielles, a précisé hier que

« l'Ontario et le Québec sont les principaux bénéficiaires de l'augmentation attendue des dépenses de consommation. Et leur taux de croissance sera de 1% plus élevé qu'on ne le prévoyait au début de 1983 ». Après avoir rappelé que le Québec a cependant été plus frappé par la récession — baisse de 6,1% de la production en 1982 — le Conference Board précise que la province ne recevra pas de com-

pensation pendant la phase de reprise économique au Canada. La production n'augmentera que de 1,8% au Québec cette année, soit légèrement moins que la moyenne nationale de 1,9%, en raison de la faiblesse de la demande pour le minerai de fer et de l'amiante, et des pâtes et papiers. Les dépenses de consommation seront en outre moins élevées qu'ailleurs au Canada en raison d'une baisse réelle des revenus, « principalement attribuable aux réductions de salaires et aux grèves dans la fonction publique provinciale, dans les écoles et les hôpitaux ». Le Conference Board précise en outre que l'Ontario atteindra vers le milieu de 1984 son taux de production maximal atteint en 1981 alors que, selon d'autres prévisions du gouvernement fédéral, le Québec en sera encore, en 1988, à son niveau de 1980 et 1981. L'impact de la baisse du pétrole et de la relance de la consommation est encore plus évidente en 1984, selon le Conference Board, pour quatre provinces qui connaîtront alors un taux de croissance supérieur à 5%: la Colombie-Britannique, le Québec, le Nouveau-Brunswick et l'Ontario. En revanche, la chute des prix du pétrole atteint durement l'économie de l'Alberta qui connaîtra, en 1983 et 1984, des taux de croissance encore inférieurs à la moyenne nationale. Le taux de croissance de cette province sera encore nul en 1983 et de 3,8% — compara-

Voilà page 8: Conference Board



Le premier ministre du Canada, M. Pierre Trudeau, a reçu hier à Ottawa M. Mikhail Gorbatchev, membre du Politburo de l'URSS. Selon ce dernier, les essais des missiles de croisière au Canada entraveront les efforts de désarmement. (Photolaser CP)

## Andropov invite Trudeau à Moscou

par Paule des Rivières

OTTAWA — Le premier ministre, M. Pierre Trudeau, estime que le Canada peut et doit se payer le luxe de traiter les États-Unis et l'Union soviétique sur un même pied sur la question de leurs « sphères d'influence » respectives. « Je crois, a dit M. Trudeau aux Communautés des États-Unis, que les intérêts stratégiques, notamment en Amérique centrale, que l'Union soviétique devrait respecter. Mais il faut également reconnaître le même droit à l'Union soviétique, qu'elle a aussi des sphères d'intérêts stratégiques ». M. Trudeau s'est longuement fait questionner hier par le chef de l'opposition aux Communautés, M. Erik Nielsen; ce dernier a amené le premier ministre à faire la lumière sur sa position à la suite de plusieurs déclarations récentes en apparence contradictoires et il a voulu connaître la teneur de l'échange qu'a eu le premier ministre dans la matinée avec un membre influent du Politburo soviétique, en mission au pays. Ce dernier, M. Mikhail Gorbatchev, a d'ailleurs remis au chef canadien une lettre de M. Youri Andropov, le numéro un soviétique, pour inviter M. Trudeau à Moscou. La lettre, dont le ton a été qualifié de « chaleureux » par des hauts fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures, invite le premier ministre Trudeau à étendre et renforcer les relations bilatérales entre l'URSS et le Canada, et fait part de l'inquiétude de M. Andropov quant à l'état des relations Est-Ouest. La lettre, dont le texte n'a pas été rendu public, invite également M. Trudeau à se rendre à Moscou, invitation qui n'a pas encore été acceptée par le premier ministre. En Chambre, le premier ministre n'a pas répondu aux questions de l'opposition lorsqu'elle a voulu savoir si la Pologne et l'Afghanistan comptaient à ses yeux, parmi les sphères d'influence soviétique. M. Trudeau s'est contenté de répliquer que les événements survenus en Afghanistan l'affligeaient tout autant que certaines choses qui s'étaient produites en Amérique centrale. L'opposition n'a pas oublié que le gouvernement canadien n'a pas voulu condamner explicitement l'invasion soviétique de ce pays. Le premier ministre a pu ainsi préciser les propos qu'il a tenus à un journaliste torontois récemment: il a déclaré que l'article qui avait résulté de l'entrevue, pouvait induire en erreur, notamment parce que les questions du journaliste n'étaient pas rapportées. Les conservateurs, eux, semblent craindre que le gouvernement canadien, en critiquant les États-Unis comme M. Trudeau l'a fait dans cet article, se montre plus généreux envers l'Union soviétique. En fait, ils reprennent l'argument que le premier ministre lui-même a servi aux mouvements pacifistes opposés aux missiles Cruise. M. Trudeau leur avait dit qu'ils devraient aussi critiquer les Soviétiques. « Le premier ministre peut-il nous dire, a lancé M. Nielsen hier aux Communautés, ce qu'il pense, en toute candeur, de M. Andropov et de la loyauté des Soviétiques dans les relations internationales? » Le premier ministre a déclaré qu'il n'était le procureur ni de l'une ni de l'autre des superpuissances et que lors-

Voilà page 8: Andropov

## La retraite sera possible à 60 ans

par Bernard Descôteaux

QUÉBEC — Le gouvernement compte libérer près de 20,000 emplois pour les jeunes en 1984 grâce à une loi favorisant la retraite anticipée à compter de 60 ans. Le projet de loi 20, déposé hier à l'Assemblée nationale par M. Denis Laizeur, donnera désormais droit aux prestations du Régime de rentes du Québec à compter de 60 ans, ce qui incitera quelque 200,000 personnes à

prendre leur retraite avant l'âge de 65 ans. Cette mesure estimée à \$28 millions ne coûtera rien au gouvernement. Par équivalence actuarielle, la Régie des rentes sera compensée à long terme puisque les citoyens se prévalant de leur droit à une retraite anticipée verront leurs prestations réduites de un demi-point de pourcentage par mois d'anticipation. Ainsi la

Voilà page 8: Retraite

## La Syrie refuse de recevoir Habib

DAMAS (d'après Reuter et AFP) — Au lendemain de la signature de l'accord israélo-libanais sur le retrait des troupes étrangères du Liban, la Syrie a manifesté une nouvelle fois son mécontentement en faisant savoir hier qu'elle ne recevrait pas l'émissaire américain Philip Habib. L'agence syrienne Sana a déclaré que Damas n'avait rien à discuter avec M. Habib qu'elle a accusé d'être « l'un des

hommes américains les plus hostiles envers les Arabes ». À Washington, la Maison-Blanche a regretté cette décision, mais a réaffirmé sa détermination à poursuivre ses efforts pour obtenir le départ de toutes les forces étrangères du Liban. Au cours de la conférence de presse qu'il avait donnée mardi soir, M. Reagan s'était montré assez optimiste sur le retrait syrien tout en estimant que

l'URSS faisait sans doute pression sur Damas pour maintenir son armée au Liban. Les routes reliant le Liban à la Syrie, fermée mardi en signe de protestation par Damas, ont été rouvertes hier. M. Habib, accompagné du sous-secrétaire d'État pour les affaires du Proche-Orient, M. Morris Draper, a été reçu hier soir par le président libanais, M. Aminé Gemayel. M. Habib est arrivé

dans l'après-midi à Beyrouth venant de Rome pour une nouvelle tournée au Proche-Orient, afin, selon le département d'État, de « tenter d'encourager les Syriens et les Palestiniens à retirer leurs forces du Liban ». Pour sa part, le gouvernement israélien est décidé à attendre « quelques semaines » avant de considérer que le refus apporté par la Syrie à l'accord israélo-libanais doit conduire au maintien

de ses forces au Liban, a indiqué hier soir la télévision israélienne, citant des sources officielles. Selon ces sources, le refus syrien s'inscrit dans une « tactique de négociation » visant à obtenir certains avantages du gouvernement libanais, et Israël continue à penser que les autorités de Damas finiront par retirer leurs forces du Liban. Voir page 8: Syrie

## LA PAIX ARMÉE

### 3) Les USA envisagent une intervention en Syrie

par Michel Vastel

Notre correspondant parlementaire à Ottawa était récemment l'invité du gouvernement des États-Unis, en compagnie de journalistes des pays de l'OTAN, pour faire le point sur les questions de sécurité et de défense.

« Les États-Unis coopèrent de très près avec les gouvernements du Golfe, dans un esprit de compréhension étroite de nos intérêts communs ». C'est alors qu'on lui demandait de préciser à quel pays de la région en particulier les États-Unis pensaient que la source autorisée a parlé de la Syrie. Consultées à ce sujet, des sources di-

plomatiques à Ottawa ont paru surprises d'un tel projet encore qu'elles reconnaissent que la Syrie possède l'armée la plus puissante du monde arabe et se trouve dirigée par un régime très proche de Moscou. Il y aurait, selon certaines évaluations, quelque 5,000 conseillers militaires soviétiques en Syrie et la menace la plus sérieuse que représen-

terait ce pays pèse sur le royaume de Jordanie. Il faut situer ce projet d'intervention dans la hanche de l'actuelle administration américaine qui est de ne permettre aucune progression des zones d'influence soviétique, en aucun endroit de la planète. On ne fait pas mystère à Washington que le président Reagan n'aurait jamais permis à l'Armée rouge « de franchir les frontières de l'Union soviétique pour la première fois depuis la Deuxième Guerre mondiale », et condamne de ce fait le manque de vigueur des réactions occidentales à l'invasion de l'Afghanistan. Tout en refusant de préciser les conditions exactes d'une telle intervention armée des États-Unis en Asie du Sud-Ouest, on confirme, à l'intérieur du Na-

tional Security Council, que « Les États-Unis sont certainement sérieux quant à la préparation d'un tel plan ». À l'intérieur du gouvernement américain, on déplore ouvertement que « les Européens ne s'intéressent pas davantage à leur sécurité dans cette région (du Golfe) alors qu'en même temps ils se montrent tellement préoccupés par leur approvisionnement en pétrole ». On se montre malgré tout confiant, pour cette région justement, que les Européens appuieraient une intervention directe américaine. Les Européens devraient notamment supporter le déploiement de nouvelles troupes en Europe pour compenser le déplacement de six divisions américaines vers un autre front. Voir page 8: Paix armée

## LE RÉGIME



PLAN FIBRES

La méthode la plus saine, la plus simple et la plus efficace, trouvée jusqu'à ce jour pour éliminer les kilos superflus et retrouver la forme (tout en combattant la constipation).

Fondé sur la consommation régulière d'aliments riches en fibres (que vous trouverez chez votre épicière) ce régime facile à suivre, se situe à l'avant-garde des recherches de la diététique moderne.

La diététicienne, Audrey Eyton en explique les principes avec une remarquable clarté et fournit une série de recettes savoureuses qui vous permettront de retrouver rapidement et de conserver longtemps minceur et santé.

CINQ MILLIONS D'EXEMPLAIRES VENDUS DANS LE MONDE!

EN LIBRAIRIE DES MARDI PROCHAIN.

# Stanké

### La relève conservatrice rêve de stabilité économique

# Des jeunes délégués qui parlent d'ordre et de discipline

par Paule des Rivières

OTTAWA — Tous ne sont pas des fans de Margaret Thatcher, comme Ted Paul, un étudiant en sciences économiques de l'Université York près de Toronto, qui aimerait que John Gamble soit le prochain chef du Parti conservateur.

Le candidat Gamble n'a, en fait, aucune chance de remporter la victoire au congrès à la chefferie du PC, le mois prochain; cela ne l'a toutefois pas empêché de se faire remarquer au cours des dernières semaines par ses violentes sorties contre le Parti québécois, ou encore par le simplisme de ses théories économiques.

Ted Paul pour sa part aime « son gros bon sens qui, quoiqu'on en dise, n'a rien d'un extrémisme de droite ».

Les jeunes délégués au congrès du 11 juin, ceux dont l'âge varie entre 17 et 30 ans, épousent un éventail assez large de tendances. Mais généralement, surtout au Québec et en Ontario, ils se disent un peu, beaucoup ou très à droite, rêvent de stabilité économique et parlent de discipline.

Ils ont le goût de la victoire et de l'efficacité. Et contrairement à leurs aînés, les jeunes loups du PC ne traitent pas le complexe de l'opposition éternelle et des défaites en série qui ont marqué l'histoire récente du PC.

Les jeunes délégués estiment que le gouvernement fédéral intervient beaucoup trop dans les affaires des citoyens, des entreprises, voire des pro-

vinces. Une forte secousse anti-libérale les anime, particulièrement au Québec où, par ailleurs, ils ne sont pas automatiquement hostiles au Parti québécois.

La majorité des jeunes délégués au congrès sont des étudiants mais des chômeurs en nombre accru se greffent aux organisations de candidats. Ils le font pour tirer profit de l'expérience unique d'une course à la chefferie et aussi, selon les mots d'un délégué du Québec, M. Eric Alexander, « parce que j'aime mieux penser que je travaille pour le prochain premier ministre que de me dire que je suis chômeur ».

Avant que l'ancien chef, Joe Clark, annonce qu'il y aurait un congrès, le parti comptait 18,000 jeunes membres; aujourd'hui il y en a plus de 30,000.

Près de 1,000 d'entre eux sont délégués au Congrès d'Ottawa, et contrôlent donc un gros tiers du vote (près de 3,000 délégués en tout), un poids considérable.

À maints endroits, les candidats ou leurs amis ont vu eux-mêmes à la mise sur pied de nouvelles associations de campus qui peuvent envoyer trois délégués par institution à Ottawa. Après tout, n'est-ce pas en grande partie parce que les jeunes l'ont appuyé massivement en 1976 que M. Clark s'est retrouvé à la tête du parti?

La moyenne d'âge des délégués est

de 21 ans, un peu plus élevée au Québec parce que les associations conservatrices sont peu courantes dans les écoles secondaires, les cégeps les remplaçant, et aussi parce que le parti des adultes étant moins bien organisé, les jeunes adultes préfèrent se ranger du côté des jeunes.

D'ailleurs les jeunes délégués s'en tirent à meilleur compte puisqu'il leur en coûte \$145 pour participer au congrès, contre \$300 pour les délégués adultes.

Ces jours-ci, les délégués sont l'objet de vives sollicitations de la part des candidats à la direction du parti. Plusieurs jeunes délégués prennent plaisir à ces multiples invitations, ne dédaignant ni les sandwichs, ni les alcools qu'on leur offre lors de déjeuners-causeries, lunches, cocktails, etc.

Il y a une semaine, Mme Terri Barr s'était rendue dans le Westmont de Toronto, à Forest Hill, en banlieue de la Ville-Reine, chez le magnat de la télévision, M. Ted Rogers, qui avait mis sa demeure à la disposition de M. Clark.

Mais Terri Barr, qui a 28 ans et qui travaille pour le premier ministre ontarien, M. Bill Davis, n'appuie pas M. Clark, loin de là. « Je voterai pour celui qui battra M. Clark; ou veut un leader », confiait-elle au DEVOIR.

Bien que s'associant à la droite, elle revendique le droit à des préoccupations écologiques, et trouve très arrogant que certains libéraux supposé-

ment progressistes s'en arrogent le monopole.

Originaire de la Colombie-Britannique et mariée à un ancien président d'association conservatrice de campus, Mme Barr affirme que l'Ouest n'est pas anti-français mais plutôt anti-libéral. Elle n'a pas le regard exaspéré de certains de ses camarades lorsqu'on mentionne le Québec mais elle ne voit aucun enjeu majeur dans la constitution et le fait français.

À Ottawa, le secrétaire exécutif de la Fédération des jeunes du PC, M. Marc Desrochers, est patient et optimiste et affirme que la place des Québécois au sein du PC s'agrandit avec le temps.

« C'est important pour moi », explique-t-il, lors d'une entrevue. « Marc Desrochers a 24 ans et étudie en sciences politiques. Il s'est intéressé plus sérieusement au PC à partir de 1981 lorsqu'il a réalisé un sondage sur les jeunes délégués à un congrès. Mais les racines étaient là, latentes: « On est connu comme étant une famille de bleus ». Et lorsqu'on lui a offert un travail au parti, Marc a insisté pour que son frère jumeau, Jacques, puisse lui aussi avoir sa place. Jacques travaille présentement pour M. Clark alors que Marc veut rester neutre.

Marc pense que le futur chef du PC doit être bilingue ou le devenir.

Il est plus idéaliste que les jeunes Ontariens de la nouvelle droite et ne

craint pas de dire qu'actuellement le Parti n'offre rien aux jeunes. « Mais nous gagnons en respect », ajoute-t-il.

En fait, s'ils ont un vote déterminant au congrès à la chefferie, les jeunes du PC n'ont toujours que deux des 35 sièges de l'exécutif national de la formation conservatrice. De sorte que leur poids y est très relatif.

Par exemple, si la Fédération des jeunes du PC avait eu le dernier mot, le Parti conservateur n'aurait pas permis que la formation de nouveaux clubs de jeunes sur les campus puisse s'étendre jusqu'au 15 mars; elle aurait clos les nouvelles inscriptions plus tôt pour diminuer les risques de faux clubs formés de faux membres.

Les clubs de jeunes ont d'ailleurs poussé comme des champignons cela en dépit du fait que la Fédération des jeunes — des représentants provinciaux et son exécutif à Ottawa — a rejeté la moitié des requêtes, jugées non conformes aux règlements.

Ces derniers prévoient la tenue d'une réunion de formation, la nomination d'un exécutif et l'adoption d'une constitution.

Des querelles intermittentes ont d'ailleurs caractérisé la formation des clubs de jeunes et la nomination de leurs délégués, l'exécutif du Québec ayant dans un premier temps dénoncé la sévérité de l'exécutif national parce qu'il a rejeté trop de requêtes à son avis.

Aujourd'hui, le pays compte 137 associations de campus, contre 71 avant le congrès de Winnipeg. Au Québec, elles sont passées de 25 à 57. Les jeunes se retrouvent aussi dans les associations de comités, qui envoient chacune deux jeunes à Ottawa, quand elles ont des clubs de jeunes. Avant Winnipeg, il avait 140 clubs, et il y en a maintenant 193. Au Québec le nombre est passé à 61, sur une possibilité de 75.

Le président des jeunes du PC pour le Québec, M. Marc Dorion, travaille aux côtés de Brian Mulroney, tout comme son frère Eric à la tête de l'association de l'Université Laval.

« Je suis avocat, explique Marc, et je crois beaucoup au rôle de l'individu dans la société; le PC a montré qu'il était prêt à prendre des mesures budgétaires difficiles mais réalistes ». Marc a 27 ans.

« J'ai toujours été voteur conservateur et proche de la philosophie du parti. Mon père était ministre sous le cabinet Diefenbaker ».

Aujourd'hui, il conclut à l'échec de la société juste promise par le premier ministre Trudeau, et pense qu'il est temps de mettre le holà dans les dépenses dites « sociales ».

Marc Dorion se réjouit de la popularité du PC au Québec. Les jeunes viennent y chercher, dit-il, l'expérience d'un parti politique, une ambiance de travail et des bons contacts pour l'avenir.

### Dans un discours encourageant pour ses partisans au leadership

# Raymond Garneau en appelle au virage idéologique pour la relance du Québec

par Pierre O'Neill

Pas de reprise économique au Québec sans un virage idéologique, prévient M. Raymond Garneau.

Conférencier invité de la Chambre de commerce de Laval, le président de la Banque d'Épargne et du Crédit Foncier a émis l'opinion que deux décisions politiques s'imposaient d'urgence pour clarifier le contexte dans lequel le secteur privé sera appelé à évoluer: régler la question nationale et changer la loi 101.

Présenté aux convives comme « l'homme de l'heure au Québec », M. Garneau a prononcé un discours à saveur politique et, ce faisant, a alimenté l'hypothèse de sa candidature à la direction du PLQ. En présence de nombreux militants libéraux, il a longuement critiqué les politiques économiques du gouvernement Lévesque et a dénoncé le climat d'incertitude engendré par le projet d'indépendance du Parti québécois. Quelques centaines de personnes ont assisté à cette causerie intitulée *Hier comme aujourd'hui, 2 + 2 font 4* dont les notables de l'endroit: le maire de Laval, M. Claude Lefebvre, le maire défait aux dernières élections municipales, M. Lucien Païment, l'ancien député de Laval, le notaire Jean-Noël Lavoie, le secrétaire général du Parti libéral du Canada (Québec), M. Léonce Mercier et la députée de Chomedey à l'Assemblée nationale Mme Lise Bacon. M. Garneau a continué d'entretenir l'équilibre autour de son avenir poli-

tique en refusant de répondre aux questions des journalistes après sa conférence.

Pendant ce temps, à Québec, l'ancien député libéral de Matane, candidat dans le comté de Charlesbourg à l'élection partielle du 20 juin, M. Marc-Yvan Côté, faisait savoir que le mouvement pro-Garneau, mis sur pied la semaine dernière, continuait de recueillir des appuis de tous les coins du Québec. Interrogé par le DEVOIR, M. Côté s'est dit plus convaincu que jamais que M. Garneau acceptera de poser sa candidature au leadership du PLQ. M. Côté s'est dit encouragé par le discours de M. Garneau, qui venait de déclarer à un amateur de radio de Québec que « la porte demeure entrouverte ». Selon M. Côté, le comité pro-Garneau peut déjà compter sur des organisateurs solides dans toutes les régions du Québec et sera prêt pour l'offensive aussitôt que M. Garneau en donnera le signal.

Devant les membres de la Chambre de commerce de Laval, M. Garneau a notamment déclaré: « Chaque fois que la connaissance est sacrifiée sur l'autel du nationalisme, les corridors de l'interdépendance se resserrent sur la minorité comme une sorte de serpent qui distille la dépendance goutte à goutte, au nom de l'indépendance ».

Puis, il a ajouté: « Pendant qu'on s'enlise dans l'illusion que ce qui compte c'est la vie de quartier, le folklore, le nationalisme, la loi 101, et les chicanes avec Ottawa, la technologie se japonise et inonde nos marchés de ses produits à des prix extrêmement compétitifs. Pendant que certains se chicanent pour savoir si l'indépendance exigera ou non une nouvelle devise monétaire québécoise, la connaissance scientifique s'américanise et cette connaissance se transmet dans une langue que nos jeunes connaissent de moins en moins. Pendant qu'on se tape sur le ventre en vantant les mérites de la loi 101, les services informatiques des grandes sociétés se déplacent vers l'Ontario ».

Enfin, M. Garneau s'interroge sur le sens des responsabilités de ceux qui présentent l'unilinguisme comme l'idole de la pureté nationaliste et de la survie de la communauté, « comme si le sens pratique et la connaissance de l'anglais diminuerait le patriotisme des Québécois francophones ». C'est pour favoriser, le plus possible, l'apprentissage de la langue anglaise aux jeunes québécois francophones qui le désirent, que M. Garneau recommande que la loi 101 soit modifiée et que la clause Québec soit remplacée par la clause Canada.



Le discours à saveur politique que M. Raymond Garneau a livré, hier, à Montréal, est de nature à entretenir les espoirs de ses partisans de le voir remonter, le 15 octobre prochain, au congrès de leadership libéral, sur la tribune du Colisée de Québec où, en avril 1978, (ci-haut) il avait été défait par M. Claude Ryan. (Photo Jacques Grenier)

# Une pétition de dix kilomètres contre la loi 111

QUÉBEC (PC) — L'Assemblée nationale a été saisie hier d'une longue, très longue pétition réclamant le retrait de la loi 111, adoptée en février dernier pour forcer le retour au travail des enseignants.

Le document d'une dizaine de kilomètres de longueur, enroulé sur un chariot, a été déposé par le député indépendant de Sainte-Marie Guy Bissailon, non sans avoir fait l'objet d'un bref débat sur la pertinence de son dépôt

« physique » en Chambre. Le président de l'Assemblée nationale Richard Guay a accepté que la pétition soit déposée mais il a refusé de permettre qu'on l'amène sur le parquet de la Chambre.

« Si on commence à permettre ce genre de dépôt là, ça va être l'émulation de part et d'autre pour trouver la façon la plus originale de saisir l'Assemblée d'une pétition », a affirmé M. Guay. Portant les signatures de

plus de 36,000 personnes et des représentants d'une cinquantaine d'organismes syndicaux et populaires réunis au sein de la Coalition pour la défense des droits démocratiques et le retrait de la loi 111, la pétition exige le re-

trait intégral et inconditionnel de cette législation. Outre celle de M. Bissailon, la pétition porte la signature de deux autres députés, M. Pierre de Bellefeuille, (PQ-Deux-Montagnes) et Mme Louise Harel (PQ-Maison-neuve).

### À propos de la commission parlementaire sur l'affaire de la Baie James

# René Lévesque parle d'un petit pseudo-procès

par Gilles Lesage

QUÉBEC — Le premier ministre a qualifié hier de « petit pseudo-procès par calomnie et allusions » la commission parlementaire sur le règlement à l'amiable, consécutif au saccage de la Baie James, et de « pure fabrica-

tion » les articles de La Presse incriminant son bureau et prétendant qu'il a menti à l'Assemblée nationale en mars 1979.

M. René Lévesque a même englobé l'éditeur adjoint de La Presse, M. Michel Roy, dans sa dénonciation, alors que l'opposition lui demandait à l'Assemblée nationale de justifier son refus de faire témoigner MM. Maurice Pouliot, de la FTQ-Construction, et Yvan Latouche. « Il y avait des gens qui étaient impliqués dans l'article à la fois mal foutu et maléfaisant d'un dénommé Girard (Michel), dans La Presse, sur lequel on aura l'occasion de revenir. C'est

comme si c'était perdu dans la brume. Cela devrait exister aussi l'imputabilité pour les journalistes. On en parle pour tout le monde », lance le premier ministre.

Puis, dans une allusion évidente à M. Roy, il ajoute: « Je pourrais vous lire des articles d'éminents journalistes qui oublient leurs propres articles quand ils quittent Le Devoir pour aller à La Presse, par exemple, et qui disent certaines choses sur la responsabilité du métier. Elle n'est pas toujours remplie de la façon dont elle devrait ». M. Lévesque répète que, contrairement à « cet article invraisemblable » de La Presse, il est « totalement faux » que mon chef de cabinet, M. Jean-Roch Boivin, ait fricoté un règlement entre la Société d'énergie de la Baie James et les syndicats impliqués.

Estimant qu'il y a « toujours un sacré bout », le chef du gouvernement a hâte que son tour vienne, après celui de M. Boivin, qui est aujourd'hui le « témoin » de la commission. Mais il juge « inqualifiable » l'attitude dilatoire

de l'opposition qui, « ayant mis la main sur ce qui lui paraît un bon petit cas, essaie de l'étirer le plus longtemps possible, peu importe les réputations et peu importe le mal que cela fait ».

Entre-temps, la tension continue de monter autour de la table des délibérations, où les points d'ordre et les rappels au règlement se multiplient, au fur et à mesure que l'on approche des personnes au coeur du litige. Après plus de 15 heures sur la sellette, la commission a « libéré » hier Me Yves Gauthier, conseiller spécial au bureau du premier ministre, et son procureur, Me Germain Jutras. Ce dernier, en tentant de présenter une « requête » au président, M. Jean-Pierre Jolivet, a toutefois lancé un débat de procédures d'environ 3 heures, au cours duquel les accusations ont plu de part et d'au-

tre. M. Jutras a fait valoir qu'un certain nombre de questions, enrobées d'hypothèses et d'insinuations, même si elles ont été jugées irrecevables, font subir à M. Gauthier, victime d'injustice, « un tort et un préjudice grave ». Il donne deux exemples, tirés du « contre-interrogatoire » des députés libéraux Réjean Doyon et John Ciaccia. L'avocat en appelle « au sens de la justice des députés, à l'exemple qu'ils doivent donner du respect des lois ». Tout en jugeant la requête irrecevable — seuls les députés ont ce privilège — le président a permis qu'on en discute, ce qui a incité les libéraux à protester de leur bonne foi, et les péquistes à donner raison à M. Jutras.

Au cours de débats acrimonieux, le ministre Duhaime a relevé que la commission faisait suite à l'accusation portée par La Presse et à l'absence de « courage » des libéraux, qui refusent de mettre leur siège en jeu. « Et quant à parler de forum partisan, ajoute le porte-parole du gouvernement, on pourrait peut-être se demander qui dirige ce journal et, dans l'effervescence d'une course au leadership à ma gauche, peut-être qu'on pourrait y retrouver certains intérêts. »

**guérin**  
l'éditeur  
qui  
édite

Mon nouveau programme de français au primaire par un groupe d'enseignants

En vente dans toutes les librairies

- ORIENTATION PÉDAGOGIQUE
- Le cahier d'activités Mon nouveau programme de français suggère un ensemble de travaux conçus selon l'esprit du nouveau programme de français pour la présente décennie. « La langue est un instrument de communication »
- Cahier d'activités 4A-ISBN-2-7601-0860-0 192 p. 4,50\$
  - Cahier d'activités 4B-ISBN-2-7601-0925-9 174 p. 4,50\$
  - Cahier d'activités 5A-ISBN-2-7601-0859-7 151 p. 4,50\$
  - Cahier d'activités 5B-ISBN-2-7601-0928-3 174 p. 4,50\$
  - Cahier d'activités 6B-ISBN-2-7601-0877-5 203 p. 4,50\$
  - Cahier d'activités 6B-ISBN-2-7601-0969-0 4,50\$ (les maîtres seront disponibles sous peu) Pour 1re, 2e et 3e année, cahiers disponibles pour septembre 1983.

**guérin** éditeur limitée  
4501 Drolet  
Montréal H2T 2G2  
Tél. (514) 842-3481

En vente dans les librairies:  
4560 rue Saint-Denis Montréal, Québec Tél. (514) 849-1112  
Station Métro-Longueuil Longueuil, Québec Tél. (514) 877-6525  
168 est. rue Sainte-Catherine Montréal, Québec Tél. (514) 861-5647  
4440 rue Saint-Denis Montréal, Québec Tél. (514) 843-6241

**La Vieille Europe**  
BOUCHERIE FRANÇAISE

C'EST L'ENDROIT RUE LAURIER, OUEST POUR LA QUALITÉ ET LES SPÉCIALITÉS.

LE BOEUF • L'AGNEAU FRAIS • LE VEAU BLANC  
LES VOLAILLES • LES CHARCUTERIES  
LES FROMAGES FINS

Spéciaux chaque semaine dans nos départements de boucherie - épicerie - fruits et légumes - produits d'importation Livraison gratuite avec tout achat de 35\$ fait au magasin.

Votre maître-boucher, André Roussel, vous invite à venir visiter notre département des viandes et vous annonce un de nos spéciaux.

Cette semaine... **Tournedos**

HEURES DU MAGASIN: Lun. - mar. 9h - 5h, Jeu. - vend. 9h - 5h, Samedi 9h - 5h

Livraison à domicile Vin et Bière Pain Français de la Maison Cousin Café en Grains A.L. Van Houfte

Paniers de fruits pour toute occasion. Commandes 378 RUE LAURIER OUEST Téléphone Tél. 277-2141 - 277-2142

ANGLETERRE, IRLANDE, ÉCOSSE  
PAYS DE GALLES, 20 JRS 2490\$

VOYAGES  
**TRAVELAIDE**

53e ANNÉE AU BON ACCUEIL DES CANADIENS  
845-8225 (Montréal) - 679-3777 (Longueuil) - 687-0880 (Laval)  
Permis du Québec

**La Brochette Laurier**  
Restaurant familial  
Cuisine Grecque

Notre menu comprend:  
• Hors-d'oeuvres grecs • Brochettes (poulet, poisson, agneau, crevettes, filet mignon)  
• Moussaka • Salade et autres spécialités

Ouvert 7 jours de 11h à 15h (lun. au ven.)

Apportez votre vin  
50 ouest, rue Laurier  
Réservations: 274-5132

### Les cahiers spéciaux du Devoir

#### Qui veut du fer ou de l'amiante?

La croissance économique du Québec a reposé, depuis toujours, sur l'exploitation des richesses naturelles. Mais dans le virage technologique, Michel Nadeau se demande si les matières premières ne joueront pas un rôle moins important dans l'économie du XXIe siècle. Un article à paraître dans le cahier spécial sur « Les Richesses naturelles », le 26 mai prochain.

Vous pouvez réserver votre espace publicitaire en appelant Francine Gingras, au 844-3361.

**LE DEVOIR**  
211, rue Saint-Sacrement  
Montréal, QC H2Y 1X1

# Le tuteur Beaudry veut «rétablir la communication»

■ La CSN, elle, trouve la mise en tutelle du syndicat de l'entretien «injuste et vengeresse»

par Angèle Dagenais

C'est le doyen des tuteurs au Québec, Me Gérard Beaudry, qui dirigera le conseil de tutelle des employés d'entretien de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal (CTCUM). Il sera secondé par un spécialiste des relations de travail, Me Claude Filion, et d'une troisième personne dont le nom ne sera connu que mercredi prochain à l'issue du prochain Conseil des ministres.

Me Beaudry a présidé depuis 1977 les tutelles du local 791 de la FTQ-Construction, du local 89 de l'Union des mécaniciens d'ascenseurs, de la Fraternité interprovinciale des ouvriers en électricité et du local 144 des plombiers des Métiers de la construction. Il est âgé de

50 ans et a déjà brigué les suffrages (sous la bannière Libérale) des électeurs du comté de Bourget en 1970.

Rejoint hier à son bureau d'avocat, Me Beaudry s'est dit enchanté de travailler avec Me Filion dont la réputation de chef de cabinet du ministre du Travail, Pierre-Marc Johnson (1977-80), n'est pas passée inaperçue à l'époque. Me Beaudry attend de connaître le troisième membre de son équipe et de rencontrer les employés de la CTCUM et leur employeur pour définir l'ampleur du mandat qu'il devra accomplir dans ce dossier complexe. Il entre en fonction ce matin et rencontre l'exécutif syndical dès vendredi.

Me Beaudry s'est refusé à tout commentaire face à la nomination par la CSN, hier, du vice-président de cette

centrale, M. Christophe Auger, à titre de coordonnateur « devant assurer le suivi syndical » pour le syndicat d'entretien pendant la tutelle.

Une chose lui paraît claire, par contre, c'est qu'il a pour fonction de rétablir de façon permanente la communication entre les deux parties. « Ce n'est pas normal que ces gens-là aient à se parler par conférence de presse interposée », Me Beaudry a affirmé qu'il va falloir « y voir clair rapidement dans ce dossier ».

« J'ai lu le rapport Jutras comme tout le monde et ce n'est pas mon intention de refaire l'enquête Jutras. Je peux dire par contre et très impartialement que je n'en veux pas à M. Jacques Morrissette. J'ai pour mission de faire fonctionner les gens et non pas de prendre leur place ». Me Beaudry, qu'on a sur-

nommé « le champion des tutelles » au bureau du ministre du Travail à Québec, se dit armé de la patience et de la ténacité nécessaires pour réussir.

Le syndicat des employés d'entretien a tenu hier deux assemblées générales pour informer ses membres des derniers arrangements conclus avec la CSN, le Conseil central et la Fédération des employés des services publics (CSN) auxquels il est affilié. Moins de 20 personnes se sont déplacées hier midi. Cette première assemblée devait accommoder les 800 membres qui travaillent sur les quarts de soir et de nuit (40% du syndicat). À la réunion de 19 h 30 les membres de l'exécutif étaient en mesure d'annoncer aux membres du syndicat les nominations de MM. Beaudry et Filion qui étaient alors connues.

La CSN, qui n'a jamais vécu de situation de tutelle, considère « injuste et vengeresse » la mise en tutelle du Syndicat du transport de Montréal. Selon la centrale, le gouvernement a commis une grave erreur en appuyant sa récente intervention sur la base des recommandations du rapport Jutras, qui demeure « partial, partiel et qui contient des inexactitudes » aux yeux de la CSN.

M. Hanigan, président-directeur général de la CTCUM, a déclaré hier qu'il envisageait la tutelle de son syndicat comme quelque chose de « constructif ». Il prétend avoir hâte de pouvoir serrer la main du président du Syndicat du transport. La première et dernière fois que la chose s'est produite, c'est il y a deux ans, a-t-il précisé, lors de la signa-

ture du contrat de travail. « Même si on a des points de vue différents, on devrait pouvoir se serrer la main, c'est une marque de civilité », a déclaré M. Hanigan.

Le pdg de la CTCUM se déclare entièrement disponible pour « refaire les ponts » avec son syndicat. Les problèmes avec l'entretien, a-t-il ajouté sont antérieurs à mon arrivée à la CTCUM et à celle de M. Morrissette. C'est en 1965, sous la présidence de J. Beaudoin, que les choses ont commencé à mal aller, prétend-il. Il n'a pas regardé dans les archives assez récemment toutefois, a-t-il ajouté, pour expliquer pourquoi les choses se sont envenimées et la série de grèves légales et illégales ont commencé à déferler sur le transport urbain.

## Affaire Air Canada: Gelber s'efforce de disculper Amyot

L'homme d'affaires montréalais Isaac Gelber a démenti les allégations selon lesquelles le président d'Air Canada, M. René Amyot, aurait eu un intérêt financier dans la relocalisation du siège social de la société d'Etat à Montréal.

« Il n'avait rien à voir là-dedans », a affirmé M. Gelber au cours d'un entretien téléphonique, hier.

De son côté, la GRC a confirmé, hier, que l'homme d'affaires avait été détenu durant plusieurs heures, dimanche, à sa descente d'un avion en provenance de Miami.

Il a été libéré après avoir payé l'amende de \$5,000 à laquelle il avait été condamné, en 1982, pour une fraude dans la banqueroute de la société Central Leasing, à fait savoir l'inspecteur Paul Piché.

Le mois dernier, aux Communes, le député conservateur Patrick Nowlan avait accusé M. Gelber de « se cacher » en Floride pour éviter de se faire servir un mandat dans l'enquête de la GRC sur le déménagement du siège social d'Air Canada.

Selon le député, la police fédérale tentait de déterminer si MM. Gelber, Amyot et Bernard Saint-Jacques, qui se qualifie de lobbyiste, ont pris part à un complot qui aurait valu des pots-de-vin de \$3.6 millions aux responsables du développement de l'édifice du nouveau siège social.

M. Gelber a admis hier qu'il aurait touché \$3.6 millions si le nouveau siège social s'était établi dans l'édifice dont il faisait la promotion, Place First Quebec.

Air Canada a toutefois choisi un édifice concurrent (Place Beaver Hall), et a été l'objet des critiques de M. Gelber qui a reproché à la société d'Etat d'avoir payé \$10 millions de trop. Le coût total du nouveau siège social est de \$31.7 millions.

Huit mandats ont été livrés, à la suite de descentes à plusieurs endroits, dont la maison et le bureau de René Amyot, président du conseil d'administration d'Air Canada.

La commission de \$3.6 millions aurait été versée dans le compte d'une compagnie établie à Nassau (Fiduscom) dans laquelle M. Amyot n'a rien à voir, a soutenu M. Gelber.

Le *Who's Who in Canada* donne pourtant M. Amyot comme fiduciaire dans une entreprise du nom de Fidusco. Selon M. Gelber, toutefois, les deux entreprises n'ont rien en commun.

Le ministre des Transports, M. Jean-Luc Pepin, a déclaré aux Communes, lundi, qu'il ignorait s'il avait été question d'Air Canada, l'an dernier, au cours d'une rencontre à Rome entre Gelber, Amyot et Joseph Zappia.

Ce dernier, qui demeure maintenant au Proche-Orient, est recherché par la Sûreté du Québec pour fraude, à la suite de la construction du Village olympique à Montréal.

## L'assurance-chômage pour les femmes enceintes ne sera améliorée que si l'opposition y met du sien

OTTAWA (PC) - Le ministre fédéral de l'Emploi, M. Lloyd Axworthy, a réussi à faire accepter par le cabinet fédéral des améliorations aux conditions de l'assurance-chômage pour les femmes enceintes. En outre les parents qui adoptent des enfants pourraient avoir droit à des prestations d'assurance-chômage comme les parents naturels, si l'opposition accepte ce principe.

## Les traitements de physiothérapie à la CSST

# Des accidentés combattent le plan de coupures

par Gilles Provost

Les administrateurs de la CSST devraient rejeter en entier le plan de coupures des traitements de physiothérapie qui figure aujourd'hui à leur ordre du jour, a soutenu hier l'Assemblée des travailleurs et travailleuses accidentés du Québec (ATTAQ), un regroupement de huit associations d'acciden-

tés du travail.

Conçu par le vice-président à la réparation de la CSST, M. Lionel Bernier, ce projet est fondé sur une interprétation indéfendable du « rapport Duranceau » (rédigé par une équipe multidisciplinaire de l'université de Montréal), soutient l'ATTAQ. « Cette déformation des conclusions scientifiques a été dénoncée dans LE DEVOIR

par le docteur Duranceau lui-même », a souligné la porte-parole de l'ATTAQ, Mme Marie-Claire Lefebvre, présidente de l'Union des travailleurs accidentés de Montréal (UTAM).

« La réalité, c'est que la CSST a décidé arbitrairement de couper ses dépenses de \$40 millions et elle s'efforce après-coup de trouver un semblant de justification en forgeant des statistiques et en déformant des rapports scientifiques », a soutenu Mme Lefebvre.

L'ATTAQ demande à Québec d'intervenir sans délai pour limiter ces « pouvoirs

abusifs » de la Commission et pour la contraindre à respecter les diagnostics ou programmes de soin établis par les médecins traitants. Plus de 75 médecins ont d'ailleurs signé une pétition en ce sens, il y a quelques semaines.

L'ATTAQ a aussi soumis aux journalistes huit dossiers médicaux qui illustrent la situation inacceptable que vivent un très grand nombre d'accidentés, selon elle.

« Dans un cas, le médecin traitant jugeait que l'accidenté ne pouvait reprendre son travail avant au moins un an. Cette conclusion fut refusée par le bureau médical

de la CSST (qui n'examine jamais les accidentés), sans autre explication au dossier que les mots suivants du médecin: « Je n'ai pas l'intention de la payer pendant un an. »

« Quand le médecin traitant proteste, le dossier est rejeté, à nouveau sans examen de la patiente, par le directeur du bureau médical de la CSST. Seul commentaire au dossier: « Ce bon médecin n'a jamais digéré que la Commission cesse de payer les traitements à sa clinique privée. C'est dans ce contexte-là qu'il faut comprendre sa lettre. » L'accidenté, elle, est privée d'in-

demnisation depuis huit mois en attendant que le bureau de révision ne se prononce.

« Dans un autre cas, le bureau médical de la Commission a refusé un dossier contre l'avis d'une dizaine de médecins, dont ses propres experts, laissant l'accidenté sans revenu ni traitement pendant dix mois, jusqu'à ce que le Bureau de révision ne lui fasse justice. Les six autres dossiers présentés par l'ATTAQ sont du même ordre. Dans un cas, le médecin expert de la CSST aurait même, selon l'ATTAQ, rédigé un rapport sur un examen qui n'a jamais été fait.

## Les orthopédistes poursuivent la CSST

par Bernard Morrier

Outrée des récentes déclarations du président de la Commission de la santé et de la sécurité au travail, M. Robert Sauvé, l'Association d'orthopédie du Québec a intenté contre celui-ci hier une poursuite de \$25,000 pour libelle diffamatoire et malicieux résultant selon elle de propos entachés de mauvaise foi.

Il y a deux semaines environ, M. Sauvé avait déclaré en substance que les médecins orthopédistes recevaient une ristourne de 33% des physiothérapeutes à qui ils envoient des patients et qu'ils pratiquaient des opérations inutiles à la colonne vertébrale et aux genoux.

De telles déclarations mander la poursuite entachent la réputation des orthopédistes et leur bon renom, en laissant entendre que ceux-ci comptent des médecins sans scrupule qui pratiquent la médecine comme un commerce et qu'ainsi leur intégrité professionnelle est mise en doute auprès de leurs patients, de la population et des membres de leur profession.

Fait aggravant, selon la requête, M. Sauvé a profité de son prestige à titre de président de la CSST et de sa crédibilité pour causer un tort immense aux orthopédistes.

Par le biais de leur association, les orthopédistes se croient donc maintenant en droit d'exiger réparation pour le tort moral subi à ce titre, ils demandent un montant de \$25,000, en dédommagement, à être versé à leur organisme.

Un charme pour l'oeil!

Les nouvelles lentilles souples, ultra-minces de BAUSCH & LOMB vous assurent une vision claire et précise. Venez les essayer!



Verres de contact souples

- Plus faciles à manier
- Rendement supérieur
- Confort meilleur
- Longue durabilité
- Garantie de trois mois
- Livraison immédiate

Moins cher que vos lunettes

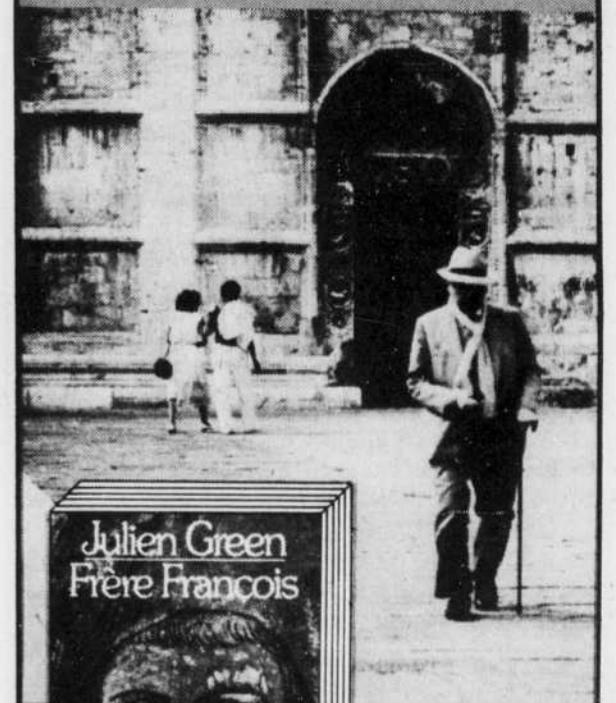
Aussi disponible: lentilles à port prolongé (jour et nuit)

Jacques Tellier o.o.d.

Opticien d'ordonnances  
8415 Saint-Denis (métro Jarry)

381-5311 387-1575

## Julien Green sur les traces de François d'Assise



Julien Green  
Frère François

Le plus grand des saints, peut-être, présenté par un très grand écrivain  
342 pages — 19,90\$

Seuil

# AVANT COUVERTER

Air Canada à l'avant du peloton entre Montréal et Vancouver. Avec 13 vols sans escale par semaine. Et tout le confort du Service Connaisseur.

Prenez votre Prêt-à-partir pour le succès.

Vancouver tous les jours

Départ	Arrivée
10h25	12h45 (sauf le samedi)
18h50	21h10

SERVICE  
CONNAISSEUR

# AIR CANADA



Pinard croit encore à une adoption rapide du projet de loi sur les tarifs ferroviaires

L'opposition sort divisée de la «guerre des cloches»

par Paule des Rivières

OTTAWA — Les conservateurs se sont réjouis hier du «recul» du gouvernement dans la controverse autour du projet de loi sur le transport des céréales dans l'Ouest. Le gouvernement n'a en effet posé aucun geste hier pour clore rapidement le débat sur le projet et le Parlement a repris ses activités habituelles.

Cependant, et trouvant plutôt déplacés les cris de victoire des conservateurs sur cette question, le leader parlementaire du gouvernement, M. Yvon Pinard, a laissé planer la menace d'une adoption rapide du projet de loi aujourd'hui, ou demain, ou encore lundi; «c'est ma prérogative», a-t-il dit.

S'il n'est pas revenu à la charge hier avec la motion controversée qui mettrait fin au débat sur le projet du Pas du Nord-ouest, modifiant les tarifs de transport ferroviaire dans l'Ouest, c'est parce que la journée de mercredi est consacrée aux députés et qu'il n'a pas voulu leur ôter leur droit de parole.

C'est justement au nom du droit de parole «sacré» des députés que les conservateurs avaient, la veille, paralysé le parlement valant que tous les députés ne s'étaient pas exprimés sur la question. «Je sais que M. Trudeau est fatigué d'entendre des discussions; s'il est fatigué, qu'il

fasse ses valises », a déclaré le député conservateur de Joliette hier, M. Roch Lasalle.

Les conservateurs ont eu de longues discussions hier et ils répètent toujours qu'ils referont sonner les cloches (c'est-à-dire qu'ils ne répondront pas à l'appel au vote) si les libéraux tentent encore de «baillonner l'opposition».

Malgré ces hauts cris, cependant, les conservateurs ont laissé entendre hier que si chaque député avait la possibilité de s'exprimer sur le projet pendant 10 minutes comme prévu dans les règlements parlementaires, ils seraient satisfaits.

Cela a amené le Nouveau parti démocratique (NPD) à soupçonner l'existence d'une entente tacite entre les deux principaux partis. Contrairement au Parti conservateur, qui tend de plus en plus à s'en prendre aux modalités qu'utilise le gouvernement «pour faire passer sa patate chaude», le NPD continue d'être déterminé à tout tenter pour empêcher que le projet ne devienne loi, avant l'ajournement de la session, au 30 juin. Le porte-parole du parti, M. Ian Deans, est convaincu que le projet est dangereux pour les fermiers de l'Ouest: «S'ils ne s'expriment plus aussi fort, a-t-il déclaré hier au DEVOIR, c'est qu'ils sont retournés aux champs».

À son avis les conservateurs ont pressé de démissionner. En fait, il reste au sein du caucus conservateur plusieurs députés de l'Ouest opposés aux changements fondamentaux du projet de loi mais il y en a aussi qui n'ont que peu à redire.

Les deux partis d'opposition se battent au moins autant entre eux qu'avec le gouvernement puisque contrairement aux libéraux, ils sont en concurrence dans l'Ouest.

L'un et l'autre parti tenteront sans doute de se présenter comme le parti qui a arraché des amendements au projet de loi.

Ce projet modifie la politique du transport des grains dans l'Ouest, vieille de 86 ans. Il augmente les tarifs de transport et inaugure du même coup une importante rénovation du système ferroviaire dans cette partie du pays.

Cela nécessitera des investissements de \$16 milliards et le gouvernement ira d'au moins \$650 millions par an en permanence.

Des modifications initiales apportées par le ministre des Transports, M. Jean-Luc Pépin, ont fait taire les mécontents au Québec, qui craignaient que les subventions à l'Ouest ne les désavantage, ainsi que certains groupes de l'Ouest. Les fermiers et les éleveurs de grains et de bétail demeurent insatisfaits.

2 mères salvadoriennes racontent les souffrances de leur peuple

par Renée Rowan

«En tant que mères et femmes, nous ne pouvons taire les souffrances que vit notre pays. Le gouvernement a voulu mettre fin à nos luttes pour la libération des prisonnières et des prisonniers politiques, il a voulu nous empêcher de parler. Il n'a pas réussi. Le monde entier a droit à la vérité. Jamais les journaux au Salvador ne di-

sent ce qui se passe réellement chez nous.»

En espagnol, sur un ton qui froissait la désespérance en même temps que la détermination, Hilda Diaz et Laura Pinto, ont pendant près d'une heure raconté à des journalistes leurs souffrances personnelles et celles de milliers d'autres Salvadoriens. Ces deux représentantes du comité Monseigneur Romero, comité formé

de mères et de parents des victimes de disparus et de prisonniers de répression, font actuellement une tournée à travers le Canada pour parler de la situation dans leur pays. Elles étaient hier à Montréal, les invitées du comité de condition féminine de la CSN et du Centre international de solidarité ouvrière (CISO).

Hilda Diaz, 61 ans, du département de San Miguel, est mère de huit garçons. Elle participe, depuis 1981, au comité Monseigneur Romero, connu aussi sous le nom de comité des mères. Elle est présentement responsable des relations internationales du comité installé provisoirement au Mexique. En 1980, son petit-fils, Nicolas, un étudiant de 19 ans, est assassiné par la Garde nationale; en avril 1981, son fils de 33 ans, Emilio, un ouvrier, est coffré à un arrêt d'autobus par la police de la Hacienda de San Salvador. On est sans nouvelle de lui depuis. En mai 1982, un autre de ses fils, étudiant, est assassiné par l'armée salvadorienne dans le département de San Vicente. Natividad a déjà fait plusieurs tournées en Europe au nom du comité des mères.

Laura Pinto, 31 ans, est mère de cinq enfants âgés de 2 à 16 ans. Elle participe activement au comité des mères depuis sa mise sur pied. Elle en est la coordonnatrice depuis le Mexique. Hilda et Laura refusent de se définir comme des «exilées»: «Nous vivons actuellement dans tous les pays qui veulent nous recevoir en attendant de retourner au Salvador qui est notre pays...»

Laura était l'épouse de José Raphael Canales Guevara, leader du Syndicat central des travailleurs du sucre de Izalco, syndicat affilié à la Fédération nationale des syndicats du Salvador. Canales a été emprisonné en janvier 1978, par les forces

gouvernementales, quand son syndicat occupa l'usine. Relâché en juin 1978, il a été torturé par les forces réactionnaires et finalement assassiné en juin 1980.

«Chez nous, affirme-t-elle, le droit de vivre n'existe pas... Nous avons 40,000 assassinés identifiés comme tels; 5,000 disparus avec noms et adresses, sans compter les autres qui ne font pas partie de nos listes; 673 prisonniers politiques qui ont un fiche de prisonniers de droit commun. En tant que mères, en tant que femmes, nous dénonçons tous ces massacres que se passent dans notre pays. On doit nous croire. Quel intérêt aurions-nous à ne pas dire la vérité?»

Laura Pinto faisait partie de la délégation du comité des mères parrainée par Mgr Romero qui, en janvier 1979, se rendait au Mexique au moment de la conférence des évêques à Puebla.

Les deux femmes ont fait état des tortures sans nom infligées à des membres de leur comité pour les amener à se taire. «Dans notre pays, réclamer nos droits, cela signifie être condamné à mort ou torturé... Elles estiment à 40% le nombre des écoles fermées; le taux de chômage à 60%; celui des analphabètes à 70% et les victimes de sous-alimentation, à 80%.

Hilda Diaz et Laura Pinto demandent au gouvernement canadien d'intervenir auprès du président Reagan: «Chaque fois que le gouvernement américain vote des sommes d'argent pour le Salvador, cela augmente les souffrances de notre peuple...»

Laura était l'épouse de José Raphael Canales Guevara, leader du Syndicat central des travailleurs du sucre de Izalco, syndicat affilié à la Fédération nationale des syndicats du Salvador. Canales a été emprisonné en janvier 1978, par les forces

en bref...

Où sont les millions?

QUÉBEC (PC) — La population est en droit de savoir ce que sont devenus les \$ 690 millions que le gouvernement a épargné en salaires dans la fonction publique, a clamé hier le député libéral de Louis-Hébert, M. Réjean Doyon. Le gouvernement est allé chercher \$ 540 millions dans les poches des travailleurs des secteurs public et parapublic et il a épargné de \$ 100 à \$ 150 millions en salaires lors des grèves dans ces secteurs, a rappelé M. Doyon au cours du débat sur le budget à l'Assemblée nationale. Ces \$ 690 millions, selon le gouvernement, devaient servir à créer des emplois et à relancer l'économie. Mais on n'en retrouve pas trace dans le budget, ils ont purement et simplement disparu, signale M. Doyon.

Les chefs ont parohé

WINNIPEG (CP) — Des chefs amérindiens ont parohé à Winnipeg l'accord constitutionnel négocié il y a deux mois à Ottawa par leurs représentants, les premiers ministres des provinces et le premier ministre du Canada. Plus de 200 chefs et délégués ont ratifié cet accord après un débat de deux heures sur l'avenir constitutionnel du peuple amérindien. Cet accord ouvre la voie à une série de rencontres de l'Assemblée des premières nations, l'Association nationale qui regroupe les quelque 300,000 Amérindiens du Canada. Les Amérindiens décideront au cours de ces assemblées quels droits ils veulent faire garantir dans la constitution.

Yelle attend

OTTAWA (PC) — Le solliciteur général du Canada, M. Robert Kaplan, a confirmé hier que la candidature du surintendant Alcide Yelle, qui a reçu une sentence suspendue et a été placé en liberté surveillée pour six mois, avait été étudiée pour le poste d'officier commandant de la GRC au Nouveau-Brunswick. M. Kaplan a toutefois refusé de préciser si le nom de l'officier figurait toujours sur la liste des candidats. Le nouveau commandant de la GRC au Nouveau-Brunswick sera nommé prochainement. M. Yelle a été trouvé coupable du vol des bobines contenant la liste des membres du PQ. Il est actuellement en congé volontaire. La GRC n'a pris aucune décision quant à son avenir.

Le pape à l'opéra

MILAN (AFP) — Pour la première fois, un pape va aller à l'opéra: Jean-Paul II assistera samedi soir à La Scala de Milan à une soirée de Bel Canto programmée en son honneur. À La Scala et à l'archevêché de Milan, on a renoncé à proposer au souverain pontife Così Fan Tutte de Mozart, déjà programmé, car le livret de Lorenzo Da Ponte aborde les thèmes de l'infidélité et de l'incestueuse des femmes, et a été jugé trop léger pour le souverain pontife qui a pourtant écrit des pièces sur l'amour conjugal. C'est finalement Giuseppe Verdi, symbole de l'Italie républicaine, qui a été choisi, avec des chants d'inspiration religieuse: la symphonie de son opéra de jeunesse Jeanne d'Arc (1845), le Stabat mater (1897) pour choeur et orchestre et le Te Deum (1896) pour deux choeurs et orchestre. La soprano britannique Elizabeth Connell chantera, et l'orchestre et les choeurs de La Scala seront dirigés par Riccardo Muti.

Fermez le robinet

QUÉBEC (PC) — Les municipalités québécoises devraient se prévaloir des fonds qui sont mis à leur disposition par le gouvernement du Québec en marge du programme d'épuration et d'assainissement des eaux. C'est l'invitation qui a lancé hier le président de l'Association québécoise des techniques de l'eau (AQTE), M. Raymond Demers, à l'occasion du lancement de la septième campagne d'économie de l'eau potable dans la région de Québec.

La dernière résistance

OTTAWA — Le règlement de la crise des gens de l'air en 1976 est la preuve de la capacité du système fédéral à répondre aux aspirations du Québec. Telle est en tout cas la thèse du professeur Sandford Borins de l'Université York qui vient de publier une étude sur la crise du bilinguisme dans les communications aériennes intitulée *Le français dans les airs*. Dans cet ouvrage, M. Borins affirme que la crise des gens de l'air a été le dernier exemple de la résistance d'anglophones au droit des francophones de s'exprimer entre eux au Québec.

La ventilation à Métaux Ballast était insuffisante

par Bernard Morrier

Alors qu'ils témoignaient en défense hier, un contre-maître et un ingénieur de l'ex-usine Métaux Ballast (maintenant Prussag Métal Inc.) ont admis que le système de ventilation à l'intérieur de l'entreprise était insuffisant en 1980 pour contrer les poussières de plomb mais que cette situation résultait d'une période de rodage pour l'équipement et les employés.

M. Henri Aubin et l'ingénieur John Storme devaient cependant souligner que les problèmes ont cessé après l'installation, au coût de \$150,000, d'un nouveau système de ventilation. D'ailleurs, depuis l'acquisition de l'usine par Prussag, vers la fin de 1981, pas moins de \$8 millions ont été dépensés pour des améliorations à la bâtisse et l'équipement.

Métaux Ballast, qui se spécialisait dans le recyclage du plomb des vieilles batteries, subissait son procès hier et mardi, devant le juge Marcel Beauchemin, de la Cour des sessions de la paix, sous trois accusations d'avoir violé des normes de sécurité en exposant ses employés à des intoxications par le plomb, en

septembre 1980. La poursuite contre cette usine de Côte Sainte-Catherine avait été intentée par le ministère de l'Environnement.

Par ailleurs, le contre-maître Aubin a expliqué que ses fonctions consistaient entre autres à vérifier si les employés portaient leur masque, ce qui était obligatoire, et si leurs vêtements étaient lavés ou nettoyés comme on l'exigeait. Selon lui, le non respect de ces règles appelait automatiquement des avis verbaux et même une suspension pouvant varier entre un et trois jours. «De toute façon, un employé qui n'aurait pas respecté le règlement serait tombé au bout de deux semaines», a-t-il dit.

De son côté, M. Storme devait préciser qu'au moment de la visite de l'inspecteur de l'environnement, en septembre 1980, le système de ventilation dans l'usine s'était bloqué par suite d'émanations d'acide sulfurique provenant du broyage et du transport des carcasses de batteries.

La défense, représentée par Me Paul Granda, soumettra ses représentations par écrit d'ici trois semaines, tandis que le juge Beauchemin a promis de rendre jugement le 27 juin.

AVIS PUBLICS

Voir aussi en page 14

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE TERREBONNE COUR PROVINCIALE NO: 700-02-002248-830. DOMAINE MONT RAINO LTEE demanderesse SERGE CARDINAL défendeur

ORDONNANCE Il est ordonné au défendeur de comparaître au greffe de cette Cour dans un délai de trente (30) jours suivant la copie de la présente ordonnance. Une copie du bref de la déclaration a été laissée au Greffe à l'intention du défendeur. Saint-Jérôme, ce 6 mai 1983. A. BRUNET Greffier-adjoint

AVIS est donné que LES TAXIS MAISON-NEUVE LTEE, 3250 Forest Hill, App. 808, Montréal Québec défendeur du permis M-203731-047, l'autoirant à exploiter un service de taxi dans l'agglomération de Montréal A-11 s'adressera à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de VASILIOS LIARGOVAS, 1001 Halla, Appartement 102, Chomedey, Laval, Québec, conformément aux dispositions des articles 30 et 35 du règlement sur les règles de pratique et de procédure interne de la C.T.Q. Tout intéressé peut y faire opposition ou intervention dans les cinq (5) jours qui suivent la date de la deuxième parution dans les journaux. 1ère parution 19 mai 1983. 2ème parution 20 mai 1983

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT D'ALMA COUR SUPÉRIEURE SÉANT À ALMA BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, résultant de la fusion et constituant depuis le 1er novembre 1979 LA BANQUE CANADIENNE NATIONALE ET LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA (loi sur les Banques, 1970, S.R.C. Chap. B01), art. 100 ayant une place d'affaires au 1121 Boul. Sacré-Coeur, St-Félicien. Partie requérante DAME MADELINE ALLARD TREMBLAY, résidant et domiciliée au 1659 rue St-Denis, Montréal. Partie intimée

ORDONNANCE Il est par les présentes, ordonné au défendeur de comparaître personnellement ou par le ministre de son procureur, au Greffe de la Cour Supérieure séant à Alma, district d'Alma, et dans un délai de UN MOIS à compter de la première publication du présent ordre dans LE JOURNAL LE DEVOIR. PENEZ AVIS qu'une copie du bref et de la déclaration a été déposée au dit greffe à votre intention. BUREAU DU PROTONOTAIRE Le 12 mai 1981. Charlotte S. Bergeron Proto-adj — Alma

ORDONNANCE Il est par les présentes, ordonné au défendeur de comparaître personnellement ou par le ministre de son procureur, au Greffe de la Cour Supérieure séant à Alma, district d'Alma, et dans un délai de UN MOIS à compter de la première publication du présent ordre dans LE JOURNAL LE DEVOIR. PENEZ AVIS qu'une copie du bref et de la déclaration a été déposée au dit greffe à votre intention. BUREAU DU PROTONOTAIRE Le 12 mai 1981. Charlotte S. Bergeron Proto-adj — Alma

ORDONNANCE Il est par les présentes, ordonné au défendeur de comparaître personnellement ou par le ministre de son procureur, au Greffe de la Cour Supérieure séant à Alma, district d'Alma, et dans un délai de UN MOIS à compter de la première publication du présent ordre dans LE JOURNAL LE DEVOIR. PENEZ AVIS qu'une copie du bref et de la déclaration a été déposée au dit greffe à votre intention. BUREAU DU PROTONOTAIRE Le 12 mai 1981. Charlotte S. Bergeron Proto-adj — Alma

ORDONNANCE Il est par les présentes, ordonné au défendeur de comparaître personnellement ou par le ministre de son procureur, au Greffe de la Cour Supérieure séant à Alma, district d'Alma, et dans un délai de UN MOIS à compter de la première publication du présent ordre dans LE JOURNAL LE DEVOIR. PENEZ AVIS qu'une copie du bref et de la déclaration a été déposée au dit greffe à votre intention. BUREAU DU PROTONOTAIRE Le 12 mai 1981. Charlotte S. Bergeron Proto-adj — Alma

ORDONNANCE Il est par les présentes, ordonné au défendeur de comparaître personnellement ou par le ministre de son procureur, au Greffe de la Cour Supérieure séant à Alma, district d'Alma, et dans un délai de UN MOIS à compter de la première publication du présent ordre dans LE JOURNAL LE DEVOIR. PENEZ AVIS qu'une copie du bref et de la déclaration a été déposée au dit greffe à votre intention. BUREAU DU PROTONOTAIRE Le 12 mai 1981. Charlotte S. Bergeron Proto-adj — Alma

ORDONNANCE Il est par les présentes, ordonné au défendeur de comparaître personnellement ou par le ministre de son procureur, au Greffe de la Cour Supérieure séant à Alma, district d'Alma, et dans un délai de UN MOIS à compter de la première publication du présent ordre dans LE JOURNAL LE DEVOIR. PENEZ AVIS qu'une copie du bref et de la déclaration a été déposée au dit greffe à votre intention. BUREAU DU PROTONOTAIRE Le 12 mai 1981. Charlotte S. Bergeron Proto-adj — Alma

ORDONNANCE Il est par les présentes, ordonné au défendeur de comparaître personnellement ou par le ministre de son procureur, au Greffe de la Cour Supérieure séant à Alma, district d'Alma, et dans un délai de UN MOIS à compter de la première publication du présent ordre dans LE JOURNAL LE DEVOIR. PENEZ AVIS qu'une copie du bref et de la déclaration a été déposée au dit greffe à votre intention. BUREAU DU PROTONOTAIRE Le 12 mai 1981. Charlotte S. Bergeron Proto-adj — Alma

ORDONNANCE Il est par les présentes, ordonné au défendeur de comparaître personnellement ou par le ministre de son procureur, au Greffe de la Cour Supérieure séant à Alma, district d'Alma, et dans un délai de UN MOIS à compter de la première publication du présent ordre dans LE JOURNAL LE DEVOIR. PENEZ AVIS qu'une copie du bref et de la déclaration a été déposée au dit greffe à votre intention. BUREAU DU PROTONOTAIRE Le 12 mai 1981. Charlotte S. Bergeron Proto-adj — Alma

ORDONNANCE Il est par les présentes, ordonné au défendeur de comparaître personnellement ou par le ministre de son procureur, au Greffe de la Cour Supérieure séant à Alma, district d'Alma, et dans un délai de UN MOIS à compter de la première publication du présent ordre dans LE JOURNAL LE DEVOIR. PENEZ AVIS qu'une copie du bref et de la déclaration a été déposée au dit greffe à votre intention. BUREAU DU PROTONOTAIRE Le 12 mai 1981. Charlotte S. Bergeron Proto-adj — Alma

ORDONNANCE Il est par les présentes, ordonné au défendeur de comparaître personnellement ou par le ministre de son procureur, au Greffe de la Cour Supérieure séant à Alma, district d'Alma, et dans un délai de UN MOIS à compter de la première publication du présent ordre dans LE JOURNAL LE DEVOIR. PENEZ AVIS qu'une copie du bref et de la déclaration a été déposée au dit greffe à votre intention. BUREAU DU PROTONOTAIRE Le 12 mai 1981. Charlotte S. Bergeron Proto-adj — Alma

ORDONNANCE Il est par les présentes, ordonné au défendeur de comparaître personnellement ou par le ministre de son procureur, au Greffe de la Cour Supérieure séant à Alma, district d'Alma, et dans un délai de UN MOIS à compter de la première publication du présent ordre dans LE JOURNAL LE DEVOIR. PENEZ AVIS qu'une copie du bref et de la déclaration a été déposée au dit greffe à votre intention. BUREAU DU PROTONOTAIRE Le 12 mai 1981. Charlotte S. Bergeron Proto-adj — Alma

ORDONNANCE Il est par les présentes, ordonné au défendeur de comparaître personnellement ou par le ministre de son procureur, au Greffe de la Cour Supérieure séant à Alma, district d'Alma, et dans un délai de UN MOIS à compter de la première publication du présent ordre dans LE JOURNAL LE DEVOIR. PENEZ AVIS qu'une copie du bref et de la déclaration a été déposée au dit greffe à votre intention. BUREAU DU PROTONOTAIRE Le 12 mai 1981. Charlotte S. Bergeron Proto-adj — Alma

ORDONNANCE Il est par les présentes, ordonné au défendeur de comparaître personnellement ou par le ministre de son procureur, au Greffe de la Cour Supérieure séant à Alma, district d'Alma, et dans un délai de UN MOIS à compter de la première publication du présent ordre dans LE JOURNAL LE DEVOIR. PENEZ AVIS qu'une copie du bref et de la déclaration a été déposée au dit greffe à votre intention. BUREAU DU PROTONOTAIRE Le 12 mai 1981. Charlotte S. Bergeron Proto-adj — Alma

ORDONNANCE Il est par les présentes, ordonné au défendeur de comparaître personnellement ou par le ministre de son procureur, au Greffe de la Cour Supérieure séant à Alma, district d'Alma, et dans un délai de UN MOIS à compter de la première publication du présent ordre dans LE JOURNAL LE DEVOIR. PENEZ AVIS qu'une copie du bref et de la déclaration a été déposée au dit greffe à votre intention. BUREAU DU PROTONOTAIRE Le 12 mai 1981. Charlotte S. Bergeron Proto-adj — Alma

'Avis est donné par les présentes conformément aux dispositions de l'article 1517D du Code Civil de la Province de Québec, que le contrat de vente et cession exécuté le 28 avril 1983 à RALPH BÉDARD de toutes les créances présentes et futures payables à LES CIRCUITS TRANSCAM INC. / TRANSCAM CIRCUITS INC. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal le 9 mai 1983 sous le numéro 3355232. L'ENGUARI, BRAMAN, TRUDEL, Avocats

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE TERREBONNE COUR PROVINCIALE NO: 700-02-006536 LA CORPORATION MUNICIPALE DE SAINT-HIPPOLYTE, demanderesse LUC BRAZEAU défendeur

ORDONNANCE Il est ordonné à la partie défenderesse, LUC BRAZEAU de comparaître au Greffe de cette Cour dans un délai de trente (30) jours suivant la publication de la présente ordonnance. Une copie du bref, de la déclaration et de la déclaration amendée a été laissée au Greffe, à l'intention de la partie défenderesse. Saint-Jérôme, 6 mai 1983. A. Brunet Greffier, C.P.T.

ROCHON PÉROST, AULCLAIR FORTIN 85, Quai rue de Marigny, suite 6.18 Saint-Jérôme, P.Q. J7Y 3R8 Procureurs de la demanderesse

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL AU LIÉUTENANT GOUVERNEUR EN CONSEIL JACINTHE PHANEUF, requérante

AVIS JACINTHE PHANEUF, AVIS est par la présente donné que JACINTHE PHANEUF résidant et domiciliée au 6340, Boniface, Brossard, district de Montréal, s'adressera au Lieutenant-Gouverneur en Conseil afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de JACINTHE MARIUS PHANEUF. Brossard, ce 13 mai 1983. LECLERC, ALJÉ, GRAVEL et ALLAIRE Procureurs de la requérante, 6185 boul. Taschereau, suite 201, Brossard, Québec J4Z 1A6

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE CLAUDETTE RAYMOND, Partie requérante ROLANDE MEDINA, Partie intimée

PAR ORDRE DE LA COUR L'intimée ROLANDE MEDINA, est par la présente requise de comparaître dans un délai de soixante jours de cette publication. Une copie de la Requête en divorce a été déposée aux greffes de la division des Divorces à son intention. Si l'intimée fait défaut de signifier et déposer sa comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requête fera le nécessaire pour obtenir par défaut un jugement de divorce et les mesures accessoires qu'elle sollicite contre l'intimé. ME JOYCE YEDID 231 St. Jacques Montréal, Qué. H2M 1Y6

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE (Divorces) MIREILLE LAHAIE, adresse inconnue Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR L'intimée MIREILLE LAHAIE est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous. GREENFIELD PARK le 12 mai 1983 (S) ME MARCELLE AUBRY, P.A. Régistrare

LAMARRE LAPORTE BISSONNETTE & DARVEAU 238 boul. Taschereau, Québec. ATT: Me Jacques Bissionnette

collège de sherbrooke

APPEL D'OFFRES ENTRETIEN MÉNAGER

LE COLLÈGE DE SHERBROOKE, propriétaire, demande des soumissions pour l'entretien ménager de ses six (6) édifices situés sur les rues Parc, Terril et Kennedy à Sherbrooke, pour la période du 1er juillet 1983 au 30 juin 1985.

Seules sont autorisées à soumissionner les personnes ayant leur principale place d'affaires dans la Province de Québec. Les plans, devis, documents contractuels et autres renseignements pourront être obtenus à compter du 23 mai 1983, au bureau du propriétaire.

Direction des Services de l'équipement Collège de Sherbrooke 475, rue Parc Sherbrooke, Québec J1H 5M7 Compétence de M. Jean Charron, Ing., M.S. - Directeur

contre un dépôt de cent (100\$) dollars qui sera remboursé au soumissionnaire s'il remet en bon état les plans et devis dans les trente (30) jours qui suivent l'ouverture des soumissions à condition qu'il ait présenté une soumission. Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé au montant de 5% du montant de la soumission, fait à l'ordre du propriétaire; le Collège de Sherbrooke, ou d'un cautionnement de soumission établi au même montant, valide pour une période de 30 jours de la date d'ouverture des soumissions.

Les soumissions (l'original et deux copies) dans des enveloppes cachetées et adressées au soumissionné, seront reçues au local 5-51-147, 475, rue Parc, Sherbrooke, Qué. J1H 5M7, le troisième (3) jour de juin 1983, jusqu'à 14h, heure en vigueur localement, pour être ouvertes publiquement au même endroit, le même jour et à la même heure. Toutes les soumissions devront être faites conformément aux dispositions de l'arrêté en conseil 2380 en date du 7 décembre 1981. Le propriétaire ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation ou frais d'aucune sorte envers le (ou les) soumissionnaire(s). JEAN CHARRON, ING., M.S. Directeur des Services de l'équipement

475 rue Parc Sherbrooke, QC J1H 5M7

CARTES D'AFFAIRES

BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS Comptables agréés ALAIN BELZILE, C.A. ROBERT ST-JEAN, C.A. GILLES SPERANO, C.A. JACQUES BRANCAU, C.A. PIERRE BARBEAU, C.A. 2345 est, Bélanger Montréal 729-5226

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS, Fondée en 1892 Brevets d'invention Marques de commerce Dessins industriels • Droits d'auteur 1514, Docteur Ferrière Montréal H3G 1S3 (514) 934-0272 Telex 05-268656 Cable MARION Télécopier international Xerox 40C

Samson Bélair Comptables agréés Québec Montréal Ottawa Toronto Calgary Edmonton Vancouver Rimouski Trois-Rivières Sherbrooke Saint-Hyacinthe Gatineau Kitchener Spillies Matane Gaspé Coaticook Amos

# le monde

## ■ Froid entre Paris et Santiago

PARIS (Reuter) — La France a rappelé hier son ambassadeur au Chili pour consultations et a condamné ce qu'il a appelé les violations des droits de l'homme à la suite des manifestations contre le régime militaire du président Augusto Pinochet. « Le gouvernement français s'inquiète et s'indigne du processus chilien », a déclaré M. Max Gallo, porte-parole du gouvernement à l'issue du conseil des ministres. Selon M. Gallo, le gouvernement a souligné que les commentaires sur les événements et les résultats de la politique suivie par le général Pinochet étaient beaucoup moins nombreux que ceux concernant d'autres violations des droits de l'homme ailleurs dans le monde. « Or, ils doivent être dénoncés de la même façon. Le gouvernement français, contrairement à d'autres, s'intéresse à ce qui se passe au Chili », a-t-il ajouté. L'armée et la police chilienne ont arrêté plus de 300 personnes au cours de manifestations que les observateurs considéraient comme les plus graves depuis le coup d'État sanglant de 1973.

## ■ Chefs péronistes abattus

BUENOS AIRES (AFP) — La mort samedi soir de deux dirigeants péronistes de gauche, tués par la police, a prouvé qu'il existe encore en Argentine des groupes voulant interrompre le processus de démocratisation en cours dans le pays, estimait-on hier dans plusieurs milieux politiques à Buenos Aires. Vingt-quatre heures seulement après l'annonce officielle de la mort de Osvaldo Cambiasso et Eduardo Daniel Pereyra Rossi, « abattus au cours d'un affrontement avec la police » à Zarate (103 km de Buenos Aires), le président Reynaldo Bignone a déclaré que « les forces de l'ordre n'avaient rien à voir » dans cette affaire, répondant ainsi à des déclarations accusant l'armée d'avoir en fait exécuté les deux hommes. La sœur d'Osvaldo Cambiasso avait déclaré dimanche à la presse que son frère avait été enlevé avec d'autres personnes par cinq inconnus samedi dans une pâtisserie à Rosario, à 360 km au nord-est de Buenos Aires. Mercredi, les milieux politiques et de défense des droits de l'homme ont violemment dénoncé la mort des deux hommes, virtuellement fusillés selon ces milieux, ainsi que le fonctionnement toujours « sans contrôle et en toute impunité » des groupes paramilitaires et parapoliciers qui se sont illustrés ces dix dernières années dans la lutte contre la guérilla. Le vice-président du mouvement péroniste, M. Deolindo Bittel a qualifié pour sa part la mort des deux hommes de « véritable assassinat », et a lancé un appel pour que cessent « ces méthodes ». Le chef du parti conservateur populaire, M. Vicente Solano Lima, a estimé qu'il ne « peut y avoir d'action pour pacifier le pays avec l'existence d'un appareil répressif qui non seulement se livre à des actes d'intimidation mais en plus les concrétise par la mort de citoyens sans défense ».

## ■ Mutinerie au Sud-Soudan

KHARTOUM (AFP) — Les forces armées soudanaises ont réprimé une mutinerie qui avait éclaté parmi des troupes en garnison dans le sud du pays au début de cette semaine, a annoncé le commandement général des forces armées, dans un communiqué publié hier par l'agence de presse soudanaise Suna. Selon cette déclaration, les forces loyalistes ont lancé des opérations dans la nuit de dimanche à lundi contre les positions du 105<sup>e</sup> bataillon de la première division à Bor et Pi-bor, dans la province de Jonglei, et sont parvenues à réduire la rébellion. La localité de bor est située à environ 180 km au nord de Juba, capitale du Soudan méridional, et Pi-bor se trouve à 200 km à l'est de Bor. Les troupes gouvernementales, précise la déclaration, ont saisi à Bor une « énorme » quantité d'armes, de munitions et d'explosifs qui seraient venues, selon Suna, de l'étranger, ce qui constitue un « acte criminel hostile dirigé contre la sécurité et l'unité du Soudan ». Le communiqué ne précise pas de quel pays provenaient les armes saisies mais affirme que l'enquête en cours dévoilera « beaucoup de choses » sur la nature de cette mutinerie. Dans sa déclaration, le commandement accuse les mutins d'avoir entretenu des « contacts avec l'étranger ».

# L'effondrement de l'OTAN n'est pas inconcevable (IISS)

LONDRES (d'après Reuter et AFP) — Les divergences euro-américaines sur la politique à suivre envers l'Union soviétique pourraient conduire à l'effondrement de l'OTAN si elles ne sont pas surmontées, estime l'Institut international d'études stratégiques (IISS) dans son dernier rapport annuel. Il importe de résorber ces divergences avant la prochaine campagne des élections présidentielles aux États-Unis en 1984, estime le rapport. Il y a beaucoup d'Américains qui pensent que les alliés européens n'honorent pas suffisamment leurs obligations envers l'Alliance, écrit l'IISS.

Ces divergences tiennent à la différence des priorités stratégiques, à la montée du protectionnisme, au problème du gazoduc euro-sibérien et à la controverse soulevée par le déploiement des missiles Pershing-2 et de croisière en Europe occidentale.

« L'Alliance pourrait se retrouver dans une situation difficile, voire s'effondrer, si les Européens perdent de vue l'importance de la menace soviétique, si la politique américaine paraît égoïste et si les tensions économiques s'accroissent », lit-on dans le rapport.

Le rapport estime que les

relations entre les deux blocs, à leur plus bas depuis dix ans, n'ont pas évolué en 1982. « Il semble qu'elles s'enlisent », note le rapport.

L'IISS estime que M. Youri Andropov, secrétaire général du PC soviétique, n'a pas encore assis son pouvoir. D'autre part, rien n'indique qu'il ait abandonné son projet de rendre la puissance stratégique de l'URSS supérieure à celle des Américains.

Toutefois, l'économie soviétique stagne. Sauf menace directe, il se peut que l'expansion militaire soviétique marque le pas d'ici la fin de la décennie.

À l'Est, l'économie soviétique stagne. Sauf menace directe, il se peut que l'expansion militaire soviétique marque le pas d'ici la fin de la décennie. L'URSS est dans l'impasse en Afghanistan. Le prestige de Moscou a énormément souffert dans le tiers-monde. Des pays comme le Pakistan et l'Inde ont été amenés à resserrer leurs relations avec les États-Unis.

La Chine mène une politique étrangère de plus en plus autonome. Ses relations avec l'URSS se sont quelque

peu réchauffées en raison des livraisons de chasseurs américains F-16 à Taiwan.

Le Pacte de Varsovie a été occupé ces deux dernières années par la situation en Pologne. « S'il ne se sent pas directement menacé, et si les Occidentaux, par leur faiblesse, ne lui offrent aucune occasion exceptionnelle, il est peu probable que le Pacte tente quelque action militaire que ce soit contre l'Occident ».

Le rapport met en cause la sincérité des États-Unis aux négociations sur le désarmement à Genève. La position du président Reagan reste encore obscure.

Il serait faux de penser que l'arrivée au pouvoir du gouvernement conservateur du chancelier Helmut Kohl en RFA ait sanctionné le déploiement des euromissiles américains dans ce pays. L'élection allemande s'est jouée surtout sur la situation économique et les sondages indiquent que les Allemands de l'Ouest sont loin de souhaiter ces missiles sur leur territoire », poursuit le rapport.

L'IISS pense qu'Israël a remporté une victoire à la Pyrrhus au Liban. L'État juif a certes assuré la sécurité de ses villes frontalières, détruit la puissance militaire de l'OLP, empêché à court terme une nouvelle guerre

dans la région et réduit l'influence soviétique. Mais l'obstination des Palestiniens, les sympathies qu'ils ont gagnées dans plusieurs pays et la montée d'un courant anti-israélien dans l'opinion publique « pourraient bien annuler les gains à court terme » réalisés par Israël.

La guerre du Golfe devrait conserver son rythme en dents de scie. Il s'agit d'un conflit classique engageant l'infanterie et l'artillerie. L'Irak n'a pas su utiliser les armements américains qu'il possède. L'Irak n'a montré ni compétence, ni imagination dans l'utilisation des siens, écrit l'IISS.

Enfin le rapport de l'institut accorde une large place à la guerre des Malouines, un conflit, estime-t-il, d'un genre inédit qui a-t-il « une nation qui n'avait que peu l'intention, jusqu'au dernier moment de procéder à une invasion et une autre qui a combattu pour un territoire dont elle avait dit pendant vingt ans qu'elle ne le voulait pas vraiment ». Cette guerre a mis en évidence la vulnérabilité des navires de surface face aux raids aériens. Y remédier est devenu pour l'Occident « un problème vital qui pourrait être impossible à résoudre », conclut l'IISS.

# Managua échoue à l'ONU

NATIONS UNIES (AFP) — Le Nicaragua a échoué dans sa tentative d'adopter les Nations unies dans la médiation entamée par les pays du groupe de Contadora (Colombie, Mexique, Panama, Venezuela) pour trouver une solution à la crise en Amérique centrale.

Les tractations de couloirs menées durant dix jours en marge des débats du Conseil de sécurité de l'ONU qui avait été saisi par le gouvernement de Managua ont abouti à un projet de résolution représentant une victoire diplomatique pour les États-Unis, et dont l'adoption par consensus ou à l'unanimité aujourd'hui paraît pratiquement acquise, estimait-on hier dans les milieux diplomatiques occidentaux à l'ONU.

Les États-Unis n'ont en effet plus aucune raison de rejeter un texte dans lequel ils ont réussi à faire supprimer toute allusion au soutien qu'ils accordent à la guérilla

anti-sandiniste, ainsi que tout rôle de médiation du secrétaire général de l'ONU Javier Perez de Cuellar et qui en outre reconnaît le caractère régional de la crise en Amérique centrale et affirme « le droit du Nicaragua et des autres pays de la région à vivre en paix et en sécurité, à l'abri de toutes ingérences étrangères ».

Figurant pourtant au dépôt en position d'accusés avec le Honduras, les États-Unis ont su jouer habilement sur les divergences des pays de l'Amérique centrale, sur le peu d'inclination du secrétaire général de l'ONU à accepter un rôle voué inévitablement à l'échec en raison des oppositions qu'il suscitait, et sur le sentiment largement répandu chez les non-alignés que la crise dépasse le cadre d'un simple

conflit entre le Nicaragua et le Honduras.

Dans les milieux diplomatiques de l'ONU on estime que le Nicaragua n'a sans doute pas choisi le meilleur moment pour chercher à donner une dimension onusienne à ses problèmes alors que le groupe de Contadora entame à peine sa médiation.

Le projet de résolution déposé par le Nicaragua et les sept autres membres non alignés du Conseil de sécurité ne retient que le plus petit dénominateur commun, c'est-à-dire l'appui aux efforts du groupe de Contadora.

Les débats du Conseil sur la plainte du Nicaragua (la deuxième en un peu plus d'un mois) ont une fois de plus mis en évidence les difficultés qui attendent le groupe

de Contadora pour tenter de faire démarrer le dialogue entre les pays de la région.

Si le Nicaragua a rapidement abandonné l'espoir de faire inscrire dans son projet de résolution la nécessité d'un double dialogue bilatéral avec le Honduras et les États-Unis, il n'a pas pour autant renoncé à un tel format de négociations. Celui-ci est rejeté tant par Tegucigalpa que par Washington pour lesquels toute solution durable de la crise ne pourra être trouvée que dans un dialogue régional.

Les débats ont confirmé aussi que l'unanimité parfaite ne régnait pas au sein du groupe de Contadora, où la Colombie, le Panama et la Venezuela n'ont guère caché leurs vives réserves à l'égard d'une internationalisation de leur initiative.

# Autriche: trois libéraux dans le cabinet Sinowatz

VIENNE (AFP) — La formation hier d'un cabinet de coalition des « rouges » (socialistes) et des « bleus » (libéraux) qui succède, à Vienne, au cabinet socialiste majoritaire que présidait le chancelier Bruno Kreisky marque la première participation des libéraux à un gouvernement fédéral dans l'histoire de l'Autriche.

Le parti libéral (FPÖ) de M. Norbert Steger, nommé vice-chancelier et ministre du Commerce de ce gouvernement présidé par le socialiste Fred Sinowatz, a été traité avec la plus grande équité par ses nouveaux alliés. Il reçoit en effet trois (Commerce, Justice et Défense nationale) des quinze portefeuilles ministériels ainsi que trois des huit secrétariats d'État.

Aux élections législatives du 24 avril, les « bleus » avaient gagné un siège mais leur part du vote était tombée de 6 à 4,9 %. Au Parlement, avec 12 sièges contre 90 au parti socialiste (SPOE), le parti libéral faisait moins figure de partenaire que de force d'appoint.

Mais l'appoint était capital : les libéraux ont saisi l'occasion — « historique », selon M. Steger — de jouer le rôle de charnière que la loi électorale de 1971 leur avait, à toutes fins utiles, ménagé, et d'accéder enfin au pouvoir.

Pour tous les observateurs, si les négociations ont été difficiles, la véritable épreuve sera celle des faits et d'un accord quotidien renouvelé sur des projets concrets alors que les idées du SPOE et celles du

FPÖ sont a priori divergentes.

Le congrès que le SPOE tiendra à l'automne et qui devra marquer le retrait définitif de M. Kreisky de la vie politique, permettra de faire le point sur les premiers mois de la coalition et sur ses perspectives d'avenir.

Les concessions faites révelent combien il était essentiel pour le SPOE de pouvoir continuer sur la voie que suit l'Autriche depuis 12 ans. Mais on ne saurait dire que l'idée même de coalition était déjà familière aux membres du parti. Certains l'ont pourfendue. D'autres ont exprimé leur méfiance, n'hésitant pas à rappeler la mise en garde de l'ex-chancelier de la RFA, M. Helmut Schmidt, contre une alliance avec les libéraux.

# le monde

## ■ Crise réglée au Stern

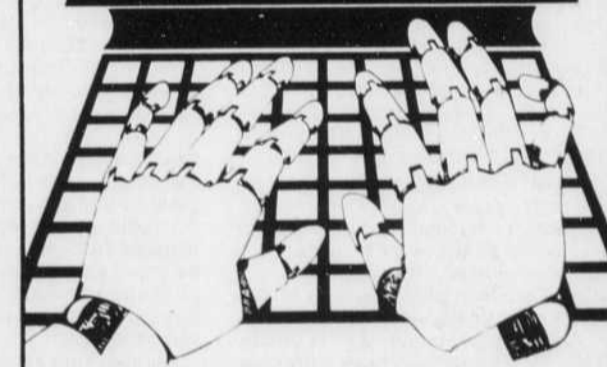
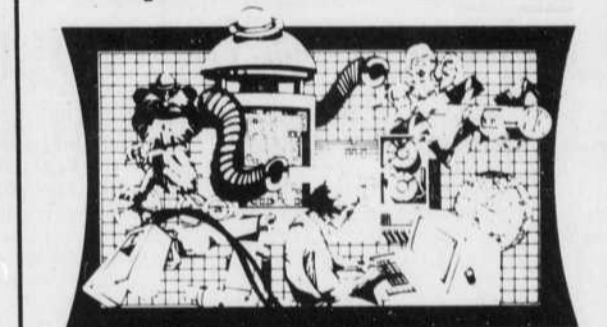
HAMBURG (Reuter) — Les journalistes de l'hebdomadaire ouest-allemand Stern, en grève après la publication de faux carnets d'Adolf Hitler, sont parvenus hier à un accord avec la direction qui prévoit notamment la démission d'un des deux rédacteurs-en-chef nouvellement nommés. M. Johannes Gross, promu rédacteur-en-chef en compagnie de M. Peter Scholl-Latour après le licenciement des directeurs de la rédaction responsables de la publication des faux, a décidé de se retirer après une journée de consultations entre le personnel et les propriétaires. M. Gross, comme M. Scholl-Latour, étaient jugés trop à droite par les journalistes. Le compromis prévoit toutefois que M. Scholl-Latour restera à son poste et que M. Henri Nannen demeurera directeur de la publication. M. Scholl-Latour exercera ses fonctions aux côtés de M. Rolf Gillhausen, déjà rédacteur en chef de la publication, a-t-il été précisé. M. Gross, rédacteur en chef du mensuel Kapital, entre cependant ainsi que M. Scholl-Latour, au comité directeur de la maison Gruner und Jahr, editrice du Stern. Enfin, les deux parties ont décidé la mise au point d'un nouveau statut de la rédaction. D'autre part, le magazine ouest-allemand écrit dans son édition d'hier que les carnets d'Hitler dont il avait entamé la publication avant qu'ils se révelent faux, sont probablement l'oeuvre de Konrad Kujaw, alias Fischer, qui les avait remis au reporter Gerd Heidemann. Stern révèle qu'un expert, M. Lothar Michel, professeur à l'université de Mannheim, a comparé l'écriture des manuscrits avec celle de Kujaw et en a conclu qu'en dépit de différences superficielles, elles étaient de la même main.

## ■ Maire noir à Philadelphie?

PHILADELPHIE (Reuter) — Philadelphie sera-t-elle la prochaine grande ville des États-Unis à avoir pour la première fois un Noir comme maire ? Mardi, M. Wilson Goode, 44 ans, fils d'un pauvre métayer de Caroline du Nord, a obtenu l'investiture du parti démocrate. Grâce à un afflux tardif de votes des quartiers noirs de la ville, il a enlevé l'investiture contre l'ancien maire Frank Rizzo au cours de l'élection primaire. La politique de maintien de l'ordre pratiquée par M. Rizzo, ancien chef de la police municipale, durant ses deux mandats de maire de Philadelphie au cours des années 1970 lui avait valu d'être étiqueté raciste par la communauté noire de la ville. M. Rizzo a refusé de dire s'il soutiendrait M. Goode lors de l'élection du maire en novembre. Le candidat républicain sera M. John Egan, un courtier en bourse. Plus de 70 % des électeurs démocrates de Philadelphie ont voté à la primaire et on considère que M. Goode a d'excellentes chances d'être élu maire de la 4<sup>e</sup> ville des États-Unis.

## l'événement majeur de l'année mondiale des communications

# 2<sup>e</sup> SALON DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE Jusqu'au 22 mai



## LA SCIENCE EN SPECTACLE!

Ouvert tous les jours de 10 h à 22 h. Une production de la Société scientifique Technica

## COMMUNICATIONS SCIENCES HUMAINES/TECHNOLOGIE TRANSPORTS LOISIR SCIENTIFIQUE ENERGIE ET RESSOURCES ENVIRONNEMENT/SANTE

Découvrez les nouveaux jeux «Survie 2000» et «Le projet du siècle», au stand Technica

Prix d'entrée	
Adultes	4,50 \$
Étudiants et Âge d'Or (carte)	3,00 \$
Enfants de 6 à 12 ans	1,50 \$
Gratuit pour les enfants de moins de 6 ans. Garderie enfants de 2 à 10 ans	

## • CE SOIR À 20 HEURES: CONFERENCE HUBERT REEVES « L'HISTOIRE DE L'UNIVERS »

Collaborations spéciales: Plusieurs ministères du Gouvernement du Québec; coordination: Ministère d'État à la Science et à la Technologie; Ministère des Communications du Gouvernement du Canada; Conseil de recherches en sciences humaines du Canada

Édition spéciale du magazine Science & Technologie en vente à l'entrée (2 \$)

Prix Teccart XXIII<sup>e</sup> Expo-Sciences de Montréal remis le dimanche 22 mai

La Science...

«Chimie» Show samedi et dimanche 14, 15, 21 et 22 mai à 15 h 30

**PLACE BONAVENTURE**

# Carrières et professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

**BANQUE ROYALE**  
Carrières

## Économiste Financier

Le Service économique du Siècle social de la Banque Royale, à Montréal, désire s'adjoindre un économiste financier. Relevant du responsable de la section d'économie financière, la personne retenue aura pour principales tâches de suivre, analyser, évaluer et anticiper l'évolution et l'orientation du système financier nord-américain et plus particulièrement celui des États-Unis.

Économiste aguerri, le candidat idéal est titulaire d'un doctorat ou l'équivalent avec spécialisation en théorie monétaire et techniques bancaires. Il possède environ cinq années d'expérience pertinente et une solide connaissance des marchés et établissements financiers canadiens et américains. En outre, il a des aptitudes marquées pour la communication écrite et orale de même qu'une connaissance pratique de l'informatique et de l'économétrie.

Le poste à pourvoir est riche de promesses et comporte pour son titulaire de réelles perspectives d'avancement. La rémunération, assortie d'un excellent programme d'avantages sociaux, sera fonction des qualifications et de l'expérience.

Les personnes intéressées sont priées de nous faire parvenir leur curriculum vitae sous référence 8309. Les demandes seront traitées confidentiellement.

Les intermédiaires sont priés de ne pas répondre.

J.R. Watson  
Directeur, Service central de l'emploi et du recrutement  
La Banque Royale du Canada  
C.P. 6001, Montréal, Québec H3C 3A9  
Téléphone: (514) 874-5808

la véritable boucherie charcuterie française

# Anjou QUÉBEC

où le rapport **prix et qualité** est à son meilleur pour vous favoriser

**Des prix... de la qualité!**

**Spéciaux chaque semaine**

- Boeuf de l'Ouest "Qualité A1"
- Agneau frais
- Veau extra blanc
- Poissons et crustacés
- Légumes et fruits du marché
- Fromages choisis
- Pâtisseries fines
- Pain frais
- Fines importations de France

Un personnel qualifié et compétent assure à chacun de vous un service attentionné

Une seule adresse...  
**272-4065 1025 rue Laurier ouest 272-4086**  
(fermé le lundi)

Pour tout achat de 20 \$... une demi heure de stationnement gratuit (garage angle Laurier et Hutchison)

## La québécoise conservatrice

**D**ISONS-LE clairement: il n'y a pas de scandale à ce que des aspirants au leadership conservateur refusent un droit de veto constitutionnel au Québec, ou encore un «opting out» avec compensation fiscale selon la formule jargonneuse qui sert maintenant au Canada de langage intime. Après tout ils ont devant eux, à la Chambre des communes, 74 Québécois qui s'y refusent tout autant, dans certains cas avec plus de véhémence encore. Pourquoi, dès lors, cette affaire bien particulière, cette prérogative constitutionnelle que le Québec n'exercerait peut-être que deux ou trois fois par siècle, est-elle en voie de devenir la mesure ultime du potentiel de québécoise des candidats? Parce que les candidats, du moins ceux qui sont députés, restent ainsi une position qu'ils avaient formellement défendue en Chambre, en novembre 1981, bien sûr. Mais surtout parce que les raisons de leur marche arrière jettent une lumière crue sur les calculs conservateurs à l'égard du Québec.

Comme nous l'expliquait il y a deux jours M. David Crombie, avec une belle franchise, l'impressionnante défense québécoise que le Parti progressiste-conservateur a présentée aux télespectateurs du pays, durant l'automne 1981, n'était en somme qu'une façade. La commission constitutionnelle du parti, rappelle-t-il, était d'accord avec le droit à l'*opting out* d'un amendement constitutionnel, pour toutes et chacune des provinces, mais ne s'était jamais ralliée à l'idée, défendue en 80-81 par les huit provinces opposées à M. Trudeau, d'une compensation fiscale automatique dans tous les cas où une province exercerait ce droit de retrait. On connaît la suite: sept des huit provinces ont fini par renoncer au volet «compensation» de cette formule d'amendement à la constitution, et le Québec, qui avait laissé tomber son «tiens» — le droit de veto — pour une formule en deux «tu l'auras», a dû se contenter d'un seul. C'est seulement devant le tollé que l'affaire soulevait au Québec, que l'opposition officielle aux Communes a alors épousé la cause du maintien de la compensation fiscale. Ce beau geste, si l'on en croit M. Crombie, fut imposé au parti par son chef de l'époque, M. Joe Clark, et inclus dans une sorte de pacte de résistance constitutionnelle à plusieurs volets, dont les droits des femmes et ceux des autochtones. Les députés conservateurs se liaient à ce pacte pour l'un ou l'autre de ces volets, mais devaient en accepter l'ensemble pour agir solidairement. Le volet québécois, semble-t-il, fit l'objet du ralliement le plus fragile.

En dévoilant le truc interne qui tint lieu de politique au PC, M. Crombie rend risibles les acrobaties de certains de ses adversaires. M. Michael Wilson, par exemple, affirmait au DEVOIR au début du mois qu'il n'avait pas vraiment changé d'idée — alors qu'il reculait même devant l'*opting out* sans compensation! — mais que le chômage le préoccupait aujourd'hui davantage. M. John Crosbie se montrait un peu moins intraitable, du moins en théorie, mais se disait clairement en désaccord avec la position de son parti en novembre 1981. En somme seul M. Clark, parmi les candidats-députés, semble avoir

réfléchi à cette position quant au fond, avant de l'adopter. Quant à M. Brian Mulroney, qui ne siège pas aux Communes, on sait qu'il trouve l'attitude de M. Clark «extrêmement dangereuse» et qu'il y substituerait pour sa part une position «honnête, directe et généreuse» qui a le grand avantage, pour l'instant, d'être inexistante.

On imagine mal que M. Clark, même s'il était réélu, puisse à nouveau imposer sa volonté au parti sur cette affaire, et on ne voit pas dans quel cadre il le ferait, puisque les discussions constitutionnelles sur la formule d'amendement n'ont guère de chances de reprendre avant les calendes grecques. Au total, si on additionne les humeurs de la majorité des candidats, qui doivent bien représenter une majorité des conservateurs sur ce sujet, le parti a rejoint son adversaire libéral, satisfait du compromis constitutionnel final, bien déterminé à ne plus s'enfermer dans ces querelles latines, et résolu à passer aux choses sérieuses comme certains candidats nous l'ont fait savoir, parfois avec un brin d'arrogance.

En détachant ces vérités, la campagne au leadership conservateur en souligne une que les Québécois préfèrent encore ne pas voir. Au-delà des partis, le poids politique du Québec a glissé sensiblement à l'intérieur de la fédération et, à moins d'événement aussi imprévisible que spectaculaire, il n'y aura pas de nouvelle négociation sur son statut. Le Québec ne possède plus les leviers pour en provoquer une. Seul M. Clark promet encore une réouverture sérieuse des pourparlers mais il n'est pas sûr que son parti, même s'il prenait le pouvoir, y donnerait une réelle priorité, étant donné l'immense fatigue du pays à cet égard, et le peu de conviction de ses députés.

Comment juger, dès lors, de l'ouverture de chacun des candidats à l'égard des réalités québécoises? Leur position plus générale sur les relations fédérales-provinciales, la responsabilité du développement régional, le degré d'autonomie à laisser aux provinces et aux régions, tout cela est aussi une excellente mesure de la liberté qu'on sera prêt à laisser au Québec pour se développer selon ses propres objectifs. A prime abord, les candidats semblent universellement tenir à une forme de décentralisation mais certains d'entre eux, dont MM. Clark et Crosbie, ont déjà à cet égard des programmes plus concrets que d'autres. La plupart, toutefois, restent surtout pavés de bonnes intentions.

Enfin il y a du danger à juger les aspirants au leadership uniquement à partir de leur position constitutionnelle. C'est autour des questions économiques que s'agit le PC une droite fort active. Si elle finissait par contrôler le parti, à travers l'un ou l'autre des candidats, ce n'est pas un droit de veto qui pourrait protéger le Québec de la réaction «anti-française» que véhicule plus ou moins ouvertement cette faction. Conscrits à l'avance dans des clans, les députés du Québec au congrès d'Ottawa devraient s'intéresser mieux à l'ensemble des candidats. Car ils auront peut-être à faire, sur place, des choix nouveaux, avec lesquels le Québec doit pouvoir vivre.

— LISE BISSONNETTE

## Laissons la cour juger

LA SITUATION inconfortable où se trouve le comité chargé d'examiner l'affaire Mackasey illustre le péril qu'il y a à instituer au Parlement une justice parallèle à celle des tribunaux. Ses membres avaient réussi à tenir la bride aux escarmouches partisans. Mais déjà ils interféraient avec la poursuite intentée contre *The Gazette* par le président du Board of Trade de Montréal et aussi avec l'enquête de la Gendarmerie royale. Les conclusions de la GRC, inscrites en cour vendredi sous forme d'accusations de trafic d'influence, de corruption, de fraude et de conspiration, auront davantage compliqué les choses aux députés.

Pressé de rétablir sa réputation, M. Bryce Mackasey avait eu recours à une requête — inusitée — auprès de la présidence de la Chambre, plutôt qu'à une poursuite en diffamation, procédure d'habitude plus longue. À moins que la cour rejette dès le début les accusations portées contre lui par la GRC, M. Mackasey, comme n'importe quel autre citoyen en pareille situation, devra subir l'épreuve jusqu'à la fin d'un processus qui peut prendre quelques années. Certes, il jouit de la présomption d'innocence. Mais a-t-il encore la tranquillité d'esprit nécessaire au parlementaire qui veut s'acquiescer pleinement de ses fonctions?

Le ministre de la Justice, M. Mark MacGuigan, a invité le comité à suspendre ses travaux durant les procédures judiciaires ouvertes contre M. Mackasey. Certains députés conservateurs et néo-démocrates invoquent

un précédent remontant au début du siècle pour continuer l'enquête, même durant un éventuel procès. Les parlementaires auront bien du mal à trouver la juste voie à suivre. Car, même si M. Mackasey persiste à vouloir laver son nom devant eux, quitte à en subir quelque préjudice en cour, ils ne peuvent placer sur le même pied que lui les deux autres citoyens accusés en rapport avec la même affaire, MM. Robert Harrison et Jean Bruyère.

Certes, la Chambre et le comité ont mis leur autorité en jeu. Le député de Lincoln n'est plus le seul à vouloir aller au fond des choses. Des témoignages apparemment contradictoires ont été donnés, sous serment, et les députés ne veulent plus, en laissant tomber l'affaire, passer pour les dindons d'une histoire qui a pris un grand relief au pays. Ils auraient été mieux inspirés en se donnant des règles limitant leurs prérogatives et la portée de leur enquête.

On endosserait sans hésitation la poursuite de leurs travaux, si leur comité était le dernier ou le seul forum apte à tirer les choses au clair. Mais tel n'est pas le cas. En prévoyant, dans le code criminel, des dispositions pour faire trancher par les tribunaux les infractions présumées à l'intégrité du gouvernement, le Parlement a déjà choisi la voie à suivre.

Si les députés persistent à mener leur enquête et de la sorte empêchent la tenue d'un procès équitable, ils auront discrédité deux institutions au lieu d'une: leur comité et la cour. Le

procédé sera d'autant moins apprécié des justiciables ordinaires que les trois accusés sont intimement mêlés à des activités politiques partisans. La conclusion la plus sage à tirer à Ottawa devrait être de suspendre indéfiniment les travaux et de laisser la justice suivre son cours. Quitte à rouvrir le dossier après jugement en première instance, si jamais la cour n'épouse pas complètement l'affaire, comme cela est probable.

On en revient ainsi au point de départ. Une enquête publique et indépendante aurait été préférable. Une telle commission n'aurait pas échappé à de possibles interférences avec une enquête policière et d'éventuelles poursuites judiciaires. Mais elle aurait pu faire la lumière sur certains aspects de l'affaire qui ne sont pas compris dans le mandat du comité parlementaire et qui ne seront pas couverts non plus par un éventuel procès.

Or, n'est-il pas encore d'intérêt public de faire la lumière sur cette affaire de lobbying, de compagnie à numéro, d'intervention dans l'attribution des contrats militaires? Le code criminel et la loi sur le Sénat et les Communes sont loin de couvrir tous les cas d'influence induite dans l'attribution des contrats ou des subventions de l'État. M. Pierre Trudeau a édicté un code d'éthique pour les ministres et anciens ministres. À en juger par le respect que le gouvernement lui porte, des dispositions plus subtiles et plus sévères s'imposent pour l'avenir.

— JEAN-CLAUDE LECLERC

## Pion d'un bord, pion de l'autre

LE NUMÉRO TROIS soviétique est à Ottawa, en «mission agricole». Ses propos confirment toutefois que sa visite s'inscrit dans l'offensive de paix décidée par le Pacte de Varsovie en janvier dernier. Au moment où reprennent les négociations de Genève sur les armements eurostratégiques, nos amis de l'Est multiplient les contacts avec les dirigeants des pays de l'Occident, ceux des membres de l'OTAN surtout.

M. Gorbachev déplore donc la participation éventuelle du Canada aux essais du téléguidage des missiles américains Cruise. Voilà qui a la même valeur que si un dirigeant américain déplorait à Sofia la participation de la Bulgarie au déploiement des armes soviétiques. Que les Cruise soient des «armes dangereuses qui vont déstabiliser l'équilibre militaire entre l'Est et l'Ouest», cela fait l'objet de débats publics depuis des années dans les pays occidentaux. La contribution de M. Gorbachev au débat canadien demeure une mince, le nombre de ceux qu'il aura convaincus équivalant au nombre de décès d'un aussi navrant manque de subtilité.

Me voilà épinglé au tableau des «victimes de la propagande américaine», selon l'expression de notre visiteur agricole. Poursuivre la réaction de ce texte devient donc superflu. Vous qui le lisez, sachez à quoi vous vous exposez! Entre propagande et désinformation, plus de place pour la réflexion autonome. Pion d'un bord ou pion de l'autre, c'est notre lot.

Des exemples, M. Gorbachev en

donne plusieurs: l'URSS ne fait pas d'espionnage; les gouvernements français, britannique ou canadien sont victimes de «l'espionnage» propagé par Washington. Si les États-Unis n'aidaient pas la résistance, Moscou aurait fait prévaloir une solution politique en Afghanistan. L'URSS ne peut presser la Syrie d'évacuer ses troupes du Liban puisque l'accord israélo-libanais ne rétablit pas la pleine souveraineté du Liban sur son territoire. Et que peut-on reprocher à son pays qui ne fait «qu'appuyer moralement les régimes progressistes» d'Amérique centrale?

Toujours en mission agricole, notre invité rencontrait hier le premier ministre Trudeau. Si vous croyez qu'il est venu négocier un accord céleste, rappelez-vous les propos du dernier week-end de M. Trudeau, qui venait de consulter son calendrier de rendez-vous: le premier ministre — toujours flexible en matières internationales — déplorait l'attitude belléiste de M. Reagan à l'endroit de l'URSS, après avoir écrit aux Canadiens que les engagements du pays avec l'OTAN forçaient son gouvernement à faire l'essai des Cruise. Au début du mois, réagissant à une proposition Andropov sur les euromissiles, M. Trudeau avait aussi dit que ce n'était le moment ni de s'emballer ni de ne pas déployer les missiles de l'OTAN.

Une autre affirmation de M. Gorbachev devant nos parlementaires retient l'attention: son pays, «fervent partisan de la paix», a cessé en 1981 de déployer les fusées SS-20, à l'origine de

la riposte de l'OTAN avec 572 Cruise et Pershing-2. Il n'y en avait alors, soutient-il, que 240 dirigées vers l'Europe, les 110 autres étant pointées vers l'Asie. Si le Pentagone a des photos satellites prouvant que ces monstres à trois têtes sont encore déployés au rythme d'un par semaine, qu'il les publie... et nous soutiendrons que ce sont des fautes. Que le déséquilibre de la terreur ait été accentué ou pas depuis 1981 change quoi au fond des choses?

Alexandre Soljénitsyne déclarait la semaine dernière que les manifestants occidentaux sont aveugles s'ils s'imaginent que «le gouvernement soviétique démantèlera une seule fusée». De quoi seraient faits les défilés annuels sur la Place Rouge? De Jean-Baptiste, du Bonhomme Carnaval et d'armements «désuets» des années 70?

Les Canadiens reçoivent un chargé de mission agricole qui vient leur dire que «seuls les détenteurs de secrets d'État (Sakharov) et les criminels» ne peuvent quitter l'URSS. Et nos parlementaires écoutent gentiment, pour ne pas donner prise aux accusations de «victimes de la propagande américaine» que vient de leur servir le chargé de «l'offensive de paix». Une offensive que l'Internationale de résistance contre l'impérialisme soviétique — formée uniquement d'exilés de l'Est — décrivait récemment à Paris comme visant à «mettre le monde à genoux sans risquer l'affrontement». Encore de la propagande américaine, à n'en pas douter...

— GILBERT BRUNET

## Entre Berri et Guy

ROLANDE ALLARD-LACERTE

BIBLIOTHÈQUE

L'AUTOBUS est presque désert mais la dame âgée qui vient d'y monter choisit de s'installer près de moi. Elle me sourit et je lui rends son sourire. Elle fouille dans son sac et m'offre une menthe en disant, avec un fort accent qui ne trompe pas sur son origine: «Would you like one?» — Non, merci, dis-je. — Ah! bon, vous êtes Canadienne? Je pensais que vous étiez Anglaise. — Vraiment? Et pourquoi donc? — Je sais pas, comme ça, votre visage, votre linge. On ne vous a jamais dit ça? Et voilà, c'est parti! Je m'en doutais déjà, ma voisine est du genre à raconter toute sa vie entre Berri et Guy.

La dame va au centre-ville aider sa sœur qui s'est «cassé un bras, non, un poignet plutôt» mais c'est autre chose qu'elle a à dire et elle y arrive justement: «Je ne prends plus le métro, je ne peux plus.» Elle baisse pudiquement la voix et en-

chaîne: «J'ai été témoin d'un suicide. Un jeune gars, madame, qui était blême comme un drap, il a ramassé son courage, ou son désespoir, et il a sauté.» Le visage de mon interlocutrice change soudainement et un léger tremblement agite ses mains: «Je ne vous souhaite pas de voir ça, moi je n'oublierai jamais.»

Elle passe sa main, où brille une alliance usée, sur son visage, comme pour gommer une vision d'horreur: «C'est pas tout. Figurez-vous que trois semaines avant «ça» j'avais vécu un autre drame. Ma nièce, la fille de ma sœur qui s'est cassé le bras, je veux dire le poignet, une femme dans la trentaine, en bonne santé et bien mariée avec un bon garçon et mère de deux belles petites filles, tannantes mais bien fines et toujours bien habillées, est venue me voir un soir, elle était découragée et elle m'a dit: «Je comprends pas ça, ma tante, je sais pas ce que j'ai, je peux plus vivre.» J'ai essayé de l'encourager, lui dire qu'on passait tous, dans la vie, des moments creux, que tout s'arrange «ton mari, t'es bien chanceuse, c'est un bon garçon qui

gagne bien sa vie, t'as deux beaux petits enfants, tu manques de rien...» J'ai pas pu trouver les mots et m'en veux de ne pas avoir compris à quel point c'était grave car ma nièce s'est suicidée elle aussi.»

La dame fait une pause, elle tente d'exorciser ces deux cauchemars qui la hantent, secouer le malheur qui lui colle à la peau: «Deux suicides en si peu de temps». Elle n'en revient pas: «Les jeunes qui n'ont pas d'ouvrage, pas d'espoir, rien à manger, pas d'avenir dans un monde mal fait je comprends un peu, mais elle, elle qui ne manquait de rien.»

Je reste sans parole devant ce jeu des erreurs et méprises: sa nièce manquait peut-être de rien sauf de l'essentiel; je me suis trompée, c'est pas sa vie que mon interlocutrice voulait me raconter entre Berri et Guy, c'est la mort, celle des autres. Peel, je me prépare à descendre: «Vous êtes pas fâchée, toujours, si je vous ai prise pour une Anglaise?» Fâchée? Triste plutôt. Si j'avais su, j'aurais volontiers accepté le bonbon que m'avait offert la vieille dame, un Life Saver, comme par hasard.

## La coquille vide du NPD-Q

WILBRAY THIFFAULT

Membre du NPD-Q 1976-80

LIBRE OPINION

UNE FOIS DE plus, c'est la pagaille au NPD-Québec. En février 1983, le président démissionne et en mai quatre membres de l'exécutif l'imitent. Depuis, LE DEVOIR a publié des analyses de Jean-Denis Lavigne, ex-président du NPD-Québec, et d'André Donner, professeur à l'UQAM sur la crise permanente du NPD-Québec.

Le NPD est formé en 1961 par le CTC et le vieux CCF. À son congrès de fondation il reconnaît que le Canada est formé de deux nations mais refuse de reconnaître le droit du Québec à l'autodétermination et supporte le fédéralisme canadien. Dès le départ cette position handicapait le NPD-Québec qui stagnait de 1961 à 1976.

En octobre 1976, le CTC organise la première grève générale politique de l'histoire du syndicalisme canadien contre l'État fédéral, grève organisée contre la loi «anti-inflation» adoptée par le Parlement fédéral en 1975. Plus d'un million de travailleurs y participent. Un mois plus tard, le 15 novembre, les travailleurs québécois élisent un parti qui se dit «social-dé-

mocrate» et présente son projet de «souveraineté-association» au nom des aspirations nationales du peuple québécois.

Le NPD a alors deux choix: expliquer la situation québécoise au peuple canadien et appuyer inconditionnellement le droit du peuple québécois à s'autodéterminer, ou avec les libéraux et les conservateurs défendre l'État fédéral. C'est pour la deuxième option qu'opte la direction du NPD.

Nous ne donnerons que quelques exemples. Le 8 avril 1977, Allan Blakeney alors premier ministre de la Saskatchewan déclare à Claude Ryan du DEVOIR que «Les libéraux fédéraux devraient aussi s'employer à reconstruire le Parti libéral du Québec, de manière que puisse être offerte aux citoyens du Québec une voie de rechange clairement défini, qui chercherait à tenir compte dans toute la mesure du possible du désir d'indépendance de la population du Québec, mais à l'intérieur du cadre de la Confédération» (LE DEVOIR, 9 avril 1977).

En décembre 1977, le NPD fédéral et le NPD-Québec se joignent avec les libéraux, les conservateurs et les autres partis fédéralistes dans Pro-Canada.

En janvier 1979, le NPD vote en deuxième lecture le projet de loi sur le référendum pan-canadien du gouvernement Trudeau. La raison invoquée: combattre le «séparatisme».

En mai 1980, Ed Broadbent, leader du NPD, se range dans le camp du NON, le NPD-Québec n'a pas de position et son président Jean-Denis Lavigne est dans le camp du OUI.

Et en 1981, on retrouve, une fois de plus, la direction du NPD dans le lit des libéraux lors du rapatriement de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Le NPD-Québec s'y oppose.

Comment qualifier cette politique? Louis Laberge, qui fut délégué au congrès de fondation du NPD en 1961, lors du congrès de la FTQ en novembre 1977 parlant d'un «NPD ramolli» mentionne que le NPD s'aligne sur le fédéralisme des conservateurs et des libéraux. Il poursuit: «C'est là une politique à courte vue de la part du NPD; les racistes anglophones continueraient à voter conservateur et libéral quoi que fasse le NPD; mais celui-ci sous-estime la capacité des travailleurs du Canada anglais à comprendre la question du Québec... Le NPD se doit de considérer franchement la question nationale des Québécois, s'il veut un appui réel de la part des Québécois et s'implanter ici.» (Discours inaugural de Louis Laberge, 15e Congrès de la FTQ, novembre et décembre 1977).

Ce que le NPD n'a jamais fait. Voilà pourquoi le NPD-Québec est une coquille vide.

— WILBRAY THIFFAULT  
membre du NPD-Québec  
de 1976 à 1980

Ottawa, 10 mai

## LETRES AU DEVOIR

### Du bon capital politique

Lettre adressée à M. Jean-Claude Leclerc, éditeur en chef

VOTRE EDITORIAL du 10 mai critique vertement le «Plan de développement économique Canada-Gaspésie-Bas-St-Laurent» annoncé à Matane le 6 mai dernier. Je me sens concerné à double titre: j'habite dans la région et j'ai assisté au dévoilement du projet.

Vous dénoncez ce strip-tease partisan, dont les détails seront dévoilés à la miette. Il s'agit en effet d'une vaste campagne de publicité partisane — aux frais des contribuables: salle pavoisée, brochette de députés, trois ministres (qui ont notifié deux avions pour la circonstance), lunch aux crevettes, discours électoraux. C'est beaucoup pour annoncer \$224 millions, surtout qu'on aura droit à sept autres tournées le même sujet. Que cherchent-ils à maximiser: les retombées économiques ou leurs votes?

Par contre, vous ajoutez qu'il s'agit d'un projet «de développement intelligent» puisqu'il n'a pas été soumis à un accord fédéral-provincial préalable. Or, au plan strictement économique, l'efficacité requiert l'harmonie des politiques, mais non celle entre les partis. Le fédéral peut agir isolément pourvu, dans ce dossier, qu'il n'aile pas à l'encontre des programmes provinciaux antérieurs, ni que les nouvelles dépenses exigent le consentement du Québec (mais le risque est réel dans les secteurs des mines et des forêts dont la gestion relève du provincial).

Vous signalez que \$224 millions sur cinq ans est un montant nettement insuffisant. N'en déplaise à M. DeBané qui y voit un effort sans précédent, il est non seulement insuffisant mais ridiculement faible: la bourse fédérale verse chaque année cinq fois plus en prestations d'assurance-chômage.

Vous rejetez le Plan parce qu'il «n'a pas grand chose à voir... avec le redressement des inégalités régionales». Cet argument ne tient pas. Les dépenses annoncées prendront la forme d'investissements publics ou privés qui, s'ils sont destinés aux bons secteurs, pourront améliorer notre structure économique. Dans notre régime actuel, il s'agit d'une méthode efficace et rapide pour corriger, du moins partiellement, notre déséquilibre chronique. Au-delà des emplois temporaires dans la construction et la fonction publique, ces investissements laisseront des emplois permanents. Ils ne résorberont pas de façon significative notre chômage, de presque 30%, mais c'est un pas dans la bonne direction, et un net

progrès sur les traditionnelles allocations familiales, prestations d'assurance-chômage et de bien-être social qui ne laissent rien dans les régions qui importent pratiquement tous leurs biens de consommation.

Quant à l'absence de concertation, notre directeur régional du MEIR a juré que de nombreuses consultations officieuses avaient précédé l'établissement du Plan; j'ose espérer que les principaux promoteurs en ont fait partie. La région a été particulièrement échauffée par les grandes consultations qui s'accouchaient que de souris et d'aberrations.

En résumé, le Parti libéral se fait du capital politique sur notre dos et les budgets octroyés sont nettement insuffisants. Par contre, le projet est bien orienté. Il faudra en attendre les détails pour juger ses retombées économiques durables.

— HÉLÈNE TREMBLAY  
Métis-sur-Mer, 12 mai

### Outil rentable

Lettre adressée à M. Bernard Bonin, suite à un article publié dans le DEVOIR ÉCONOMIQUE, le 11 mai 1983

DANS VOTRE article «La bureautique: miracle ou mirage?», vous soulevez la question de rentabilité économique réelle des instruments de travail que l'on voit utilisés de plus en plus dans les bureaux d'aujourd'hui. Je tente d'interpréter fidèlement votre pensée en la résumant à ce que ces divers instruments de travail, qui sont en fait des microordinateurs, se rapprochent beaucoup plus du mirage économique.

Cependant, justement dans votre propre milieu de travail, demandez donc à ceux de vos confrères journalistes qui utilisent ces microordinateurs, s'ils seraient maintenant prêts à les mettre de côté pour la machine à dactylographier traditionnelle. Je suis certain que non. Je crois qu'il existe confusion à ce niveau, et que justement ceux qui voient dans l'ordinateur une panacée à toutes leurs difficultés, réaliseront assez rapidement qu'en fait il ne s'agit que d'un outil qui augmente la qualité et la quantité de travail possible par unité de temps.

Cette lettre a d'ailleurs été rédigée en utilisant un microordinateur, permettant facilement des corrections et transpositions de textes. C'est une «automobile» qui après un certain apprentissage, permet une plus grande mobilité du langage écrit et lorsque relié par ligne téléphonique à une banque d'information, un accès à de multiples formulations d'information.

Les bénéfices économiques de l'utilisation de ces nouveaux «crayons ou plumes modernes» ne seront pas immédiatement évidents. Ils ne remplaceront certainement pas l'homme, cependant je vois comment ils le libéreront des fonctions routinières, de la même façon que la

roue a donné aux jambes humaines un rayon d'action beaucoup plus grand.

Dès que l'esprit humain voit son champs d'action augmenter, plutôt que rétrécir, comme on voudrait conclure dans votre article, le bénéfice humain prime et il en découle comme corollaire, un bénéfice économique à court terme. Ce n'est pas naïveté ou esprit «de mouton de Panurge» qui, se pliant aux appâts de la publicité, ont été source d'invention de ces ordinateurs, mais bien plutôt la réalisation que l'esprit est esclave de ses moyens d'expression. Tout outil qui permet un lien plus direct entre la pensée et son expression sera toujours éminemment rentable.

— MARCEL L. ÉTHIER  
Longueuil, 11 mai

### Par la solidarité

Réponse à M. Jacques Charest dont la lettre fut publiée le 30 avril

COMMENT comprendre ceux qui prétendent avoir défendu l'idée de l'indépendance du Québec depuis tant d'années et qui à la première déception face au Parti québécois, abandonnent leur rôle?

Il faudrait qu'ils réalisent que ce parti n'est que le véhicule qui nous mènera à l'indépendance et que même si on se plaint de l'incomfor des sièges et des longues heures de trajet, on arrivera tout de même à destination si on demeure solidaire.

Après l'indépendance, les partis actuels seront toujours existants et peut-être que de nouveaux partis québécois seront formés, il sera alors toujours temps de leur accorder notre vote si leur politique convient mieux à nos idéologies. Mais actuellement nous devons demeurer solidaire malgré nos déceptions ou désaccords face à certaines politiques, afin d'atteindre notre but ultime, l'indépendance.

— NICOLE BOUFFIAR  
et YVAN TROTIER  
Montréal, 10 mai

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont, division du Groupe Québec Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne \$95,00 par année; six mois, \$50,00; trois mois, \$28,00. À l'étranger: \$105,00 par année; six mois, \$55,00; trois mois, \$30,00. Éditions du samedi: \$19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$2,25 par semaine. Le samedi seulement \$0,75. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec. TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

# Francophonie: la diplomatie du « placotage »

**PAUL PAINCHAUD**

DANS toute politique étrangère il y a quelques cadavres exquis qui traînent dans le placard. Au Canada, nous avons l'adhésion à l'OEA et le projet de sommet francophone. Sortons donc celui-ci de ses fils d'araignée et regardons-le d'un peu plus près puisque la diplomatie canadienne ne cesse de s'y acharner à chaque fois que notre ministre des Relations extérieures met les voiles en direction de l'Europe et de l'Afrique. Certains esprits chagrins pensent même que Pierre Trudeau ne quittera pas la vie politique tant que ce très grand dessein de notre diplomatie ne sera pas accompli...

Pour Ottawa, en effet, le projet de sommet francophone n'est pas d'abord un objectif de politique étrangère, mais une ambition de politique intérieure. Il fait partie du même édifice. Et c'est précisément parce qu'il n'est pas de la bonne diplomatie, parce qu'il repose sur de fausses analyses internationales, et parce qu'il engage notre politique étrangère dans des culs-de-sac, qu'il faut s'y opposer sur le fond. Cela, d'ailleurs, vaut pour le Québec, qui devrait combattre ce projet non

parce qu'il risque d'en être exclu, mais parce que, en soi, c'est là une mauvaise initiative internationale.

À l'origine, la francophonie était une idée simple et pratique: il s'agissait de donner une surface plus étendue et mieux structurée à la culture française en articulant entre eux ses divers fragments que les hasards de l'histoire avaient dispersés à travers le monde. Il s'agissait donc essentiellement d'une entreprise culturelle, dont les deux postulats principaux étaient: a) que la France n'avait plus le monopole de la culture française; b) que la langue française ne survivrait dans le monde face aux autres langues — et pas seulement l'anglais — que si elle s'exprimait à travers un réseau universel de communications à tous les niveaux de la vie sociale. L'objectif de la francophonie était donc en ses débuts un objectif d'efficacité et de rentabilité culturelles.

C'est cette idée, saine, pragmatique — et encore valable — que la mythologie fumeuse, désuète, presque barrésienne, d'un Senghor, va commencer de corrompre en y ajoutant le concept de « communauté », vaguement emprunté à l'expérience du Commonwealth. Dès lors, toutes les déviations deviendront possibles. Et en particulier celle de chercher à faire de la francophonie un nouvel acteur « politique » dans les rapports internationaux, afin que cette « communauté », comme le dira le premier mi-

nistre Trudeau à Paris en novembre 1982, puisse « apporter sa pleine contribution, originale et importante, à la solution des problèmes du monde, qu'il s'agisse de guerre ou de paix, de rapports Est-Ouest ou Nord-Sud, de crises passagères ou de planification à long terme, de sécurité collective ou de désarmement ». Rien que ça! Quiconque voudrait un jour un bel exemple de l'irréalisme et de la platitude de la pensée internationale canadienne, n'aura qu'à se référer à ce discours qui n'est malheureusement pas unique en son genre dans nos annales diplomatiques.

Cette démarche, en effet, repose sur deux erreurs de fait; elle crée des problèmes internationaux plus qu'elle n'en résout; elle distrait de l'essentiel; et elle n'accouche finalement que d'une souris, si elle voit le jour, après une énorme perte d'énergie qui auraient été mieux employées à des entreprises concrètes, précises, dont l'urgence par ailleurs ne fait pas de doute.

La première erreur consiste à croire qu'il existe une « communauté » francophone dont le sommet politique ne serait en quelque sorte que la dernière pièce de l'édifice. Cette communauté est un mythe. La disparité des intérêts, des situations culturelles et économiques, des expériences historiques et politiques, la genèse elle-même du monde francophone, interdisent qu'on puisse penser celui-ci, à l'heure actuelle, en termes de com-

munauté. Tout au plus existe-t-il, pour certaines sociétés, par le biais de leurs relations bilatérales, de la convergence de leurs niveaux de développement, ou de l'usage du français, des solidarités qui commencent, encore que superficiellement, à se former. Le monde francophone n'a donc pas le substrat sociologique qui justifierait un projet politique d'envergure. Pour l'instant, ce serait mettre la charrue avant les boeufs.

La deuxième erreur consiste à faire un parallèle entre le sommet francophone et le Commonwealth britannique. Celui-ci est une expérience historique unique, qui ne pourra jamais être répétée. Il n'a d'ailleurs pas été formellement créé: il est né par touches successives de ce qui fut à l'origine l'équivalent d'une série de conférences fédérales-provinciales à l'intérieur de l'Empire. Il fut dès le départ une entreprise politique et non pas culturelle. Il n'avait enfin qu'une seule source, la Grande-Bretagne. On ne trouve aucune de ces conditions qui justifieraient à l'heure actuelle la formalisation diplomatique de la francophonie à son plus haut niveau.

Mais le projet comporte aussi deux dangers. L'un à plus long terme, qui est la création de « blocs culturels » à l'échelle internationale qui interviendraient, en tant que tels, dans les questions les plus diverses. À la complexité des problèmes que posent déjà dans

les relations internationales les nationalismes étatiques traditionnels, s'ajouteraient ceux de ce néo-nationalisme transculturel. Car si le groupe francophone réussit à s'affirmer diplomatiquement — et pour l'instant il s'agit d'une hypothèse d'école — pour quoi d'autres groupes culturels, linguistiques, ou religieux, ne feraient-ils pas de même? Des signes, encore modestes, mais réels, de ce néo-nationalisme transculturel commencent à se manifester dans le système international — le concept de « bombe islamique » par exemple — et les pays francophones ont certainement mieux à faire que d'encourager cette tendance.

Le deuxième danger concerne la diplomatie canadienne en Afrique. Le Canada n'a pas d'intérêt stratégique immédiat dans cette partie du monde. Mais il y fut utile et crédible par le biais de ses relations bilatérales, à travers l'ONU, et accidentellement par le Commonwealth dans une conjoncture qui n'existe plus. La sagesse commanderait de s'en tenir à cette approche, plutôt que d'essayer de définir pour le Canada un rôle d'acteur régional qui épaulerait ou relèverait la France dans sa diplomatie africaine, comme le laissait entendre M. Trudeau lui-même lors de son dernier voyage à Paris. Sous prétexte de jouer les grands frères aux côtés de la France en Afrique, le Canada risque de s'identifier à des entreprises néo-colonialistes. Quant aux problèmes Nord-Sud, ils ont leur

spécificité, et le Canada a tous les moyens de s'y attaquer à leur niveau propre. La santé francophone ne nous ajoute pas une once de crédibilité ou d'efficacité dans ce domaine.

En réalité, les ambitions du premier ministre Trudeau ne sont pas si sophistiquées. Quand on fait le bilan de toutes les raisons qui justifient le projet de sommet francophone du côté canadien, on constate qu'elles se ramènent à une seule: M. Trudeau veut « placoter » avec les chefs de gouvernement des pays francophones, avec l'illusion qu'il en sortira quelque chose. Le sommet francophone n'est pas un contenu mais une méthode. À une époque où le « foreign policy agenda » des gouvernements est si chargé, et de problèmes si graves, on devrait pouvoir faire l'économie de ces entreprises sans substance.

Cela dit, une politique de la francophonie s'impose. Elle a déjà un cadre: l'Agence de coopération culturelle et technique, qu'on pourrait s'efforcer de rendre plus sérieux. Elle a déjà un objectif: créer un support qui permette aux peuples qui le souhaitent d'établir entre eux des interactions permanentes, dans tous les domaines, à travers la langue française.

C'est un objectif immense, mais pratique, pour lequel toutes les énergies devraient être mobilisées. Un objectif, certes, moins « chromé » que le sommet, mais plus utile.

# Parachever la Révolution tranquille

## Un programme pour le Parti libéral du Québec

**REED SCOWEN**

Député libéral de Notre-Dame-de-Grâce à l'Assemblée nationale

Le Parti libéral du Québec est sur le point de choisir un nouveau chef, qui devrait devenir premier ministre du Québec. Mais, quand les gens choisissent, ce n'est pas seulement la personnalité du chef qui compte. Ils veulent aussi une réponse à la question: qu'est-ce qu'on défend?

La plupart des Québécois identifient notre parti au Progrès économique. Mais aux yeux de beaucoup d'électeurs (et souvent des jeunes Québécois), la prospérité ne suffit pas. Lorsque nous la leur proposons, ils demandent: « Pour quoi? » — ou peut-être « Pourquoi? ». Ils veulent que leur parti fasse autre chose que remplir les poches de certaines personnes. En d'autres termes, on ne rallie pas les gens en faisant appel uniquement à leur raison, mais en développant l'espoir, la confiance et la fraternité. Nous avons besoin de ce « soutien moral », pas seulement pour gagner les élections, mais aussi pour gouverner.

Comment se mettre en route vers le Québec que nous recherchons? a) Notre première priorité n'a rien de séduisant. Mais elle est essentielle. Nous devons, avant tout, rétablir l'équilibre de nos finances publiques. Sans cela, aucun des objectifs que nous proposons au Québec ne pourra être atteint. Une société, comme n'importe quelle personne ou compagnie, perd toute marge de manoeuvre lorsqu'il perd le contrôle de ses finances. Il se retrouve paralysé, il ne peut plus avancer.

Il est difficile de convaincre la population des problèmes créés par les déficits budgétaires. Mais, si le gouvernement n'est pas capable d'expliquer ses responsabilités financières, il a quand même la responsabilité de les assumer.

b) La clé pour assainir les finances publiques (et pour atteindre beaucoup d'autres objectifs désirables, y compris le plein emploi) est la croissance économique. C'est la seule façon de réaliser un équilibre fiscal en assurant la prospérité et une société plus juste. La clé de la croissance économique est d'être prêt à relever le défi de la compétitivité, en tant que gouvernement et en tant que peuple. Cela signifie que nous acceptons les règles du jeu, telles qu'elles sont en Amérique du Nord, et que nous voulons gagner. Et si nous admettons que la croissance économique est notre grande priorité, cela suppose que d'autres objectifs doivent lui être subordonnés. Autrement dit, nous devons être prêts à accepter les conséquences du but que nous poursuivons.

c) Si nous voulons vraiment devenir compétitifs, nous devons accepter l'exercice qui consiste à nous mesurer objectivement par rapport aux résultats atteints par les autres. Nous proposons donc aux Québécois de compléter la Révolution tranquille. Nous leur proposons d'atteindre enfin notre pleine part de la richesse économique et des emplois du Canada. Et nous leur proposons d'y arriver en dix ans. Cette part, basée sur la population, elle est de 26%.

Or, en serons-nous lorsque nous nous atteindrons ces objectifs? Il est impossible de prévoir ce que sera l'économie canadienne dans dix ans. Mais, si on se base sur certaines prévisions d'emplois au Canada, nous avons 600,000 emplois à créer à l'intérieur de cette période. Ce qui est important, cependant, c'est que l'objectif soit là. Nous pouvons ainsi me-

surer nos progrès. Avec ces objectifs, nous nous dotons d'un projet de société qui est quelque chose de vivant, de bien réel. De plus, ils nous ramènent constamment à notre priorité: la prospérité de notre peuple, condition essentielle d'une société plus juste.

d) Le Parti québécois a annoncé que les prochaines élections générales se joueraient sur la question de l'indépendance. Le PLQ devrait insister sur cela. Il y aura toujours une minorité de Québécois qui voudront l'indépendance politique. Mais nous devons faire comprendre clairement à tout le monde qu'ils ne commandent pas notre destinée.

e) Les impôts et les taxes que doivent payer les Québécois et les compagnies ne sont pas concurrentiels avec ce que l'on paie dans les autres régions du Canada. Un gouvernement libéral devrait immédiatement les réduire. Comment pouvons-nous diminuer les impôts si notre premier objectif est d'éliminer les déficits gouvernementaux? La question devrait plutôt être: comment pouvons-nous stimuler la croissance dont nous avons besoin pour éliminer notre déficit, sans diminuer les impôts?

f) Pour rétablir la santé économique du Québec, il est indispensable de faire la paix avec l'anglais. L'élaboration d'une politique linguistique, adaptée à la croissance économique, devrait être basée sur un consensus et son administration devrait être dépolitisée. Les orga-

nismes qui seraient responsables rendraient compte à l'Assemblée nationale et les stratégies seraient fréquemment réévaluées à partir d'une analyse objective de la situation démographique et économique.

Montréal ne peut pas être une ville internationale importante si elle n'est pas une grande ville nord-américaine. Et l'Amérique du Nord est majoritairement anglophone. Une des conditions de la croissance et de la prospérité de Montréal est d'accepter la langue anglaise et les gens qui la parlent comme des associés à part entière. Il y a de plus en plus de Québécois anglophones qui ne demandent pas mieux que d'avoir cette occasion de pouvoir contribuer à la croissance du Québec.

g) Il est temps de mettre un terme au débat idéologique qui consiste à savoir si le Québec devrait donner la préférence au secteur public ou au secteur privé. Les deux sont là et demeureront. Les deux ont un rôle important à jouer. Le défi, c'est de les rendre tous les deux efficaces.

Dans notre projet de croissance économique, nous devrions accorder la préférence au secteur privé. En d'autres termes, cela signifie que nous devrions laisser plus de « liberté aux actions capitalistes entre adultes consentants ». Mais accorder la préférence au secteur privé ne signifie pas que l'on nie le rôle vital du secteur public. Nous ne devrions pas avoir peur de l'État ni lui en vouloir. Si l'État peut faire certaines choses plus efficacement que le secteur privé, qu'il le fasse. Dans ce débat sur les rôles respectifs des secteurs public et privé dans l'économie, les seules idéologies dont nous devons tenir compte sont: le pragmatisme, les coûts, l'efficacité et la compétitivité.

h) La question n'est plus de savoir si on doit ou non avoir une politique indus-

trielle. Même avec une intervention gouvernementale réduite au minimum, et approuvée par le Conseil du patronat, la présence du secteur public dans l'économie est si grande qu'elle sera de toute façon soit cohérente soit irresponsable.

Deux critères devraient présider à nos choix. D'abord, les choix économiques devront se faire en fonction de l'avenir, et non pas du passé. Deuxièmement, une fois ce choix fait, il devra être appuyé par une volonté réelle. Nous devons « mettre le paquet ».

Le gouvernement a la responsabilité de choisir, soigneusement, en étant pleinement conscient des risques, les quelques secteurs où il concentrera ses efforts. Et, une fois qu'il a fait ces choix, il a la responsabilité de s'y tenir, et de la volonté de devenir le meilleur au monde dans ces secteurs. L'autre voie est d'essayer de faire plaisir à tout le monde. C'est une autre façon de faire des choix, la mauvaise façon.

i) Nous devons donner une priorité immédiate à la stimulation de nouveaux investissements manufacturiers dans les secteurs-clés de notre économie. En termes de moyenne par habitant, sur les trois dernières années, les investissements manufacturiers ont été de \$1,800 en Ontario, pour seulement \$1,000 au Québec. Autrement dit, chaque travailleur ontarien a eu chaque année, près de deux fois plus d'outils pour travailler

que son confrère québécois. On assiste à la désindustrialisation du Québec.

j) Nous ne pourrions pas bâtir un Québec fort en comptant seulement sur nos ressources naturelles. C'est par ses ressources humaines qu'il se bâtira. C'est tromper les Québécois que de leur dire qu'ils sont riches à cause des ressources naturelles de la province. Une comparaison entre l'économie de l'Argentine et celle du Japon doit suffire pour le prouver.

L'élection de Jean Lesage en 1960, a marqué le début de la Révolution tranquille et de la modernisation du Québec. Vingt-trois ans plus tard, nous nous retrouvons dotés d'un des régimes les plus avancés au monde en matière d'éducation, de santé, d'aide au revenu et d'infrastructure publique — et incapables de la payer. En même temps, près d'un million de Québécois qui sont capables de travailler ne trouvent pas d'emploi.

Le progrès économique ne garantit pas le progrès social. Mais sans le premier le second est impossible. À cause de la détérioration de notre économie, il est irréaliste de penser que le Québec puisse connaître quelque progrès que ce soit. C'est pourquoi le projet que nous proposons aux Québécois vise l'excellence économique.

Notre jeunesse peut-elle s'identifier à ce projet? Je pense que oui. Ce n'est pas simplement un projet pour « devenir riche ». C'est la recherche de l'excellence, la volonté de se mesurer à ce qu'il y a de mieux, de refuser d'accuser les autres de nos revers, mais plutôt de tirer parti de nos erreurs pour devenir « les meilleurs ». Il s'agit d'accepter l'objectif de la prospérité économique, non pas comme une fin en soi, mais comme une condition essentielle à la création d'une société heureuse et vraiment humaine, ici, dans ce Québec que nous aimons. L'heure est venue pour une telle idée.

# La loi anti-scabs: une erreur qu'il ne faut pas répéter

**GHISLAIN DUFOUR**

Vice-président exécutif du Conseil du patronat du Québec

LES amendements au Code du travail qui seront bientôt déposés à l'Assemblée nationale auraient notamment pour objet de resserrer les dispositions anti-briseurs de grèves de façon qu'elles s'appliquent aux entreprises de sous-traitance et aux employés-cadres d'autres établissements.

Le Conseil du patronat et le monde patronal en général, notamment les PME, s'opposent et s'opposent vigoureusement à de tels amendements.

Voici brièvement pourquoi.

Le principe en cause — Déjà, lors du dépôt du projet de loi numéro 45 en 1977, le CPQ avait formulé des objections de principe contre le fait qu'une entreprise soit forcée, à toutes fins utiles, de suspendre toute production de biens ou services pour la durée de toute grève survenant dans son établissement. Le CPQ s'opposait alors aux amendements proposés au Code du travail pour plusieurs

raisons, et notamment parce qu'il s'agissait là d'une orientation contraire à toute la philosophie qui inspire nos relations de travail en Amérique du Nord.

Notre régime de relations de travail est en effet basé sur l'offre et la demande de travail, à des conditions « librement » négociées par les syndicats et les entreprises, et prévoit des moyens de pression sur les parties, la grève et le lock-out, qu'acceptent généralement les deux principaux partenaires en cause.

Un des éléments de ce système est la grève, outil de pression que peut utiliser légalement le syndicat pour appuyer ses revendications. C'est là un droit des syndicats, et il ne saurait être question pour le patronat de le remettre en cause. La reconnaissance de ce droit n'implique cependant pas qu'une entreprise qui subit une grève doit automatiquement suspendre ses opérations. Au contraire, l'équilibre des forces suppose que l'entreprise a le droit de chercher les moyens de contrecarrer les effets de la pression qu'exerce sur elle un syndicat.

Ce principe a d'ailleurs été clairement énoncé par les membres de la commission Woods dont le rapport était et est toujours d'actualité: « Pour l'employeur, la sanction économique équivalente à la grève n'est que rarement le lock-out; c'est plutôt sa capacité de

faire face à la grève. Il est important de noter que la capacité d'un employeur d'encasser une grève dépend pour une large part de sa possibilité de stocker des marchandises en prévision d'une grève et de son droit de faire appel à d'autres employés et à un personnel supplémentaire pour accomplir le travail normalement dévolu aux grévistes. Ce droit, joint au lock-out, constitue pour l'employeur l'équivalent du droit de grève des travailleurs ».

C'est ce principe fondamental, la reconnaissance claire du droit qu'a une entreprise d'embaucher, du personnel même en temps de grève, que reniait l'amendement alors suggéré au Code du travail.

Le CPQ ajoutait que tout amendement au Code du travail visant à empêcher un employeur d'embaucher du personnel en temps de grève serait une atteinte irréparable à son droit strict de continuer à opérer au mieux son entreprise, en même temps qu'un précédent législatif malheureux susceptible d'atteindre davantage les petites et moyennes entreprises que l'on dit par ailleurs « vouloir aider ». Ces dernières, évidemment, ne sont pas de celles qui pourraient démenager leur production dans un autre établissement québécois, ou même ontarien.

Les modifications proposées — Le législateur est passé outre, en 1977, aux représentations du monde patronal et il a doté le Québec d'un Code du travail qui impose aux entreprises de chez nous des contraintes sans égal dans les autres provinces canadiennes.

Le CPQ ne peut aujourd'hui que s'opposer vigoureusement à tout projet d'amendements au Code du travail qui vise à réduire encore davantage les droits de l'entreprise québécoise déjà sérieusement défavorisée à ce chapitre par rapport à ses concurrents.

Les dispositions actuelles dont déjà figure de proue par rapport aux dispositions en vigueur dans les autres juridictions. Les modifications proposées — qui affecteront particulièrement la PME — accentueront le déséquilibre actuel en faveur des grévistes: elles imposent la fermeture pure et simple de l'entreprise pendant la grève sans imposer de contrepartie comparable aux grévistes, qui reçoivent des prestations de grève et qui ont le droit de travailler ailleurs.

Pourtant, dans l'importante affaire de la Canadian Gypsum Co. Ltd, le principe fondamental selon lequel une entreprise peut continuer d'opérer en temps de grève, a été très bien établi

par les honorables juges Montgomery, Bélanger et Dubé, de la Cour d'appel.

« Je considère que le juge de première instance a perdu de vue un autre droit qui est, à mon avis, aussi fondamental que le droit de piquetage: le droit de toute personne, qu'il s'agisse du plus humble des individus ou d'une société multinationale, d'avoir libre accès à sa propriété et de s'en servir à toutes fins légales. Dans le cas qui nous occupe, il est admis que la grève est parfaitement légale. Les employés de la compagnie ont par le fait même le droit de refuser leurs services collectivement et ne sont du fait sujets à aucune pénalité ou représaille. Ils demeurent libres, pendant la durée de la grève, d'offrir leurs services à tout autre employeur. De la même façon, la compagnie demeure libre de continuer à opérer sur son usine et à embaucher, à cet effet, toutes personnes qu'elle juge à propos d'embaucher ».

En conclusion — Il nous apparaît donc que le législateur, qui avait erré en 1977, commettrait la même erreur s'il allait plus loin en 1983.

Ce sont d'ailleurs les auteurs Arthurs, Carter et Glasbuk et non le Conseil du patronat qui, dans *Labour Law and Industrial Relations in Canada* écrivent ce qui suit: « La législation québécoise qui

interdit à l'entreprise de faire appel aux services d'employés non syndiqués ou de remplaçants temporaires pour continuer d'opérer en temps de grève doit être considérée comme une entorse grave aux règles habituelles de fonctionnement des entreprises en temps de grève au Canada ».

Nous affirmons donc que non seulement l'entreprise a le droit de poursuivre ses activités normales pendant la grève, mais surtout que certaines activités essentielles à sa survie (inventaire, livraisons urgentes, protection et sécurité) doivent être assurées en tout temps dans l'intérêt des travailleurs comme de l'entreprise.


Nous ne pouvons donc que nous opposer aux resserrlements proposés.

**SUCO**

par la solidarité des peuples le monde s'organise

**TERRE DES FEMMES**

La première encyclopédie de poche sur la situation des femmes dans le monde



Volume relié, 448 pages, 14,95\$

**TERRE DES FEMMES**

- 107 articles écrits par 90 femmes de 40 pays différents
- Des statistiques sur 165 pays
- 11 cartes, 87 biographies
- Plus de 1000 adresses

**BORÉAL EXPRESS**

# La paix armée / Les USA envisagent une intervention en Syrie

suite de la première page

Quant à l'opinion publique américaine, un spécialiste de l'American Enterprise Institute rappelle qu'avant d'appuyer toute intervention des États-Unis à l'étranger, les Américains se demandent si c'est réellement d'un intérêt vital pour leur pays. « Et ce pourrait être le cas de l'Arabie saoudite, par exemple. Si une intervention militaire peut être rapidement couronnée de succès, le président Reagan n'aurait aucune difficulté, selon cet expert, à la faire accepter par les Américains ».

Le Moyen-Orient constitue certainement la seule région du monde où les Américains se résignent à envisager

une intervention directe de leurs troupes. Encore traumatisée par la guerre du Vietnam, l'opinion publique américaine s'oppose à l'envoi de troupes en Amérique centrale, par exemple, une région pourtant plus proche que le lointain Golfe.

Devant cette opposition résolue, l'administration Reagan n'a d'autre choix que de supporter les régimes en place, en espérant qu'ils résisteront à la poussée du communisme. C'est ce qui justifie les efforts considérables déployés actuellement par le président des USA pour vendre au Congrès son plan d'aide militaire de \$85 millions US au régime du Salvador.

Selon Elliott Abrams, sous-secrétaire d'État aux droits de la personne, l'Ad-

ministration américaine a historiquement suivi une double voie dans ses relations avec les régimes autoritaires: la voie des représailles (sur laquelle on entretient de sérieux doutes) et la voie « positive » qui part du principe que les régimes démocratiques ont une meilleure réputation quant au respect des libertés civiles. Ce serait donc pour cela que le président Reagan favorise le développement de la démocratie dans des pays comme le Salvador, le Honduras ou le Guatemala, comptant que le rétablissement de la démocratie aboutira forcément à un plus grand respect des libertés civiles. Quant au Nicaragua, le même sous-secrétaire Abrams reste sceptique: « Les régimes autoritaires, prétend M. Abrams, se tournent vers le

bloc soviétique parce que l'URSS ne pose aucune question sur cette question des libertés civiles ».

Mais les membres du Congrès ne partagent pas forcément cette opinion. Le sénateur Sam Nunn (démocrate de Georgie) rappelle pour sa part que « même s'il n'y avait pas de communistes en Amérique centrale, il y aurait quand même un problème économique à résoudre ».

Fidèle à son analyse politique de la région, l'Administration se refuse à croire que le Nicaragua n'a pas d'arrière-pensées en aidant l'opposition aux régimes du Honduras ou du Salvador. En revanche, l'aide américaine se veut une aide exclusivement réservée à des

régimes bien avancés sur la voie de la démocratisation.

Les États-Unis s'en prennent notamment à la politique de la France, plutôt sympathique aux sandinistes. « Quand un pays vote avec l'URSS sur la question de l'Afghanistan, rappelle-t-on à Washington, c'est symbolique: ce n'est pas l'opinion des non-alignés ».

L'opinion de l'administration républicaine est bien tranchée: « Les sandinistes visent un modèle à la cubaine et, ultimement, à la soviétique, ce dont Nasser ne s'est jamais réclamé ». Cette analyse justifie, selon M. Reagan, une intervention massive de plus de \$600 millions US, encore que l'Amérique centrale soit le dernier endroit où le gouvernement songe à envoyer ses troupes.

Comme l'explique le sénateur républicain Richard Lugar (Indiana), les Américains sont certes inquiets de « l'effet de domino » qui pourrait expliquer une progression du communisme dans la région mais, ajoute-t-il, « les Américains ne nous appaieraient pas si on votait des crédits importants pour l'Amérique centrale. Il est encore davantage hors de question de songer à y envoyer des troupes ».

M. Lugar ajoute que l'opinion publique américaine ne s'intéresse généralement pas à la politique extérieure. Les discours du président Reagan devant le Congrès, sur l'Amérique centrale, ne visent selon lui qu'à « réveiller l'opinion publique ».

(à suivre)

## Kaplan dépose un projet de loi créant un service de sécurité

OTTAWA (PC) — Le solliciteur général, Robert Kaplan, a déposé hier à la Chambre des communes un projet de loi donnant aux services de sécurité canadiens le droit d'effectuer des fouilles clandestines, d'ouvrir le courrier, d'écouter les conversations téléphoniques et d'avoir accès aux rapports d'impôts des citoyens.

De plus, les services de sécurité auront le pouvoir d'enfreindre la loi, le projet de M. Kaplan leur permettant d'accomplir, dans l'exercice de leur mandat, « tous actes justifiables dont la nécessité soit également justifiable ».

Ces nouveaux pouvoirs seront dévolus à un nouvel organisme appelé le Service canadien du renseignement et de la sécurité, qui sera appelé à remplacer le service de sécurité de la Gendarmerie royale du Canada.

La création d'un tel organisme sous contrôle civil avait été recommandée en 1981 par la Commission McDonald qui enquêtait sur les activités illégales de la GRC.

Le projet de loi devra cependant se heurter à l'opposition farouche du Nouveau Parti démocratique, dont le porte-parole, M. Svend Robinson, a déclaré qu'il ferait tout en son pouvoir pour que cette loi « orwellienne » ne soit adoptée « ni cette année, ni en 1984 ».

Les nouveaux pouvoirs des services de sécurité seront toutefois assortis de contrôles judiciaires. Les agents devront obtenir l'autorisation d'un juge de la Cour fédérale qui devra être convaincu que l'enquête s'inscrit bien dans leur mandat et que le recours à ces mé-

thodes est indispensable au succès de l'enquête.

De plus, un mécanisme de contrôle des activités de l'agence est prévu par la création d'un poste d'inspecteur général qui fera rapport au solliciteur général adjoint.

L'inspecteur général pourra effectuer les recherches et enquêtes qu'il juge nécessaires.

De plus, un comité de surveillance des activités de renseignement et de sécurité sera formé. Ce comité sera formé de trois membres du Conseil privé, nommés par le premier ministre après consultation des chefs des partis d'opposition.

Le Conseil privé est formé de tous les anciens ministres et d'autres personnes nommées par le premier ministre. M. Kaplan dit espérer que les trois membres du comité représenteront chacun des trois partis présents aux Communes.

Ce comité aura plein accès aux renseignements de l'agence et examinera ses activités, fera enquête sur les plaintes et étudiera les directives données aux services de sécurité par le solliciteur général.

Le comité publiera un rapport annuel qui sera déposé au Parlement.

Le mandat des nouveaux services de sécurité sera de recueillir et d'analyser les informations que l'on soupçonne de constituer des menaces envers la sécurité du Canada.

Ces menaces sont définies dans le projet de loi comme étant:

- le sabotage contre le Canada ou un allié;
- les activités d'origine étrangère qui touchent le Canada ou s'y déroulent et sont préjudiciables à ses intérêts ou à ceux de ses alliés et qui sont d'une nature clandestine ou trompeuse ou comportent des menaces envers qui que ce soit;
- l'usage de la violence ou de menaces de violence contre des personnes ou des biens dans le but d'atteindre un objectif politique au Canada ou ailleurs;
- les activités qui, par des actions cachées ou illicites, visent à saper le régime de gouvernement constitutionnel du Canada, sa destruction ou son renversement.

Les nouveaux services civils de sécurité seront également chargés du filtrage sécuritaire des employés du gouvernement qui ont accès à des informations classifiées et pourra prêter assistance à la collecte au Canada de renseignements à propos de l'étranger.

« Le Canada a besoin d'un service qui fournira des renseignements précis sur les menaces envers la sécurité nationale, a soutenu M. Kaplan, selon qui le gouvernement a été soucieux avant tout de concevoir un système qui réalisera cet équilibre vital entre les exigences de la sécurité et les exigences de la démocratie ».

Conformément à une politique déjà établie, M. Kaplan a refusé, pour des raisons de sécurité nationale, de dévoiler le budget ou les effectifs de cette nouvelle agence.

On ne connaît pas encore tous les détails des 100 projets spéciaux promis par M. Lalonde dans son budget.

### Retraite

prestation maximum de \$ 345,15 par mois pour une personne âgée de 65 ans serait réduite de 30% pour quelqu'un qui prendra sa retraite à 60 ans. Cette personne touchera alors \$ 241,55 par mois.

Le projet de loi 20 vient compléter la loi adoptée l'an dernier abolissant l'âge de la retraite obligatoire. Une fois adoptée, la nouvelle loi permettra à ceux qui désirent continuer de travailler après 65 ans, d'augmenter le montant des prestations du régime de rentes lorsqu'ils arrêteront de travailler. Quelqu'un qui travaille jusqu'à 70 ans, aura droit à un montant équivalent à 130% de la prestation prévue pour l'âge de 65 ans.

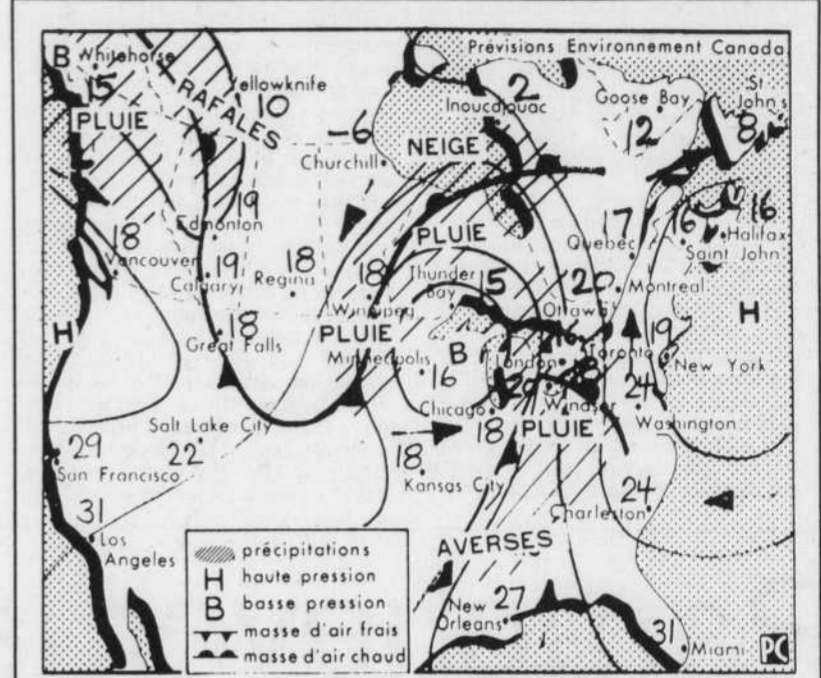
Au total, il y a environ 100,000 personnes âgées de 60 ans à 65 ans qui, au moment de l'entrée en vigueur de la loi, pourront se prévaloir d'une retraite anticipée financée par le Régime des rentes. Majoritairement, ces personnes devraient être des travailleurs syndiqués ou professionnels ayant droit à des prestations d'un régime de retraite privé.

Selon le ministre, ces départs créent autant de postes que des jeunes pourront occuper. De ces 20,000 postes dont parle M. Lazure, il faudra déduire possiblement un certain nombre de postes qui disparaîtront avec leur titulaire en raison de la conjoncture économique. Il faudra tenir compte des postes qui ne seront pas libérés par les gens décédant de ne pas prendre leur retraite à 65 ans.

Le projet de loi déposé hier apportera des modifications importantes au Régime des rentes dans trois domaines:

- la rente d'invalidité pourra désormais être versée aux personnes de 60 à 64 ans qui, en raison de leur état de santé, ne sont plus en mesure d'exercer leur emploi habituel. Actuellement, la loi stipule qu'il faut être incapable d'occuper tout emploi rémunérateur. Également pour les personnes de 60 ans et plus, il ne sera plus exigé d'avoir versé des cotisations au cours des dix dernières années;
- la rente payable au conjoint survivant pour les personnes de 55 ans et plus est ajustée. Elle passe de \$ 202 par mois à \$ 275, montant auquel s'ajoute déjà un montant équivalent à 37,5% de la rente du conjoint décédé;
- les personnes se remarquant continueront d'avoir droit à la rente au conjoint survivant. Les personnes qui ont perdu cette rente en se remarquant, environ 5,000 personnes, retrouveront ce droit à compter du 1er janvier.

Ces trois mesures coûteront environ \$ 60 millions par année que M. Lazure estime pouvoir financer à même les réserves de la Régie des rentes. Il reconnaît toutefois que la Régie ne saurait supporter un tel coût éternellement. Il



Prévision de la carte du temps à midi aujourd'hui

Un anticyclone situé sur le centre du Québec dominera le temps aujourd'hui. Une perturbation en provenance du Kansas apportera des nuages et des averse sur l'extrême-ouest du Québec en après-midi. Les nuages et les averse balayeront le reste du Québec demain. Les températures seront près des normales saisonnières.

**Abitibi-Témiscamingue:** ensoleillé le matin. Ennuagement graduel par la suite. Quelques averse en fin de journée. Vents modérés. Min.: près de 2. Max.: près de 18. Probabilité de précipitation: 30%. Aperçu pour demain: nuageux avec quelques averse.

**Réservoirs Cabonga et Gouin:** ensoleillé le matin. Ennuagement en après-midi. Vents modérés. Min.: près de 1. Max.: près de 17. Précipitations: 10%. Demain: nuageux avec pluie passagère.

**Pontiac-Gatineau, Lièvre, Outaouais:** ennuagement graduel en mi-journée et vents modérés. Min.: de 1 à 3. Max.: de 17 à 19. Précipitations: 20%. Demain: nuageux avec quelques averse.

**Montréal, Trois-Rivières-Drummondville, Estrie:** ennuagement graduel en après-midi et vents modérés. Min.: près de 3, sauf près de 0 en Estrie. Max.: près de 17. Précipitations: 20%. Demain: nuageux avec quelques averse.

**Laurentides, Mauricie:** ennuagement graduel en après-midi et vents

devenant modérés. Min.: de 0 à 2. Max.: de 16 à 18. Demain: nuageux avec quelques averse.

**Québec, Beauce, Rivière-du-Loup, La Malbaie:** ensoleillé avec passages nuageux. Nebulosité croissante en fin de journée et vents devenant modérés. Min.: de 1 à 3. Max.: près de 17. Demain: nuageux avec quelques averse.

**Saguenay, Réserve des Laurentides:** ensoleillé avec passages nuageux et vents modérés par endroits. Min.: de 0 à 2. Max.: près de 17. Demain: nuageux avec quelques averse.

**Lac-St-Jean:** ensoleillé avec passages nuageux. Min.: près de 2. Max.: près de 17. Précipitations: 10%. Demain: nuageux avec pluie passagère.

**Rimouski, Matapédia, Baie-Comeau:** ensoleillé avec passages nuageux. Min.: de -1 à 1. Max.: de 13 à 15. Demain: nuageux et brumeux avec quelques averse.

**Ste-Anne-des-Monts, Parc de la Gaspésie, Gaspé-Parc Forillon, Sept-Îles, Basse-Côte-Nord-Anticosti, sauf secteur de Blanc-Sablon:** ensoleillé avec passages nuageux. Min.: de 0 à 2. Max.: de 12 à 15. Demain: ennuagement suivi d'averse.

**Secteur de Blanc-Sablon:** nuageux avec quelques chutes de neige en matinée. Dégradation par la suite. Vents modérés. Min.: près de 0. Max.: près de 4. Précipitations: 40%. Demain: beau.

compte que d'ici à deux ans, le mode de financement du régime des rentes aura été modifié et augmenté. Cette révision se fera de concert avec le gouvernement fédéral qui, sous la pression des provinces, ne pourra plus remettre la révision du mode de financement du Régime des rentes du Canada. On estime à Québec que les deux régimes doivent être révisés de concert.

### Syrie

Après ce délai de quelques semaines, Israël « demandera au Liban et aux États-Unis de reconsidérer les conditions d'un règlement négocié » et pourra envisager un retrait unilatéral de ses forces jusqu'à la rivière Awali, au nord de Saïda (Sud-Liban), a poursuivi la télévision.

Un tel retrait unilatéral « demanderait de nouveaux arrangements de sécurité, différents de ceux prévus dans le cadre d'un retrait de toutes les forces étrangères du Liban », a-t-il encore été précisé.

Par ailleurs, les milieux officiels israéliens se refusaient hier de commenter les informations selon lesquelles les États-Unis et Israël avaient signé mardi une annexe confidentielle à l'accord. Toutefois un haut fonctionnaire, interrogé par l'AFP, a fait état d'un échange de lettres entre Israël et les États-Unis sur cette question, comme l'avait déjà annoncé dimanche le porte-parole du ministère israélien des Affaires étrangères Avi Pazner.

« Le contenu de ces lettres gardant un caractère confidentiel, il ne faut pas s'attendre que nous le publions les premiers », a ajouté cet officiel israélien.

Selon le quotidien New York Times, les États-Unis et Israël avaient signé mardi un accord confidentiel qui reconnaît à l'Etat hébreu le droit d'auto-dé-

fense contre d'éventuelles attaques palestiniennes depuis le territoire libanais. Le protocole d'accord, selon la même source, vise à rassurer Israël sur ses possibilités d'action au cas où le gouvernement libanais ne serait pas en mesure d'assurer la sécurité dans le sud du pays.

Les États-Unis s'engagent également par ce texte à faire tout leur possible pour obtenir le retrait des forces palestiniennes et syriennes. Ces informations sont corroborées par celles publiées mardi par la presse israélienne et les déclarations officielles de responsables israéliens, notent les observateurs.

Ainsi les lettres annexes entre Israël et les États-Unis mentionnent, à l'encontre du texte officiel de l'accord israélo-libanais, l'interdépendance entre l'évacuation des forces israéliennes du Liban et celle des forces syriennes et palestiniennes de ce territoire, selon le quotidien en langue anglaise Jerusalem Post.

L'accord officiel de Khalde et Kyriah Chmona, rappelle-t-on, stipule un retrait israélien dans les huit à douze semaines après l'échange des instruments de ratification entre les deux pays, et se contente de noter que le retrait israélien du Liban « s'inscrit dans l'objectif du Liban d'obtenir le retrait de toutes les forces étrangères ». Or la position israélienne, réaffirmée mardi par M. David Kimche, chef de la délégation israélienne aux négociations, conditionne l'application de l'accord au retrait des forces syriennes et palestiniennes.

D'autre part, M. Gemayel a déclaré à l'issue d'une séance du conseil des ministres libanais qu'il « était satisfait des contacts qu'il a entretenus avec les dirigeants arabes et que ces contacts ont révélé l'importance de la compréhension que le pouvoir libanais rencontre auprès des États arabes », rapporte Radio-Liban (officielle).

### Manitoba

Manitobains, M. Jean-Pierre Dubé, qui a pu apporter hier quelques précisions sur l'entente de principe, dont il venait de prendre connaissance.

M. Joyal a expliqué dans la capitale fédérale que ces changements concerneraient « une protection constitutionnelle quant à l'obligation du gouvernement et quant aux droits et libertés des citoyens du Manitoba de s'adresser à leur gouvernement en français ou en anglais. Cet amendement s'apparente à un article de la constitution selon lequel chaque résident du Nouveau-Brunswick a droit à des services du gouvernement dans l'une ou l'autre des langues officielles. Un tiers de la population du Nouveau-Brunswick est francophone, tandis que les quelque 60,000 francophones du Manitoba ne représentent que 4% de la population de la province.

Cette entente survient au moment où la Cour suprême du Canada pourrait être saisie d'une cause qui aurait pu invalider toutes les lois adoptées au Manitoba en anglais seulement. Il s'agit d'une autre affaire de contravention unilingue anglaise, qui remonte à 1980, une année après que la Cour suprême ait décrété que le français et l'anglais étaient les langues officielles du Manitoba.

### Andropov

qu'une des deux commettait une erreur, il était du droit et du devoir du gouvernement canadien de le souligner.

« Si vous ne croyez pas qu'il y eu, de la part des États-Unis, des déclarations excessives, votre parti est, comme d'habitude, très mal synchronisé, notre seulement en rapport avec tous les chefs européens mais aussi avec le peuple canadien », a poursuivi M. Trudeau.

D'ailleurs, et même si cela semble contredire la lettre ouverte qu'il a envoyée la semaine dernière pour répondre aux milliers de lettres de Canadiens s'opposant aux tests des missiles en Alberta, le premier ministre estime maintenant que les leaders pacifistes ne s'en prennent pas aux États-Unis parce qu'ils sont belliqueux mais bien parce que leurs dirigeants ont proféré des déclarations qui nuisent aux négociations. Aucune allusion à l'anti-américanisation dont il accusait il y a quelques jours.

Les négociations de Genève entre les États-Unis et l'Union soviétique ont repris mardi après 18 mois d'interruption. Elles portent sur le désarmement, chaque puissance se disant prête à limiter ses armes nucléaires sur le sol européen, mais dans la mesure seulement où son adversaire fait de même. Moscou et Washington ne s'entendent pas sur la

manière de compler les missiles installés en Europe. Les négociations, si elles échouent, seront suivies de l'installation par les Américains de 572 missiles de portée intermédiaire, Pershing-2 et missiles de croisière. Washington estime que l'URSS a déjà plus de 350 SS-20 en Europe.

Comme les États-Unis, le Canada est membre de l'Alliance atlantique (OTAN). M. Trudeau a répété hier qu'il était favorable à la position américaine, qui ne demande plus la disparition de tous les missiles mais leur réduction.

Mais M. Trudeau a rassuré le chef de l'opposition conservatrice en lui disant qu'il avait informé son visiteur soviétique de son désaccord avec certaines déclarations de la Pravda, l'organe du Parti communiste

### Conference Board

tivement à une moyenne nationale de 5,3% — en 1984.

La reprise au Canada en général sera encore freinée par la faiblesse de la demande pour les minéraux et les produits de la forêt. Hier d'ailleurs, à la conclusion de la Conférence nationale sur les perspectives minières, les experts de l'industrie canadienne ont reconnu que les perspectives n'étaient pas très ré-

joissantes pour les secteurs traditionnels comme ceux du fer, de l'amiant, du cuivre et du zinc.

La seule industrie minière qui peut s'attendre à une croissance exceptionnelle, assortie d'une forte création d'emplois, est celle de l'or. Ce « boom » profitera particulièrement au Québec, à l'Ontario, à la Colombie-Britannique et aux Territoires du Nord.

En revanche, la transformation du cuivre et du zinc, en particulier au Québec, se dirige vers de sérieux problèmes compte tenu de l'absence de gisements importants près des usines de transformation de ces minéraux. Un porte-parole de Noranda a dit, par exemple, que son usine du Nord-Ouest importe déjà 25% de sa production des mines de cuivre de Colombie-Britannique et que, d'ici à 1990, on pourrait souffrir de pénurie de minerai de zinc. Le défi, selon ces experts, sera de trouver de nouveaux gisements dans l'Est ou de développer des politiques qui permettront aux usines de transformation du Canada central de s'approvisionner à coûts compétitifs, à des mines de l'Ouest.

Les prévisions régionales de la Conférence Board sont les suivantes:

- au Québec, le taux de croissance sera de 1,8% cette année, et de 5,6% en 1984, après une chute de 6,1% en 1982. La reprise sera particulièrement lente pour les mines de fer et d'amiant et pour les usines de pâtes et papiers;
- en Ontario, la relance de la consommation au Canada entraînera un taux de croissance de 2,3% cette année et de 5,4% l'an prochain; même si la production minière de cette province a chuté de 53% entre 1974 et 1982, la reprise dans ces industries sera trois fois plus élevée que dans le reste du Canada d'ici à 1984;

- dans les Maritimes, ce sont les provinces de Nouveau-Brunswick et de Nouvelle-Écosse qui présenteront les meilleurs taux de croissance: de 2,4 et 5,5% au cours des deux prochaines années au Nouveau-Brunswick et de 2,8 et 4,4% dans l'autre province. La croissance en Nouvelle-Écosse sera surtout influencée par l'exploration gazière au large des côtes tandis que le Nouveau-Brunswick basera sa croissance sur le secteur des services, le commerce de détail en particulier;
- dans l'Ouest, la province la plus durement frappée est l'Alberta tandis que la Colombie-Britannique, après avoir le plus souffert de la récession, est aussi celle qui connaîtra les plus forts taux de croissance: près de 3% cette année et 6,6% en 1984, de loin le record national.

Le Conference Board estime que le budget fédéral a conféré « un léger stimulant à l'activité économique en 1983 ». Le Conference Board prévient cependant que l'impact du « Programme spécial de relance » de \$1,2 milliard pourrait être très inégal selon les

## AUJOURD'HUI

- Exposition « Art et bâtiment » à la Galerie de l'UQAM jusqu'au 5 juin, tous les jours de la semaine de midi à 18 h. Rendez-vous 1400, rue Berri.
- John Littleton donne un concert en la cathédrale St-Antoine de Longueuil, angle des rues St-Charles et Chemin Chambly, à 20 h.
- Vente de livre de 17 h à 21 h à la bibliothèque municipale Place Désormeaux à Longueuil, 2877, Chemin de Chambly. 670-2130
- 15e festival du jeune théâtre jusqu'au 24 mai dans le Vieux-Québec. 288-3722
- Spectacle de Pointépiénu au théâtre Marie-Gérin-Lajoie de l'UQAM ce jeudi, vendredi et samedi à 20 h 30 ainsi qu'une matinée pour enfant le samedi 21 à 15 h. 487-5622
- Festival annuel des Harmonies du Québec jusqu'au 22 mai inclusivement à l'Université de Sherbrooke. 374-4700, poste 243
- « L'Assurance-maladie a cent ans », Colloque Jean-Yves-Rivard à l'Université de Montréal, pavillon 3200 Jean-Brillant.
- Dîner-bénéfice au profit des louveteaux de la 15e meute de St-Viateur à l'hôtel Le Quatre-saisons, 3535, rue St-Denis, à 20 h. 274-9451
- Les Petits Chanteurs du Mont-Royal en concert à 20 h en l'église Queen Mary United, 13, Fincheley Road à Hampstead. Ils présenteront des pièces de Palestrina, Poulenc, Vittoria, Verdi. Entrée: \$5, \$3 pour étudiants et âge d'or. 733-8211, poste 256
- Colloque du Centre de linguistique de l'entreprise sur « Les micro-ordinateurs parleront-ils français », à l'hôtel Le Quatre-saisons, 1050 ouest, rue Sherbrooke.
- Rencontre avec M. L. Ron Hubbard, sur « le secret de l'efficacité », à 20 h au 1705, St-Denis. 849-9441.
- Collectes de sang de la Croix-Rouge au sous-sol de l'église St-Espirit, 2851, rue Masson, de 14 h 30 à 20 h 30.

**VOILE: L'aventure de la transat en double Lorient-Bermudes-Lorient! Mike Birch: Le défi du Canada.**

Cette semaine dans **le point** l'hebdomadaire français de l'actualité Internationale.

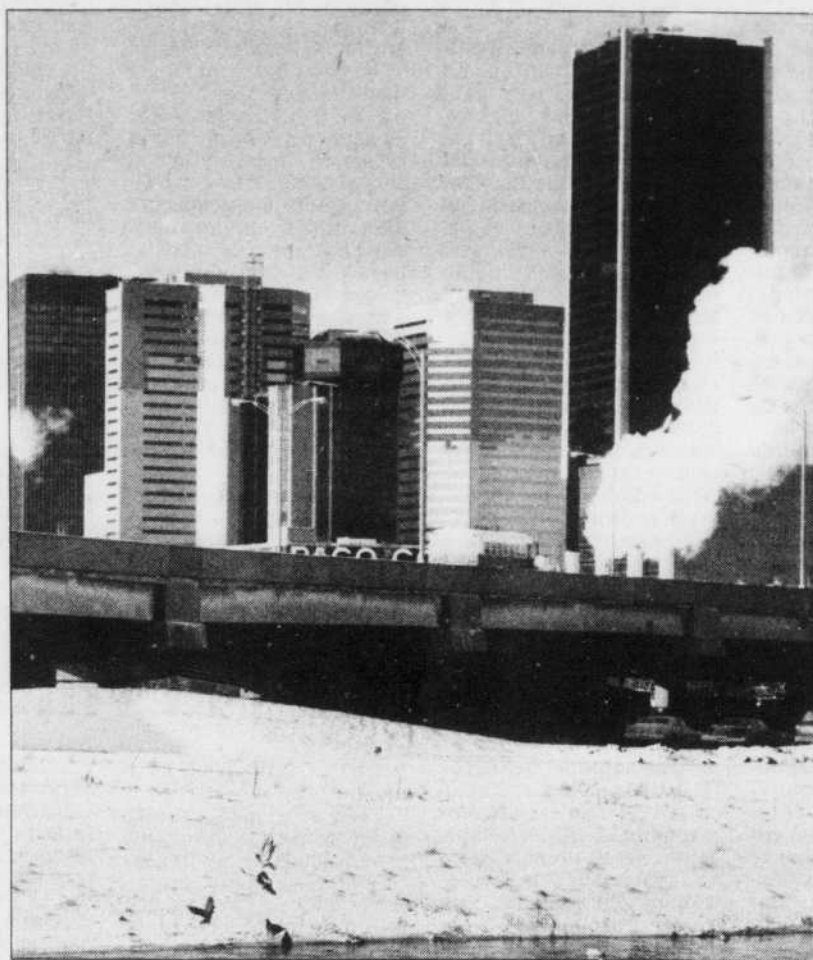
Pour une meilleure architecture

Retrouver la population, son identité, sa culture

Un ami me disait récemment que l'architecture contemporaine au Québec est d'une telle médiocrité que les architectes devraient arrêter de construire pour un temps, s'enfermer et réfléchir. Pour sa part, l'architecte torontois George Baird faisait remarquer, au sujet d'une exposition sur l'architecture réalisée dans la province durant les années 1960-1980, qu'elle ne possède aucune des qualités de fraîcheur et de sensibilité qui ont imprégné durant la même période la littérature, la peinture, le cinéma, le théâtre et les autres productions artistiques de cette société.

par Jean-Claude Marsan
Architecte, professeur à l'École d'architecture de l'Université de Montréal

temps, le contraste n'est pas en faveur de la situation présente. À comparer au complexe de la Place des Arts, ceux qui ont amené le campus de l'Université McGill savaient comment réaliser une mise en scène urbaine. À comparer avec la Maison de Radio-Canada, ceux qui ont érigé l'édifice de la Sun Life savaient comment concevoir un édifice de prestige. À comparer avec l'agrandissement récent du Musée des Beaux-Arts, ceux qui ont construit le vieux musée savaient comment faire de la belle architecture. À comparer avec les nouvelles tours d'habitation, toutes plus anonymes les unes que les autres, ceux qui ont développé le square Saint-Louis, le square Sir-Georges-Étienne-Cartier ou le square Molson savaient comment relier une architecture résidentielle à son site. À noter que ces réalisateurs n'étaient pas tous architectes: comme nous le rappelle Peter Rose, les meilleures parties de Montréal, comme de Toronto, de New York ou de Londres de toute façon, ont été développées par des entrepreneurs qui possédaient un instinct sûr.



approfondissement de cette problématique culturelle avec les résultats que l'on connaît, il en fut autrement pour l'architecture et l'urbanisme. Grisés par les perspectives d'une économie d'abondance et de progrès technologiques libérateurs, les professionnels de l'aménagement se sont embarqués dans une vaste opération de rattrapage des sociétés avancées en important aveuglément un paquet de modèles urbanistiques et architecturaux qui n'avaient rien à voir

rels et construits, le règlement de zonage du flanc sud du Mont-Royal (lequel préconisait le redéveloppement de ce secteur patrimonial en unités de grande taille), les autoroutes qui ont labouré des quartiers populaires et bien d'autres.

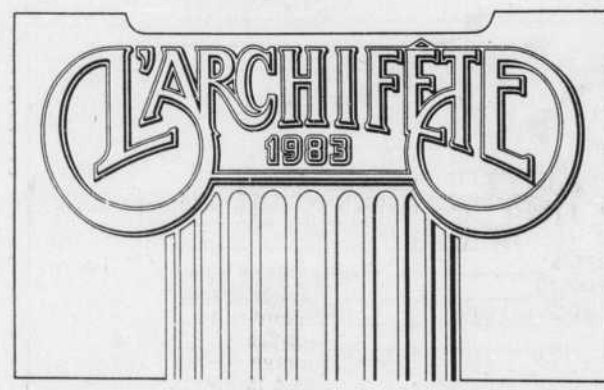
Au début, la nouveauté et l'audace de ces transformations a semblé donner raison à la vision des architectes et des urbanistes — que l'on se rappelle l'euphorie qui a accompagné l'inauguration de la Place Ville-Marie et de l'Expo 1967 — et plus d'un commentateur, à l'instar de Robert Choquette, ont vanté les mérites d'une société et d'une métropole aussi dynamique. Mais, rapidement, l'enthousiasme a cédé la place au ressentiment: le coût humain de ces nouveaux modèles sous forme de démolitions, de déplacements forcés, de perte de services et de symboles familiers, de changements de genres de vie, d'agressions multiples a paru élevé pour les avantages qu'on pouvait en escompter. La résistance s'organisa avec les comités de citoyens, avec des organismes comme Espaces verts et Sauvons Montréal: ce fut l'histoire des luttes urbaines des années 1970 de la réappropriation des milieux traditionnels.

La redécouverte du patrimoine par la population est liée à cette désillusion et à cette réaction face à l'architecture et l'urbanisme contemporains. Car, comme l'a bien analysé le géographe Marcel Bélanger, les gens ont été fascinés par des modèles d'habitat dont ils sont aujourd'hui dépourvus mais qui déterminent en d'autres époques des manières de vivre où la recherche de la forme appropriable avait ses droits jusque dans le vécu quotidien. Les architectes, qui avaient la chance de reprendre contact avec la population par le biais de cette problématique du patrimoine, sont restés étonnamment muets, laissant cette dernière sans guide, ni orientation. Avec le résultat qu'aujourd'hui le patrimoine est servi à toutes les sauces et sert beaucoup d'intérêts qui n'ont rien à voir avec ceux de la collectivité. Comme en font foi les journaux et les magazines de consommation populaire, tout est désormais confondu: les citoyens se satisfont de l'implantation

de lampadaires rétros comme mesures d'urbanisme tandis que les architectes s'imaginent encore faire de la bonne architecture en cuisinant une esthétique indigeste dont personne ne veut.

Les conséquences de cette confusion affectent les uns comme les autres. D'abord la société, qui se prive d'un patrimoine futur en se réfugiant dans celui du passé. Ensuite les professionnels de l'aménagement qui, en l'absence d'attentes collectives, sont à la merci des désirs et des appétits des promoteurs et des politiciens. Ainsi, il est révélateur que le service d'urbanisme de Montréal, contrairement à ce qui s'est passé dans les autres métropoles de ce continent, n'a cessé de s'affaiblir depuis vingt ans au point d'être désormais marginal dans les décisions qui concernent le développement et l'aménagement de la cité.

Pour réaliser une meilleure architecture, qui soit un apport à cette ville et à cette société, les architectes doivent reprendre contact avec la population (un des objectifs de L'Archifète) autour de la problématique de la culture (comme ici dans son sens anthropologique et des façons particulières propres aux membres d'un groupe humain de se relier à un environnement physique et social dans leur adhésion à un milieu donné). Cette partie de pays possède un climat, une histoire, un héritage, des traditions, un vécu quotidien; Montréal possède un caractère et une esthétique qui lui sont propres. Ces réalités devraient constituer le moule des modèles d'habitat et d'architecture à venir. Les entrepreneurs qui ont réalisé dans le passé, les meilleurs secteurs de Montréal, de Toronto et de New York n'ont pas fait autrement, en partant du vécu des gens pour innover et en s'appropriant les influences étrangères au lieu de les subir. C'est ce que nous avons fait, sans trop nous en rendre compte, en réalisant le métro, sans doute l'oeuvre la plus valable, parce que la plus appropriée par les citoyens, des dernières décennies. C'est ce qu'ont fait des petits pays comme la Hollande, la Suède et la Finlande, où le développement de l'architecture moderne n'a pas été synonyme de cataclysme.



Une célébration de l'architecture

par Alain Duhamel

« Notre meilleur moyen de communication reste encore la fête » affirme Jean-Louis Robillard, l'organisateur de L'Archifète qui commence aujourd'hui, à Montréal et à Québec. Si cette manifestation se présentait sur la place publique sous son nom officiel, « la Semaine nationale de l'architecture », une dimension particulière lui ferait sans doute défaut, celle de la célébration de l'architecture, « un lieu et un fait des civilisations », par laquelle les peuples expriment leur culture. « L'Archifète » s'adresse à tous les publics, y compris les architectes eux-mêmes, et se propose, par des dizaines de manifestations, d'occuper la place publique. L'intention n'est pas tant de célébrer des oeuvres et leurs architectes que de reconnaître l'architecture pour ce qu'elle devrait être dans notre société: d'intérêt public.

Une politique de l'architecture pour le Québec

Le premier ministre, M. René Lévesque inaugure aujourd'hui à Québec une Semaine nationale de l'architecture. À l'occasion de cet événement important, l'Ordre des architectes remettra au gouvernement un manifeste lui proposant l'élaboration commune d'une politique de l'architecture.

Une Semaine nationale de l'architecture, plus une proposition de politique de l'architecture, c'est déjà, en soi, toute une archifète! Je laisse à d'autres le soin de vous faire l'article de l'Archifète. Depuis trois ans, l'Ordre a poursuivi une intense démarche interne à la recherche de l'amélioration du cadre de vie, et à la recherche de stratégies pour une meilleure architecture. Le temps était venu de passer aux actes. En quatre décennies, notre cadre bâti a connu toutes les avanies, et subi les « fragmentations » que la révolution industrielle devait infliger à la personne humaine. L'absence de toute réelle gestion qualitative de l'espace et de concertation entre les intervenants du cadre bâti n'ont permis qu'exceptionnellement d'égaliser les réussites de nos prédécesseurs. Le lot de nos villes, hors d'un cadre de pensée plus global, a été en règle générale l'incohérence, l'improvisation, le laisser-aller, la cupidité. Après la destruction urbaine, la déconstruction des centres, nous assistons depuis quelques années au génocide systématique de nos trottoirs affligés, bloc après bloc, de murs aveugles, impenétrables et inhumains. La « ville souterraine » et la « ville réversible » n'ont pas été des banlieues pour déposséder la ville réelle. On sait pourtant que des villes comme New York et San Francisco bannissent les murs aveugles et ont des zones obligent les commerces de détail à ouvrir directement sur la rue dans les édifices commerciaux. « La force démoniaque » n'est pas la technologie scientifique en elle-même, mais notre propension à considérer nos moyens comme des fins; une attitude symbolisée par le fait que nous mesurons notre succès par la production nationale brute plutôt que par la qualité de la vie et de l'environnement. (René Dubos)

Actuallement, la demande de qualité dans le domaine du cadre bâti est relativement faible et il semble que notre société ait développé une inquiétante accommodation à la pauvreté de son cadre de vie, à la pollution visuelle et culturelle.

Pourtant nous aimons la beauté, c'était un élément essentiel de notre activité constructive, comme en témoignent les oeuvres laissées par des générations de bâtisseurs québécois. Dans La Presse du samedi 27 mai 1899 (il y a 84 ans), je relevais récemment en première page quelques phrases que j'aimerais y lire aujourd'hui: « Les propriétaires du quartier St-Laurent seront invités la semaine prochaine à la discussion d'un projet (construction d'un boulevard en face du Monument national) dont la réalisation devra contribuer largement à augmenter le prestige de notre ville au point de vue de l'esthétique autant qu'au point de vue commercial. Ce projet est d'embellir, d'assainir, d'enrichir notre quartier St-Laurent. » Un rêve: concertation et esthétique. Nos ancêtres n'avaient pas peur des mots.

Pour compléter ce tour rapide des misères de notre cadre bâti, il ne faut pas oublier cette obsession actuelle de concevoir tout nouvel édifice

comme différent de tout autre préexistant. Cette attitude trahit une terrible faiblesse de notre époque, en même temps qu'elle est un aveu d'échec sans précédent. Les hommes n'ont pas hésité à accepter par le passé des formes standards souvent prises à l'époque de la civilisation préindustrielle. Les standards résultaient de leurs moyens de production et de leur mode de vie et représentaient la synthèse des meilleures tentatives individuelles pour résoudre certains problèmes récurrents. Les formes standards de l'architecture du passé expriment une combinaison heureuse de technique et d'imagination ou plutôt la complète coïncidence des deux. (Walter Gropius)

C'est donc dans ce contexte difficile que l'Ordre propose l'ouverture d'un débat essentiel. Il ne s'agit surtout pas pour les architectes de suggérer la nécessité de nouvelles lois ou de structures bureaucratiques supplémentaires. Une politique, c'est avant tout une prise de conscience, une reconnaissance du terrain et des besoins, une préoccupation bien orientée pour la qualité de notre cadre de vie.

La démarche qu'implique l'élaboration de cette politique devra être fondée avant tout sur un concerta-

tion des principaux intervenants: le public, le gouvernement, les architectes et autres concepteurs du cadre bâti.

Cette démarche fera ressortir l'existence de publics multiples. Le modèle de l'intérêt public unitaire véhiculé depuis dix ans est passé à côté des problèmes sociaux réels, car il n'existe pas un public mais des publics pour lesquels les choix seront différents.

La démarche fera reconnaître aussi que l'espace est politique; que l'architecture est politique et qu'elle est une résultante des diverses conditions du milieu, sociales, culturelles, technologiques et économiques. Le gouvernement dans sa loi 125 a déjà remis en question l'idéologie apolitique de l'aménagement. Maintenant cette reconnaissance devra s'étendre à l'architecture et à son cadre bâti.

La recherche de la qualité suppose la participation du plus grand nombre. Par conséquent, une politique de l'architecture orientera vers une participation accrue, car le développement de la qualité passe par une demande accrue. La demande de qualité devra être stimulée au niveau de l'information et de la formation. Cela apportera en même temps dans ces deux secteurs vitaux une prise de conscience du rôle essentiel de la qualité du cadre de vie.

Le concours d'architecture: une question de prestige

Malgré la situation économique désastreuse, il semble qu'il y ait toujours, un peu partout à travers le monde, des fonds disponibles pour des projets prestigieux, en particulier dans le domaine de la culture. Les nouveaux musées se font de plus en plus nombreux, semblables à des panneaux-réclames géants, soucieux de communiquer aux citoyens et aux visiteurs, l'image qu'un pays cherche à se donner.

Dans cet esprit, le gouvernement de François Mitterrand a récemment mis de l'avant deux projets d'importance majeure sur le plan de la culture: le Parc de la Villette qui entoure un musée en construction sur le même site, et un nouvel Opéra qui se situera Place de la Bastille, à Paris. Au Canada, le premier ministre Trudeau vient lui aussi de lancer ses deux grands projets culturels: la Galerie nationale et le futur Musée national de l'homme. Après la création du Musée de la civilisation à Québec, le gouvernement québécois, à son tour, annonce son deuxième grand projet culturel, la relocalisation du Musée d'art contemporain au centre-ville de Montréal. Revenons un instant à la métaphore du panneau-ré-

Le concours ouvert à tous est la formule de mise en compétition la plus riche en idées, la plus démocratique d'une certaine façon, et certainement la plus prestigieuse pour un maître d'ouvrage. Il est toutefois relativement inaccessible à un groupe d'architectes de bureaux moyens lesquels n'ont pas vraiment le loisir de participer à une loterie publique où leurs chances de gagner restent minces, même en l'absence de tout favoritisme, ce qui n'est pas toujours le cas. C'est, par contre, lors de concours ouverts que se feront remarquer de jeunes équipes au potentiel intéressant qui n'ont, en temps normal, que peu d'occasions de prouver leurs talents à leurs pairs et au public.

Les principaux reproches faits à ce genre de concours sont, d'une part, la non rémunération des architectes pour leur travail, et, d'autre part, la crainte des maîtres d'ouvrage à l'égard de l'expérience insuffisante de certaines jeunes équipes. Le premier problème est inhérent à ces concours: en effet, il serait impossible de rémunérer les 1,400 architectes inscrits au concours de l'Opéra. Quant au second problème, le règlement d'un concours pourrait comporter l'o-

bligation pour l'équipe gagnante de s'allier à un bureau de taille s'il lui manque la structure pour mener le projet à terme.

Au Canada, le gouvernement Trudeau vient de confier à quatre équipes d'architectes la construction de deux grands musées dans la capitale fédérale, après appel d'offres, mais sans concours et sans jury convenable. Le tout s'est d'ailleurs déroulé dans le plus grand secret. Les documents qui au soutien de la décision finale demeurent encore secrets, trois mois après l'annonce des finalistes. L'instigatrice du processus de sélection, Jean Sutherland Boggs, ex-directrice de la Galerie nationale, avoue d'ailleurs candidement à Adele Freedman, journaliste du Globe and Mail (14 mai 1983): « Évidemment, ça devait être un choix politique; tout le monde était au courant. Ma tâche a consisté à voir à ce que tout se déroule le mieux possible, étant donné le caractère politique du processus. » Le Canada recourt à une démarche qui soulève l'amertume dans la profession et crée un climat de tension où peuvent difficilement se développer des idées nouvelles. Le fait que la diffusion des projets soit encore interdite montre à quel point est

limitée la valeur de ce processus de sélection et met en doute la compétence du maître d'ouvrage.

Il ne suffit pas de mettre en lice une dizaine d'architectes pour obtenir des résultats intéressants. Les nuances sont nombreuses et les conditions à observer pour mener à la satisfaction de tous, maître d'ouvrage, public et architectes, sont de nature très délicate. Ainsi, le spectre de l'Opéra de Sidney sera sans cesse brandi comme un étendard devant les tenants du concours ouvert. Ce contre quoi nous, Montréalais, avons une arme particulièrement efficace avec la silhouette inachevée du stade olympique, résultat d'une commande autocratique, s'il en est.

Depuis quelques années, le gouvernement québécois a lui aussi eu recours à la mise en compétition, mais avec un autre type de concours, le concours sur invitation qui, tel que nous l'appliquons, comporte des désavantages. Ce processus prévoit au départ un appel d'offres au cours duquel les firmes intéressées doivent s'allier à d'autres experts de la construction, ingénieurs de diverses disciplines, par exemple. Un comité de sélection examine les dossiers et choisit un nombre d'équipes qui va-

Elle propose, tous les jours, au complexe Desjardins, une clinique d'architecture (consultation gratuite), des architectes (visites guidées par des architectes), des renseignements sur les carrières et professions de l'environnement bâti et met des architectes au travail sur la place publique. Elle a même consacré la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal (CTCUM). Sur certains parcours, les passagers de la CTCUM auront un dépliant décrivant le paysage urbain dans lequel ils passent. En souterrain, aux stations Place des Arts et Berri-DeMontigny, les voyageurs pourront voir un montage audio-visuel sur le métro de Montréal, réputé comme l'une des oeuvres architecturales majeures d'ici. Dans certaines stations, le 23 mai, les architectes guideront les visiteurs. Des « architectes » invitent à la découverte des maisons d'architecte, des chapelles méconnues, de beaux ensembles ruraux et de trois quartiers montréalais. On peut obtenir des renseignements sur toutes les visites guidées en se rendant au kiosque architectes du complexe Desjardins. « L'Archifète » propose en outre des débats et des conférences publiques auxquels elle a invité plusieurs personnalités internationales. C'est ainsi que le colloque Architecture et identité culturelle, modernité et régionalisme (du 22 au 24 mai à l'Université du Québec à Montréal) recevra, entre autres, Kenneth Frampton, de l'Université Columbia, New York, Giorgio Grassi, architecte de Milan, Rogelio Salmons, architecte colombien, et Alvaro Siza, architecte portugais. Le colloque se double d'une exposition intitulée Architectures colombiennes alternatives aux modèles internationaux. Elle reçoit aussi, à la salle Maisonnette de la Place des arts, le 26 mai, Alberto Sartoris, architecte suisse, précurseur du dessin axonométrique. On pourra voir quelques projets de cet architecte dans une exposition à la Galerie Graff, rue Rachel. L'Institut royal d'architecture du Canada profite de la manifestation pour tenir son congrès sur le thème des traces du futur ou le rôle de l'ordinateur dans la pratique de l'architecture. L'Université McGill tient au pavillon Leacock, les 25 et 26 mai, un séminaire sur l'architecture à travers le journalisme. À la Place Ville-Marie, à la galerie de l'UQAM, et à la plaza Alexis-Nihon, des expositions s'offrent aux promeneurs. Enfin, samedi, au marché Maisonnette, le Conseil des monuments et sites du Québec, la fondation Héritage Montréal, l'Atelier d'histoire Hochelaga-Maisonneuve, l'écomusée de la Maison du Fier monde et la Fondation canadienne pour la protection du patrimoine organisent un colloque sur le thème Le patrimoine industriel et ouvrier. L'intérêt pour ce patrimoine, relativement récent, ouvre des perspectives nouvelles

# L'ARCHIFÊTE

## L'espace urbain: un patrimoine que les villes doivent réinventer

La Cour suprême de l'État de New York avait, récemment, à juger un cas nouveau touchant l'usage de l'espace urbain. Les propriétaires d'un centre d'achats avaient interrompu la distribution des tracts d'un groupe de pression en alléguant qu'elle avait lieu dans un espace privé destiné à sa clientèle. Les juges ont conclu qu'il s'agissait plutôt d'un espace public et que, par conséquent, la liberté d'expression y avait droit, au même titre que dans une place publique. Les juges ont affirmé que, dans les banlieues nord-américaines, le mail intérieur d'un centre d'achats reste le seul véritable équivalent du « Town Square » de la ville traditionnelle.

par Daniel Barcelo  
professeur à l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal

L'architecture et l'urbanisme contemporains se sont beaucoup plus préoccupés des « open spaces », vastes espaces dégagés, dont la grande taille et le nombre de visiteurs normatifs entre villes pauvres et villes dépourvues, les nôtres se situant la plupart du temps dans la deuxième catégorie. La promotion des grands espaces a fait oublier les grands petits espaces urbains, non seulement la place, mais aussi la rue, le boulevard, le square, etc. Ils ne se définissent pas essentiellement par l'absence de bâti mais plutôt comme des pièces extérieures, ensermées par les façades des bâtiments de telle sorte qu'on peut encore s'y sentir « à l'intérieur ». Toute une tradition de l'architecture urbaine s'est appuyée sur cette conception de l'espace qui ne se

manifeste pas tellement par sa dimension que par sa qualité. La Place Saint-Marc, à Venise, occupe à peu près le même espace physique que le boulevard Dorchester sur la longueur de deux ou trois îlots.

Dans cette conception traditionnelle de l'espace urbain, les édifices s'intègrent dans une trame continue et non comme des monuments isolés, posés sur une surface. Pour ce faire, il y a une double exigence: des espaces, certes, à la bonne échelle, mais aussi une architecture qui se conçoit comme participant à la définition qualitative de cet espace. Au début du siècle, Montréal et Québec, entre autres, se présentaient bien à nous selon ce modèle, même dans les rues les plus modestes de leurs quartiers populaires.

L'architecture du milieu du XXe siècle, au Québec comme ailleurs, s'est carrément éloignée de ce modèle, adoptant plutôt celui du monument isolé, oeuvre singulière de son concepteur, devant se manifester par sa

forme originale, autant que possible en rupture avec le vernaculaire environnant. Ajoutons à cela la pression des valeurs foncières à la hausse, encouragées autant par les pouvoirs publics que par les promoteurs, et il n'y a plus lieu de s'étonner de la destruction presque systématique des nombreux espaces urbains que nous avions légués nos villes traditionnelles. Il ne s'agit pas uniquement de la destruction d'immeubles mais du même coup de la destruction de l'espace qu'ils définissaient. Les exemples les plus tragiques sans doute la Place d'Armes et le Square Victoria à Montréal, la Place d'Youville à Québec.

En banlieue, où l'espace est une notion bien plus quantitative que qualitative, le centre d'achats reste le plus souvent le seul endroit où l'on peut se retrouver « à l'intérieur » d'un espace public, mais il faut l'atteindre, comme un monument isolé, à travers ses parkings. Les quelques rares espaces urbains de qualité créés dans la

ville traditionnelle au XXe siècle, proviennent de vastes opérations immobilières où les exigences du prestige et du commerce ont porté certains promoteurs et architectes à créer des « places », plus souvent qu'autrement introverties. La Place Ville-Marie, le Complexe Desjardins comptent parmi les meilleurs exemples.

Faut-il en tirer la conclusion que, dorénavant, l'urbanisme et l'architecture ne sont plus capables de concevoir, autour d'espaces prédéterminés, en continuité avec les lignes de force du passé, des ensembles distincts d'immeubles à fonctions diverses, qui auraient le double rôle d'animer la vie urbaine et de lui donner des lieux où elle se sentirait mise en valeur et protégée dans toute sa diversité, en liaison avec la complexité de l'ensemble de la ville?

La création d'espaces publics urbains qui s'intègrent à nouveau à une trame de lecture de la ville et de sa culture passe par plusieurs transformations: celle de

l'urbanisme avec sa tendance facile à vouloir définir la ville par la séparation des fonctions et des usages; celle de l'architecture habituée à concevoir des immeubles et des groupes d'immeubles qui s'isolent dans leur propre définition de l'espace et considérant l'espace environnant, particulièrement la rue traditionnelle, comme du laissé-pour-compte auquel il vaut mieux tourner le dos.

D'autres visions commencent à prendre le relais, timidement, par exemple, autour de la notion de quartier, même de « village » urbain. Les pouvoirs publics, les promoteurs, les investisseurs récupèrent ces visions.

À Montréal, par exemple, les artères commerciales deviennent l'objet d'une préoccupation de l'administration municipale. On porte un regard neuf sur le sol de l'espace urbain, sur son mobilier, tous deux depuis longtemps standardisés à outrance pour des préoccupations de voirie. Mais l'intervention semble vite à bout de

matériaux et des formes manifeste une maladresse évidente. Dans le cas de la rue Duluth, on transforme en même temps la vocation traditionnelle de la rue dans le quartier, pour en faire une espèce de bazar destiné au tourisme populaire.

Qui plus est, on veut confier la gestion de l'espace des artères commerciales à des associations de marchands. Il s'agit, bien évidemment, de reprendre en ville une partie de la recette qui fait le succès des centres d'achats en banlieue, c'est-à-dire un mécanisme unifié de gestion et de promotion. Mais on risque ainsi de tomber, à plus long terme, dans une définition monofonctionnelle de l'artère, oubliant ses fonctions sociales et culturelles.

L'appropriation publique de l'espace urbain dépasse donc les dimensions que les seuls concepteurs peuvent lui donner: il ne peut y avoir d'espace collectif que conçu pour une collectivité d'intérêts. L'alternative, c'est une série d'opérations immobilières et autres qui privatisent le patrimoine collectif et où l'on pourrait se sentir tout aussi mal à l'aise un jour que dans un centre d'achats de banlieue le dimanche.

À l'occasion de l'Archifête, une réflexion sur l'espace urbain devrait provoquer un meilleur échange entre concepteurs et usagers de l'espace urbain.

D'abord sur les mécanismes mêmes de production et de gestion de cet espace: faut-il rappeler que les citoyens de Montréal et de Québec sont encore les seuls au Québec à ne pas pouvoir se servir des mécanismes élémentaires de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme aux fins d'information et de consultation, sinon de participation?

Ensuite, sur les fonctions d'échange à privilégier, sur le type de vie et de culture urbaines que nous voulons voir refléter dans nos espaces urbains.

Enfin, sur leur architecture.

Si l'urbanisme et l'architecture ont pu à nous offrir comme modèles satisfaisants, c'est bien parce qu'usagers et concepteurs demeurent isolés les uns les autres, les premiers devant consommer l'espace qu'on leur aménage sans droit au chapitre, les seconds parce que leurs meilleures réflexions ont peu de poids de toute façon sur ceux qui retiennent leurs services.

## Le monument et la place publique dans la ville

La ville traditionnelle comporte toujours quel- que part, en son centre ou au détour d'une rue, une place flanquée de son monument. Rappel d'un événement passé triomphant, le

par Jean-Claude Leblond

monument est destiné à maintenir ce lien entre le

passé et le présent. Il a souvent une relation toponymique avec les lieux. Il lui donne son nom. Dans les villes d'importance moyenne, le monument est planté au centre d'une place publique qui est elle-même, entourée de la mairie, de la principale église et des services collectifs. Elle est le centre de la vie municipale. À côté, on trouve parfois, relégué du XIXe siècle, un kiosque à musique.

La fonction symbolique, sémiotique du monument, n'a pas que je sache été étudiée. On imagine que ces personnages glorieux, entourés de leurs attributs, contribuaient à maintenir liés les chaînons de la continuité historique linéaire. Avec la grande guerre et l'autre, l'art du monument a subi un terrible assaut. Toutes les villes, les villages possèdent leur monument aux morts, blocs de granit qui alourdissent le poids du souvenir et qui transforment les places publiques en cénopathes d'un passé qui s'estompé.

Montréal comporte, comme toute ville qui a accumulé un certain passé derrière elle, plusieurs monuments d'intérêts. Ont-ils encore une signification? Pensons à ce glorieux élogé du haut d'une splendide colonne, avec des ailes et tout au pied du Parc du Mont-Royal (monument G.-E. Cartier): en l'honneur de quel héros a-t-il été édifié? Qui le devinerait, à première vue, après des générations d'abandon et de silence?

Quel est le Montréalais qui peut dire où se trouve le monument à John Young, et qui fut cet illustre personnage? Pour sa part, Octave Crémazie est installé au coeur de bretelles d'accès au boulevard métropolitain.

Mais aujourd'hui, avec la transformation que l'art a subie, avec surtout le change-

ment de notre perception de l'histoire et de la gloire, est-il encore possible d'édifier des monuments? Autre temps, autre moeurs, prenons le cas du Carré Saint-Louis. Au centre d'une place classique, on trouvait une fontaine. Les besoins des citoyens du quartier en matière d'espaces verts ont amené les autorités à transformer le bassin en terrain de jeux pour les enfants. Le Carré est en instance de réaménagement. Le monument tel qu'on le voit sur la place publique et la place elle-même ne peuvent plus s'articuler comme avant parce qu'on n'y va plus, parce que les places sont faites pour ceux qui marchent. Elles furent conçues comme halte, relais, lieu de rencontre de ceux qui traversent la ville.

La place publique et son monument comme centralité et repère géographique sont tellement fonction du rythme à pied qu'ils étaient encore dotés de latrines. À Montréal, Place d'Armes et Carré Phillips notamment, les latrines ont été bouchées. La moralité est peut-être sauve, mais le geste est symptomatique d'un état de détérioration de la place comme lieu de rassemblement, de vie collective.

Dans le contexte d'un urbanisme orienté en fonction de l'automobile, il est bien difficile de conserver au monument et à son espace vital l'importance qui leur revient. L'explosion des banlieues et la désertion des centre-villes, après les heures de travail, abandonnent la place publique à la délinquance et à la clochardise. La place publique et le monument n'ont plus de fonction sociale; ils ne servent pas à une vie de quartier, mais ne sont plus bons qu'à être regardés.

En effet, notre conception des lieux urbains, des rues, des parcs et des places publiques est essentiellement visuelle. Tous ces lieux sont désormais conçus à partir d'une voiture en marche. Ils ne sont plus faits pour être vécus, mais pour être vus. Ceci explique, par exemple, pourquoi, à Montréal, on a doté certaines rues de lampadaires romantiques. La rue est vue de la voiture. Elle se donne en spectacle. Le piéton devient figurant hollywoodien d'un cinéma municipal qui pense pour lui ce qui est bon pour lui, et qui pense également que la mise en cinéma d'une ville entière dans l'artificialité d'un éclairage incandescent attire le

touriste et revitalise le commerce.

Voilà, selon moi, le drame des lieux publics, et tous les programmes de revitalisation ne réussiront comme toute qu'à folkloriser les lieux, qu'à mettre la vie dans un cadre.

Mais, il n'y a pas que Montréal à sombrer dans la quétaiserie. Citons le cas assez révoltant de Rimouski qui renie la présence du fleuve en édifiant un muret de ciment assez haut pour que de voiture, on ne voit jamais la mer quand on traverse la ville. Et le trottoir qui longe ce muret est si étroit et bruyant de la circulation que les piétons ne s'aventurent pas. Résultat: les Rimouskois habitent n'importe où sauf au bord du Saint-Laurent. Le cas de Sept-Îles est bien pire encore. Le bord du fleuve est déserté et l'activité économique s'est déplacée le long d'un boulevard Laure déprimant. Il faut presque parler ici d'une trahison des citoyens à l'égard de leur cadre de vie.

Parce qu'ils sont au service des pouvoirs publics, les architectes sont en partie responsables de la détérioration de nos lieux publics.

Le monument, pour revenir à lui, n'est plus guère nécessaire. Toutefois, c'est la place publique elle-même qui a besoin d'être revue parce qu'elle présente encore aujourd'hui, quand on cherche un peu, la solitude à un mode de vie avec lequel on tente de renouer. Il y a, au centre de Drummondville, une belle place publique qui, géographiquement, reste encore le centre de la ville. Les arbres y sont mûrs, les bancs laids. Tout autour, la vie commerciale n'a pas encore été étouffée par les centres commerciaux périphériques. Cette place est flanquée du bel hôtel solide, le bel immeuble qui raconte la ville avec ses grands bals, le bel hôtel mourant avec sa magnifique salle à manger. On sent au coeur de cette place battre le coeur de la ville. Que deviendra-t-elle si on laisse les lieux publics se détériorer?

Notre préoccupation pour le patrimoine construit laisse un peu trop de côté la conservation et le respect de la place publique et de la rue. Pourtant, de ces lieux, nous sommes directement propriétaires en tant que citoyens. Les organismes qui défendent les intérêts du patrimoine devraient ajouter à leur carnet de revendications, le droit de regard dans

l'aménagement de lieux publics et des rues.

Et demain, il faudra refaire la Place Viger quand les travaux de revitalisation seront terminés. Il faut repenser la Place Youville, au coeur du Vieux-Montréal, il faut redessiner le vieux port. Si contre tout désir d'amélioration et d'implication des citoyens, l'aménagement des lieux publics continue d'être la scène d'un théâtre organisée depuis le cénacle du pouvoir, alors, il y aura une ville qu'il vaudra mieux abandonner.

**LES RECHERCHES ARKHIS**  
• archéologie  
• histoire  
• mise en valeur du patrimoine  
431 Richelieu  
Québec J1R 1K2  
Tél.: (418) 647-2735

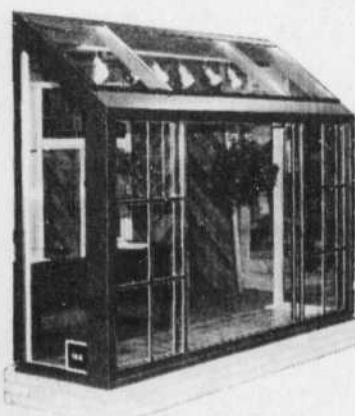
962 rue Roger  
Granby, Qué.  
J2G-3A8  
tél: (514) 378-3211

### UN TOUT NOUVEAU TABLOÏD SUR L'ARCHITECTURE

Le numéro d'avril/mai en vente à l'Archifête

Individus	\$15.00
Étudiants	\$12.00
Institutions	\$35.00

SECTION a Pour abonnements, écrivez à SECTION a Case postale 909 La Cité Montréal, Québec H2W 2P5



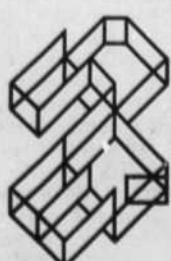
**Verrière — Soleil**  
disponible avec verre biseauté

Aussi disponible dans notre salle de montre;

- Fenêtre coulissante
- Fenêtre guillotine
- Porte patio d'aluminium, d'acier
- Revêtement d'aluminium d'ALCAN.

**Renovation G.P. Inc.**  
8185 boul. Langelier St-Léonard tél.: 326-2100

L' a r t  
d' ê t r e  
b i e n  
c h e z s o i



Société des Décorateurs Ensembliers du Québec

L'Ordre des architectes du Québec souhaite le plus grand succès à

## L'ARCHIFÊTE

et à ses organisateurs

### Congrès efficace — Vacances inoubliables



**VILLAS SPACIEUSES, 175 CHAMBRES & SUITES FAMILIALES**  
Piscine intérieure, bains sauna et tourbillon  
salle de jeu, 20 salles de réunion et de banquet (jusqu'à 300 personnes)  
Haute cuisine — Soupers dansants — Brunch musical le dimanche  
Équitation — tennis — cabane à sucre — billard — ping-pong — etc.  
À proximité: Parc historique national Louis Saint-Laurent, nombreux gotts.  
Forfaits: Fin de semaine: vendredi souper, samedi tous les repas, dimanche brunch. Chambre, taxes et services 110\$. Aussi: Plan européen à partir de 25\$ par jour.

Fin de semaine 20, 21, 22 mai  
**CLINIQUE D'INTRODUCTION: L'ORDINATEUR FAMILIAL**  
Initiation au langage BASIC — travaux pratiques de programmation sur micro-ordinateur — jeux vidéo — Projection — choisir son propre ordinateur — etc. Demandez le programme complet (1-800-567-3420) Adultes 50\$, enfant de 8 à 18 ans 25\$.

\* par pers. — occ. double — enfants moins de 12 ans 1/2 prix  
Entre le mont Orford et le Vermont  
20 km au sud de Sherbrooke  
200 km au sud de Québec  
Renseignement et réservations sans frais  
1-800-567-3420  
C.P. 180 JOB 1LO

### LES TECHNICIENS EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DU COLLÈGE DE ROSEMONT FONT AUSSI PARTIE DE L'ARCHIFÊTE...

... car ce sont des spécialistes capables d'exécuter des tâches de cueillette de données, d'inventaires territoriaux, de préparation et supervision de mise en oeuvre de projets d'aménagement et de conception et production cartographiques (concepts, plans d'utilisation du sol, d'urbanisme, de zonage et d'aménagement paysager, croquis d'ambiance et rapports préliminaires d'analyse de sites).

De plus, nos techniciens sont d'excellents collaborateurs auprès des professionnels de l'aménagement, puisqu'ils ont reçu une bonne formation qui rejoint et complète celle des professionnels.

Soulignons quelques cours qui font partie de cette formation: habitation et restauration, domaine bâti, infrastructures municipales, réglementation et législation municipale, droit foncier, voirie, aménagement paysager, topométrie, sciences graphiques, photo-aérienne, statistiques, introduction à un langage de programmation, environnement, techniques et méthodes d'aménagement du territoire.

Si vous désirez des renseignements concernant le programme ou l'engagement de nos finissants, n'hésitez pas à communiquer avec M. Paul Racine, au 376-1620, poste 319, ou M. Fernand Desaulniers, au 376-1620, poste 243.

# L'ARCHIFÈTE

## Un patrimoine architectural méconnu: les centrales hydro-électriques

L'INTÉRÊT de nos centrales hydro-électriques ne se limite pas à la production énergétique, mais concerne également l'esthétique. Mal connus, ces lieux fourmillent de stimulants qui nous viennent des formes, des matériaux, des textures, des couleurs, des aménagements, des mouvements, des sonorités. L'univers des usines et des machines est une totale fascination.

L'évolution architecturale des centrales est le fait de plusieurs générations; chacune, malgré la constance des contraintes techniques et des exigences de rentabilité, a exprimé à l'aide d'un langage qui lui était propre, un peu de sa vision du monde.

par **Jean-François Larose**  
aménagiste-consultant à Hydro-Québec

Un site de production hydro-électrique comporte deux éléments principaux: un barrage, pour régulariser le débit du cours d'eau, et une usine où sont installées les génératrices accouplées aux turbines. Traditionnellement, barrage et usine ont été traités différemment du point de vue des formes. Les barrages, et ouvrages d'art en général, obéissent à des critères de fonctionnalité, alors que les usines font l'objet d'un traitement qui laisse une place importante à la décoration. Cette dichotomie, d'abord radicale, tendra à s'amenuiser avec le temps. Il n'existe plus guère que des vestiges des premières centrales construites au Québec (1890-1910), mais à partir des années 1910, les œuvres se multiplient avec une qualité parfois éblouissante. Jusqu'à la fin des années 1940, deux approches se succéderont dans la conception architecturale des centrales: le courant historiciste et l'Art Déco.

L'historicisme recourt aux traditions architecturales du passé, surtout la tradition classique, pour y puiser l'inspiration qui servira à composer l'image des usines et leur conférer la noblesse attachée à une tradition séculaire: façon d'introduire l'innovation sous un visage rassurant. La centrale de Shawinigan-2, construite en 1911, en est un exemple: elle se présente sous la forme d'un élégant palais inspiré de la Renaissance italienne, finement dessiné par un architecte qui adopta le parti d'une douce coloration exprimée par des briques aux couleurs différentes.

Quelques kilomètres en amont, sur le Saint-Maurice, on peut voir, comme flottant sur la rivière, une cathédrale gothique: c'est la centrale de Grand-Mère, implantée au milieu d'un des plus beaux paysages industriels québécois des années 1910-1920. La légende veut que le président de la Laurentide Pulp, compagnie qui a aménagé le site en 1916, ait visité la cathédrale d'Albi au cours d'un voyage en France. À son retour, ce capitaine d'industrie, imprégné sans doute de l'es-

prit des moines-bâisseurs, demanda que l'on façonne l'enveloppe architecturale de la future centrale sur le modèle de la célèbre cathédrale. Peut-être était-ce là, aux yeux de la compagnie, une importante mesure d'insertion dans une province si largement imprégnée de foi religieuse... Mais si le président avait visité l'Égypte au lieu de la France, le Saint-Maurice ne serait-il pas aujourd'hui une nouvelle Vallée des Rois?

Ces exemples, relativement exceptionnels quant à l'audace de leur inspiration, témoignent du contexte technologique et esthétique des premières décennies du siècle. Pourquoi des édifices bâtis dans le seul but de produire de l'électricité étaient-ils à ce point magnifiés? Craignait-on que la fonction pure manque de dignité, d'élégance? Pourtant, à l'échelle de 1915, une centrale hydro-électrique représentait sans doute le nec plus ultra de la technologie, la « conquête spatiale » du moment; n'oublions pas que cette société était encore largement hippomobile. Si nous refaisons à rebours le processus intellectuel des concepteurs, il paraît clair dans leur esprit qu'un bâtiment industriel ne saurait être beau par la seule expression des formes liées à sa fonction. Pour atteindre à la beauté, il devait emprunter à des modèles historiques consacrés, afin que cet art utilitaire, donc vil, qu'est l'industrie, soit transfiguré par le recours aux arts nobles, c'est-à-dire non utilitaires, comme l'architecture d'un palais ou d'une église.

Un certain temps sera nécessaire aux concepteurs pour se défaire des images empruntées au passé. Ils y parviendront au cours des années 1920, mais ce ne sera pas encore pour laisser aux fonctions le droit d'user des formes selon leur liberté,

mais pour les maquiller avec sophistication et rigueur à l'aide d'un langage nouveau, cohérent et sans référence historique: l'Art Déco.

L'Art Déco a été le style institutionnel prédominant en Amérique durant trois décennies (1920-1950). Comme langage architectural, il s'exprime principalement par la ligne, le plan et l'ouverture, tendant à créer des rythmes fortement marqués par la verticalisation et générale-ment en harmonie avec la structure portante des bâtiments. Il existe au Québec de nombreuses centrales de ce type (Beauharnois, La Ga-

belle, Rapide-Blanc, etc.); peut-être la plus accomplie se trouve-t-elle à La Tuque: la perfection du rythme qui sous-tend sa forme l'approche du chef-d'œuvre.

Par la suite, durant les années 1950, le langage des usines hydro-électriques, suivant en cela l'évolution de la pratique architecturale nord-américaine, abandonne non seulement les références historiques mais également décoratives pour s'exprimer avec ce « style » qu'on dira moderniste et qui laisse la fonction moduler beaucoup plus largement la forme.

Cette période marque un

tournant majeur dans l'art de construire des centrales. En effet, jusqu'à ce jour, l'ensemble des équipements d'un site de production hydro-électrique offre, du point de vue du design, un caractère très disparate. Si l'usine de Grand-Mère se veut authentiquement médiévale, le barrage qui lui est jouté possède une plastique directement issue de sa fonction de retenue d'un très lourd volume d'eau. C'est ici l'application du principe d'économie des formes versus le « décorativisme », multiplication plus ou moins gratuite de signes architecturaux à

fonction esthétique et non technique: hétérogénéité conceptuelle et formelle entre ce que l'on veut beau et ce que l'on veut utile.

Le modernisme fournira le premier langage cohérent qui permette de traiter, à l'intérieur d'une même pensée plastique, toutes les grandes composantes d'un site hydro-électrique. Les ouvrages du complexe Manic-Outardes constituent une expression achevée de cette tendance.

Finalement le design des barrages l'emporta sur l'architecture plus traditionnelle des usines d'autrefois.

## Concours

Suite de la page 9

plus aux concours sur esquisse.

Le principe du concours restreint, qui permet la rémunération des équipes, demeure mais on demande une esquisse plutôt qu'un avant-projet sommaire ou détaillé. La tâche réduite, et par conséquent l'indemnisation moins élevée, suscite la participation d'un plus grand nombre d'équipes, donc d'idées, tout en offrant au maître d'ouvrage un produit beaucoup plus flexible.

Le succès de ce genre de concours dépend en premier lieu de l'ouverture d'esprit du maître d'ouvrage qui doit pouvoir inclure parmi les participants des équipes qui, sans avoir nécessairement une longue expérience, se sont déjà fait remarquer par un travail de qualité.

Au Québec, on peut se demander comment la commande du Musée d'art contemporain sera attribuée. Profitera-t-on de l'occasion pour véritablement encourager une architecture de qualité?

## Une célébration

Suite de la page 9

de mise en valeur du cadre bâti et apporté à l'histoire de ce siècle un témoignage indispensable à sa compréhension.

Dès la fin de semaine prochaine, 150 écoliers de Montréal imaginent et construisent une ville au complexe Desjardins. Cette expérience originale a pour but de démontrer que les enfants peuvent saisir et comprendre l'environnement bâti et y mettre à profit leurs réserves d'imagination et leur talent créateur.

À Québec, où « L'Archifète » se tiendra surtout au Manège militaire, les écoliers créeront eux-aussi une ville imaginée et exposeront leurs dessins sur le thème *Le coin de rue que j'aime*. Durant la fin de semaine, l'opération *Portes ouvertes* rend accessibles une quarantaine de bâtiments grâce à des visites guidées.

« L'Archifète » constitue une première au Québec et au Canada. Les organisateurs souhaitent qu'elle devienne une manifestation annuelle se déployant partout au Québec.

## PROGRAMME DE L'INTÉGRATION DES ARTS À L'ARCHITECTURE

Déjà 200 oeuvres d'art réalisées sur tout le territoire québécois. Le Secrétariat du programme de l'intégration des arts à l'architecture peut vous offrir:

- les services d'experts en arts visuels
- une aide technique
- le service de consultation d'une diatèque sur plus de 700 artistes

Pour tout renseignement, s'adresser au:

Ministère des Affaires culturelles  
Secrétariat du programme de l'intégration des arts à l'architecture  
225, Grande-Allée est, Rez-de-chaussée, bloc C  
Québec (Québec)  
G1R 5G5  
Tel.: (418) 643-1678

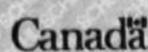


On a la tête à ça!

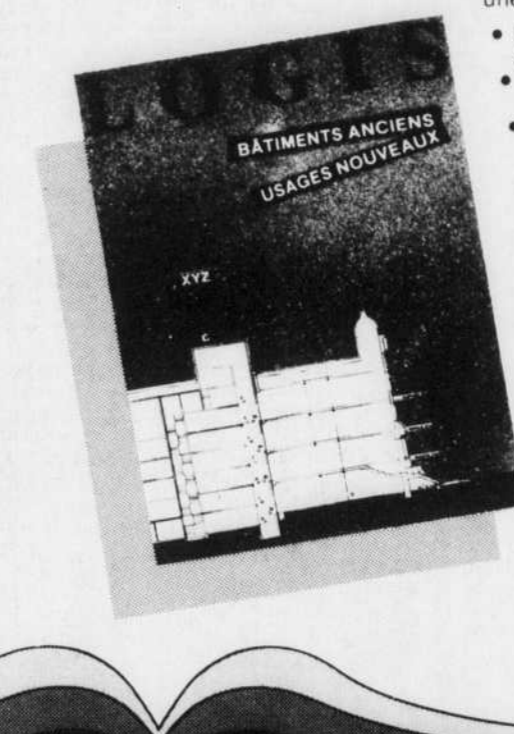


Société canadienne d'hypothèques et de logement  
L'honorable Roméo LeBlanc  
ministre

Canada Mortgage and Housing Corporation



Gouvernement du Québec  
Ministère des Communications



## LE RECYCLAGE EN HABITATION:

une affaire de coeur et d'espace...

- Utilisation nouvelle des structures et des espaces
- Recyclage en logements de bâtiments publics désaffectés
- Monographies illustrées de 32 projets réalisés, reconvertis en habitation.

LOGIS Bâtiments anciens, usages nouveaux  
Ministère de l'habitation et de la Protection du consommateur  
132 pages, 282 plans et photos (couleurs et noir et blanc)  
EQQ 19617-0  
12,95 \$

### Collaborateurs:

Joseph Baker, architecte; Marius Bouchard, architecte; Jean Côté, architecte; Hugues Desrosiers, architecte; Maurice Desnoyers, architecte; Alain Duhamel, Le Devoir; Phyllis Lambert, architecte; Florence Junca-Adeno, économiste; Jean-Claude Marsan, architecte; Pierre Morrisset, arch. et Jules Auger, architecte; Jean-Louis Robillard, architecte; Adrien Sheppard, architecte

En vente à la librairie de l'Éditeur officiel du Québec:

Montréal  
Complexe Desjardins  
Tel. 873-6101

ou par commande postale à:  
Ministère des Communications  
Case postale 1005  
Québec (Québec) G1K 7B5

Paielement par chèque ou mandat-poste à l'ordre de Les publications du Québec.



Colloque international dans le cadre de l'Archifète à l'Université du Québec à Montréal du 22 mai au 24 mai 1983

## ARCHITECTURE ET IDENTITÉ CULTURELLE

Modernité et régionalisme

Autour de ce thème fondamental pour comprendre certaines des tendances actuelles de l'Architecture, les praticiens, historiens et critiques qui participent à ce colloque se proposent d'explorer ensemble les potentialités culturelles de l'Acte constructif dans la vie sociale des pays industriels.

### dimanche 22 mai

15 à 18 heures

Inscription des participants  
Secrétariat du colloque  
Centre de création et de diffusion en design

20 heures

SEANCE PUBLIQUE  
Ouverture officielle du colloque  
Conférence  
SOCIÉTÉ, CULTURE ET IDENTITÉ  
Michel Freitag, sociologue  
Université du Québec à Montréal, Québec  
Entre l'art et l'industrie: les paradoxes de l'architecture contemporaine  
Président de séance - Jean-Pierre Hardenne  
Vice-Doyen, Secteur des Arts, UQAM  
Salle Alfred Laliberté  
Pavillon Judith Jasmin

### lundi 23 mai

9 heures

HISTOIRE, ARCHITECTURE ET CULTURE NATIONALE  
conférenciers  
Alan Gowans, historien  
Université Victoria, British Columbia  
L'architecture et la ville à l'époque de la colonisation en Nouvelle-France

Raymond Montpetit, historien  
Université du Québec à Montréal, Québec  
Idéologie, architecture et espace urbain: Montréal au XIXe siècle  
Jacques Gubler, historien  
Institut général de technologie de Lausanne, Suisse  
Nationalisme et internationalisme dans l'architecture moderne en Suisse

Yves Deschamps, historien  
Université de Montréal, Québec  
Le développement du style international à Montréal pendant la révolution tranquille  
modératrice  
Madeleine Demers, architecte  
Montréal, Québec

14 heures

CULTURE, ARCHITECTURE ET MODERNITÉ  
conférenciers  
Trevor Boddy, architecte et critique  
Edmonton, Alberta  
Vers un nouveau régionalisme de l'architecture canadienne  
Michel Kagan, architecte  
Columbia University, New-York  
Villes nouvelles en France et identité: les "pièces urbaines" de l'architecte Henri Ciranni.

Giorgio Grassi, architecte  
Milano, Italia  
Architecture, avant-garde et continuité  
modérateur  
Ricardo Castro, architecte  
Université McGill, Montréal, Québec

20 heures

Conférence publique  
TRADITIONS ET ARCHITECTURE CONTEMPORAINE EN COLOMBIE  
Rogelio Salmona, architecte  
Bogota, Colombia  
L'architecture et son milieu

L'inscription des participants, dont le nombre est limité à cent, se fera le 22 mai 1983, de 15 heures à 18 heures, au Secrétariat du Colloque situé au Centre de création et de diffusion en design, en payant directement par chèque visé ou en argent comptant selon les tarifs suivants:

60\$ inscription régulière  
20\$ étudiant à plein temps, stagiaire et chômeur en architecture et en design

Parallèlement, le Centre de création et de diffusion en design présente l'exposition

## ARCHITECTURES COLOMBIENNES

Alternatives aux modèles internationaux

Tous les jours, de 12 à 18 heures, sauf les lundi et mardi 30 et 31 mai, jusqu'au 5 juin 1983

Pour information téléphoner à: (514) 282-3929 ou 3395



Université du Québec à Montréal

Salle Alfred Laliberté  
Pavillon Judith Jasmin  
Présidente de séance  
France Vanlaethem, directrice  
Centre de création et de diffusion en design

### mardi 24 mai

9 heures

PROJETS, ARCHITECTURE ET IDENTITÉ CULTURELLE  
conférenciers  
Douglas Cardinal, architecte  
Edmonton, Alberta  
Projets récents \*  
Harry Wolf, architecte  
Charlotte, North Carolina  
Projets récents \*  
Dan Hanganu, architecte  
Montréal, Québec  
Projets récents

Alvaro Siza, architecte  
Porto, Portugal  
Projets récents  
Modérateur  
Alexis Ligoune, architecte  
Université Laval, Québec, Québec

12 heures

Déjeuner sur la terrasse pour tous les participants  
Centre de création et de diffusion en design

15 heures

LES SOURCES, LES PERSPECTIVES ET LES LIMITES D'UNE ARCHITECTURE QUÉBÉCOISE  
Débat  
Trevor Boddy, architecte et critique  
Hugues Desrosiers, architecte  
Direction du patrimoine  
Ministère des Affaires culturelles

Yves Deschamps, historien  
Odile Henault, rédactrice, Section A  
Jacques Rousseau, architecte  
Alvaro Siza, architecte  
France Vanlaethem, architecte  
modérateur  
Georges Adamczyk  
professeur, Département de Design, UQAM

20 heures

Conférence publique  
ARCHITECTURE MODERNE ET IDENTITÉ CULTURELLE  
Kenneth Frampton, architecte historien  
Columbia University, New York  
Vers un régionalisme critique: six points pour une architecture de résistance

Président de séance - Jean-Pierre Hardenne  
Vice-Doyen, Secteur des Arts, UQAM  
Salle Alfred Laliberté  
Pavillon Judith Jasmin

La langue principale du colloque est le français, cependant certaines communications seront présentées en anglais.

Toutes les conférences ont lieu au Centre de création et de diffusion en Design Pavillon Design-Arts IV 173 avenue Président Kennedy Montréal

à l'exception des conférences publiques à la Salle Alfred Laliberté Pavillon Judith Jasmin, niveau métré 403 rue Ste-Catherine est Montréal



L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

# Ottawa alloue \$240 millions à Canadair

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral consacrera quelque \$240 millions supplémentaires à la société montréalaise Canadair, qui fait actuellement face à de sérieux problèmes financiers. C'est ce qui a été annoncé hier dans le budget supplémentaire de dépenses déposé aux Communes par le président du Conseil du Trésor du Canada, M. Herb Gray. En butte à de sérieux

problèmes de ventes de son avion d'affaires Challenger, Canadair avait déjà bénéficié d'environ \$1.5 milliard d'aides du gouvernement fédéral. C'est la deuxième fois en moins d'un an qu'Ottawa annonce une importante injection de fonds dans l'avionnerie. L'automne dernier, Ottawa lui avait consenti une garantie de prêt de \$200 millions, tout comme à la com-

pagnie torontoise De Havilland, pour laquelle \$60 millions ont été affectés dans le budget supplémentaire présenté hier. Récemment aux Communes, le premier ministre Trudeau avait reconnu que Canadair aurait besoin de nouvelles mises de fonds du gouvernement, se refusant toutefois à confirmer l'existence d'un document du cabinet selon lequel la dette de Cana-

daïr pourrait atteindre \$2.3 milliards. Hier, interrogé en Chambre sur la démission surprise cette semaine du président de Canadair, M. Fred Kearns, M. Trudeau a indirectement critiqué l'extrême, soulignant que ses prévisions de ventes de Challenger avaient « penché du côté optimiste ». Lors d'un comité des Communes l'automne dernier, M. Kearns avait exagéré la

santé financière de Canadair, sa rentabilité et ses prévisions de ventes, a souligné le député conservateur, M. Sinclair Stevens. « Pourquoi n'a-t-il pas indiqué l'ampleur réelle de la calamité qui guettait cette compagnie? » a lancé M. Stevens, avant de rappeler que, depuis 16 mois, Canadair n'a pas publié de rapport annuel. « Je pense qu'il (M. Kearns) devrait avoir à justifier ses répon-

ses », a dit M. Trudeau, assurant que le gouvernement ne lui avait fourni aucune directive. Quant au budget de dépenses supplémentaires du ministre Gray, il prévoit l'allocation de \$1.4 milliard, dont plus de \$900 millions sont destinés au financement des mesures issues du récent budget fédéral.

certificats de DÉPÔT GARANTI **11 3/4 %** (5 ans) Intérêt annuel Dépôt minimum 1 000 \$ TRUST GENERAL

## au jour le jour

### ■ André Marier est blâmé

Les créanciers de Sodispro demandent le renvoi du président de la Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires (Soquia), M. André Marier, et la mise en tutelle de cette société d'État. À leurs yeux, M. Marier a présenté de faux états financiers dans son dernier rapport annuel en ne mentionnant pas la « déconfiture » de Sodispro, une filiale à 50 % de la Soquia, en faillite depuis juin 1982. De plus, ils se préparent à intenter une poursuite contre les administrateurs de la Soquia, alléguant avoir été victimes de fausses représentations. Les créanciers sont environ 30 entreprises qui ont financé la construction de l'usine de transformation du petit lait de fromage à Saint-Hyacinthe.

### ■ Monenco se fait pessimiste

La firme de génie-conseil Monenco, de Montréal, ne s'attend pas à une relance de ses activités en 1983. « Un total de 54 % de nos contrats est obtenu dans le secteur énergétique. Il faudra donc attendre une reprise dans ce secteur pour voir nos profits remonter », a déclaré hier le président J.K.C. Mulherin, lors de l'assemblée annuelle de la compagnie. Depuis janvier 1982, Monenco a licencié 1,600 de ses 5,600 employés au Canada. Elle emploie 300 Canadiens à l'étranger du pays. Au premier trimestre de 1983, elle a inscrit un profit de \$774,000, en baisse de \$1.2 million par rapport à la même période de 1982.

### ■ Le marketing du Japon

Réunis à Montréal au cours des trois derniers jours, un groupe d'hommes d'affaires canadiens et japonais a convenu de mettre sur pied à Tokyo un organisme dont l'objectif serait d'aider les firmes canadiennes dans la mise en marché de produits manufacturés. Hier, le président du Comité pour la coopération des milieux d'affaires canado-japonais, M. David Culver, président d'Alcan, a fait le point sur ces rencontres qui ont permis aux chefs d'entreprises de discuter des problèmes communs dans les domaines de l'énergie, des mines, de la forêt, des industries manufacturières et du tourisme. Au chapitre des exportations de porc, on a convenu de l'importance de stabiliser le prix de cette denrée, pour laquelle les exportateurs québécois occupent la première place au Japon depuis les difficultés du Danemark, aux prises avec certaines maladies de son troupeau.

### ■ En raccourci

Il est défendu au président d'Hydro-Québec, M. Guy Coulombe, de lire cette brève: la Saskatchewan Power Corp. songe à augmenter ses tarifs d'électricité de 24 % en 1984... Les revenus personnels des Américains ont augmenté de 0.8 % en avril, soit la plus forte hausse depuis juillet 1982. En mars, ils avaient augmenté de 0.6 %. La compagnie Cola-Cola a lancé hier à Montréal trois nouveaux colas sans caféine... La Banque Royale a réduit son taux hypothécaire de cinq ans à 13 %... M. Gilles N. Besner, du Trust Général du Canada, a été élu président d'un comité consultatif de l'Association québécoise de planification fiscale et successorale... CN Rail construira 970 wagons-tombereaux à ses ateliers de Winnipeg pour le transport du charbon en Colombie-Britannique. Ce contrat de \$23 millions permettra de maintenir un nombre indéterminé d'emplois à l'atelier d'entretien de Montréal... Le deuxième colloque international de la Chaire en assurance de l'Université Laval aura lieu aujourd'hui et demain... Le Crédit Industriel Desjardins a inscrit un profit trimestriel de \$473,000, soit \$110,000 de plus que durant la même période en 1982... Le taux moyen hebdomadaire des Bons du Trésor du Québec est passé hier de 9.11 % à 9.140 %. Lire sans rire: l'Association des analystes financiers de Montréal a subi un déficit de \$3,002 en 1982-1983. **André Bouthillier**

# Le marché de l'essence reste incertain

par Claude Turcotte

Les autres compagnies pétrolières ne demandent pas mieux que d'imiter Texaco et de hausser de 10 cents, à 54.5 cents, le prix du litre d'essence ordinaire. Mais, aux pompes, la situation était encore incertaine en fin de journée hier, alors que des détaillants avaient haussé leurs prix et que d'autres at-

tendaient encore que les concurrents les plus proches le fassent avant eux. Comme le dit M. Jacques Viau, de Shell, « tout le monde se regarde ». Quoiqu'il en soit, Shell, Esso et Pétro-Canada ont annoncé hier leur intention de suivre le mouvement à la hausse amorcé mardi par Texaco et d'augmenter leurs prix de 10 cents le litre. C'est dans la région de

Québec que la remontée du prix de l'essence fut la plus remarquée hier. À Montréal, ce fut beaucoup plus lent. Du reste, plusieurs n'ont appris qu'hier la décision de Texaco; ils ont ensuite voulu réfléchir un peu à la situation et, surtout, voir comment réagissaient les concurrents de leur voisinage. Mais la fermeté du marché n'était pas encore évi-

dente hier, pas plus qu'elle ne l'a été depuis plusieurs mois, de telle sorte que personne n'est vraiment convaincu que le prix de 54.5 cents annoncé par Texaco va résister longtemps. Même le représentant de cette dernière firme, M. Joseph Péladeau, disait mardi que si aucune autre compagnie ne suivait le mouvement, Texaco devrait rabaisser son prix.

Avec un tel surplus de l'offre, on peut se demander ce qui arrive dans les raffineries montréalaises. Texaco a cessé toute production dans la sienne; Pétro-Canada doit fermer avant la fin de ce mois la raffinerie acquise de BP et Esso a annoncé qu'elle cesserait ses activités à sa raffinerie de Montréal-Est avant la fin de la présente année.

Il est bien évident que les raffineries ne fonctionnent pas à pleine capacité maintenant. M. Viau mentionne que seule la raffinerie de Shell est assurée d'une rentabilité pour l'avenir; elle est la plus grosse à Montréal-Est avec une capacité de production de 120,000 barils par jour et elle devrait fonctionner pleinement au cours de l'été, alors qu'elle commencera à honorer un contrat de 33,000 barils par jour pour Pétro-Canada en vertu d'une entente conclue par BP avant son achat par la société fédérale. La raffinerie de Shell fonctionne présentement à environ 75 % de sa capacité. Mais il faudra un certain temps avant que la fermeture des trois raffineries ne se fasse sentir dans l'offre de l'essence au détail au Qué-

# Noranda n'a pas les ressources pour participer au projet de Pechiney

par Michel Nadeau

Le groupe Noranda ne sera probablement pas partenaire dans le projet québécois de Pechiney, qui intéresse toutefois une firme nippo-américaine, Alumax. La venue de cette dernière entreprise dans une aluminerie à Bécancour, près de Trois-Rivières, semble satisfaire le ministre d'État au développe-

ment économique, M. Jacques Parizeau, qui s'est fait confier par le conseil des ministres la conduite de cet important dossier industriel de \$1.5 milliard devant aboutir prochainement. Prenant la parole hier devant l'Association des analystes financiers de Montréal, M. Al Powis, président du conseil et chef de la direction de Noranda, a confirmé l'in-

térêt initial de son entreprise pour ce projet. « Mais il s'agit d'un très gros projet et notre situation financière n'est pas facile actuellement », a précisé le grand patron de Noranda, qui a perdu \$83 millions l'an dernier. Pour sa part, Alumax s'est montrée intéressée dans le projet de Pechiney, qui vient de lui vendre une de ses deux filiales américaines, la so-

ciété Howmet. Alumax est la propriété d'Amox — un géant de l'industrie minière aux USA — et de deux firmes nippones, Mitsui et Nippon Steel. À Québec, le gouvernement a déposé hier le projet de loi 10, qui amènera la loi de la Société générale de financement afin de lui permettre d'investir dans le secteur de l'aluminium et, donc, dans le projet de Pechiney. De plus, le capital-actions maximum de la société d'État est majoré de \$150 millions et passe ainsi à \$415 millions.

M. Parizeau n'a pas voulu commenter la nouvelle sur la présence d'Alumax, mais il n'a pas caché sa satisfaction à l'idée que s'amène éventuellement un troisième partenaire dans l'affaire de Bécancour. Québec ne se retrouverait pas seul avec Pechiney; on pourrait ainsi réduire l'investissement, tout en assurant une meilleur équilibre entre partenaires.

# L'Auberge des gouverneurs est sur le point d'être vendue

par Michel Nadeau

La chaîne L'Auberge des gouverneurs sera probablement vendue au cours de l'été par le mandataire des quatre créanciers qui ont pris possession de cette entreprise en septembre dernier. Quatre groupes québécois et européens discutent d'une acquisition éventuelle avec M. Jacques Laquerre, associé de la firme Raymond, Chabot, Martin, Paré & Cie, qui représente quatre institutions financières québécoises ayant prêté \$20 millions à l'Auberge.

Par ailleurs, la chaîne hôtelière québécoise a annulé hier, l'entente de franchise la liant au Château Mont-St-Anne, qui a fait l'objet de plaintes de plusieurs clients. La disparition de ce maillon est cependant comblée par l'ouverture récente d'une douzième auberge à Gatineau, dans l'Outaouais. « Avec l'arrivée de la saison touristique, l'entreprise

devient beaucoup plus intéressante sur le plan des entrées de fonds », a dit M. Laquerre, hier midi, lors d'une rencontre à son bureau. Celui-ci représente la Caisse de dépôt et placement, la Banque Nationale, le Trust Général et l'Assurance-Vie Desjardins. Par ailleurs, le directeur général, M. Yves Gratton, a tenu à apporter certaines précisions sur la perte du contrat de gestion du Manoir Richelieu; sans donner d'explication à la direction de l'Auberge, le ministre québécois de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, confiat, en mars dernier, le célèbre Manoir à la famille Dufour de l'Île-aux-Coudres.

Contrairement à ce qui a été déclaré par le groupe Dufour, le taux d'occupation du Manoir n'était pas de « moins de 40 % », mais bien de 78.4 % au cours des cinq dernières années. « Par ailleurs, les Dufour disent s'être assurés de la tenue d'une vingtaine de

**APPARTEMENTS EXÉCUTIFS**  
Meublés (au mois) ou non-meublés (à l'année)  
Le meilleur atout des Appartements Haddon Arms est une gérance dévouée qui assure un entretien impeccable et un service excellent. Nous sommes situés au centre ville mais sur une élégante rue résidentielle.



(514) 935-9224  
**HADDON ARMS**  
2170 AVE. LINCOLN  
Près du Forum & Metro

### Augmentation du revenu agricole

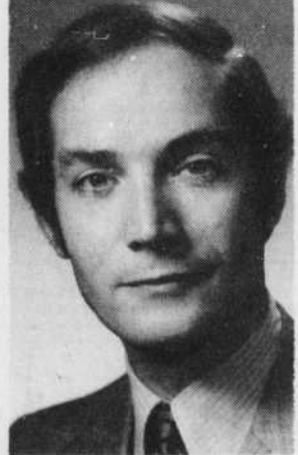
QUÉBEC (PC) — Le domaine agricole s'est bien comporté en 1982-83 au Québec en dépit d'une conjoncture économique difficile, le revenu total brut des agriculteurs s'étant chiffré à près de \$3 milliards, soit une hausse de 6.7 % par rapport à l'année précédente. C'est ce qu'a indiqué le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. Jean Garon, lors de l'étude des crédits de son ministère. Il a précisé que cette augmentation est attribuable en particulier à une légère

hausse du volume global de la production et à la majoration des prix reçus par les producteurs. M. Garon a relevé par ailleurs un autre fait marquant de cette exercice financier, soit un important ralentissement de l'inflation touchant les coûts d'exploitation agricoles, dont la hausse a été de seulement 2.1 %, le plus bas taux depuis 1970. Ainsi, l'effet combiné de la hausse des revenus et du ralentissement dans la progression des coûts a entraîné une croissance de 8.4 % du revenu net réalisé, qui a atteint \$663 millions en 1982. Il s'agit là de la plus forte augmentation de toutes les provinces canadiennes, a ajouté le ministre.

### NOMINATIONS — ENTREPRISES BELL CANADA INC.




Gordon E. Inns



J. Stuart Spalding

A. Jean de Grandpré, président du conseil d'administration, président et chef de la direction d'Entreprises Bell Canada Inc., annonce les nominations suivantes: Gordon E. Inns au poste de vice-président exécutif, Planification et J. Stuart Spalding au poste de vice-président, Finances. Entreprises Bell Canada Inc. a été constituée compagnie mère du groupe de compagnies Bell le 28 avril 1983.

**Assurance-vie Desjardins**



M. Albert Scallon

L'Assurance-vie Desjardins est heureuse d'annoncer l'élection de Monsieur Albert Scallon à son Conseil d'administration. Monsieur Scallon est directeur de la Caisse populaire St-Jean-de-Brébeuf et vice-président du Conseil d'administration de la Fédération des Caisses populaires Desjardins de l'Estrie.

**Crédit Foncier**  
FIDUCIE CRÉDIT FONCIER



1/8 % payé annuellement  
1/2 % payé annuellement

**3 ANS**      **5 ANS**

**PLACEMENTS À TERME GARANTI**  
Taux possibles de changer sans préavis.

Montréal: 612, rue Saint-Jacques (514) 282-1880  
Québec: (418) 681-0277 • Ottawa: (613) 238-6084

Institution inscrite. Régle de l'assurance-dépôts du Québec • Membre Société d'assurance-dépôts du Canada

Cette annonce n'apparaît qu'à titre d'information seulement.

Nouvelle émission

**35 000 000 \$**

**Conseil scolaire de l'île de Montréal**

5 000 000 \$ — d'obligations sérieées 10%, 10½%, 11%, 11% et 11½% échéant le 6 juin de chacune des années 1984 à 1988 inclusivement

11 350 000 \$ — d'obligations 11½% échéant le 6 juin 1988

12 650 000 \$ — d'obligations 12¼% échéant le 6 juin 1993

6 000 000 \$ — d'obligations 13% à fonds d'amortissement échéant le 6 juin 2003

(Rachetables à compter du 6 juin 1994 pour l'échéance 2003)

Date d'émission: le 6 juin 1983

Une copie de la circulaire est disponible sur demande.

Lévesque, Beaubien Inc.

Tassé et Associés, Limitee	Wood Gundy Limitee	Molson Rousseau Inc.	Geoffrion, Leclerc Inc.
Richardson Greenshields du Canada Limitee	McNeil, Mantha Inc.		Brault, Guy, O'Brien Inc.
Dominion Securities Ames Limitee	Merrill Lynch, Royal Securities Limitee		McLeod Young Weir Limitee
Walwyn Stodgell Cochran Murray Limitee	Nesbitt Thomson Bongard Inc.		Investissements Disnat Incorporee
Banque Nationale du Canada	La Banque Royale du Canada		Banque de Montréal
Banque Canadienne Impériale de Commerce	Caisse centrale Desjardins du Québec		Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal

Mai 1983



ARTS ET SPECTACLES

Charles Dutoit reçoit une émouvante ovation
Un concert extraordinaire termine une brillante saison

par Gilles Potvin

Orchestre symphonique de Montréal. Huitième et dernier des Concerts gala sous la direction de Charles Dutoit.

extraordinaire. Avant même que le chef n'entre en scène, il régnait dans la salle un climat fébrile presque palpable, comme si l'auditoire anticipait déjà le succès de cette manifestation finale d'une saison qui a été sans contredit la plus brillante de Charles Dutoit depuis son accession à la direction de l'OSM.

même ferveur, on peut être assuré que le concert new-yorkais sera un autre triomphe pour l'OSM.

Le Point, animé par Bombardier-Durivage

Denise Bombardier et Simon Durivage animeront à compter de septembre prochain un magazine d'information intitulé Le Point, qui suivra le Téléjournal de Radio-Canada.

nouvelle émission, supervisée par MM. Bruno Gauron et André Gascon, suivra le Téléjournal de 22 h présenté par Bernard Derome du lundi au vendredi, à compter du 12 septembre.

TELEVISION

- 15.00 Les boucaniers Am. Coull. 1959. Film d'aventures réalisé par Anthony Quinn...
16.00 CBFT
17.00 Les nouvelles de Radio-Québec

- 16.30 Contre jour
17.30 Cinéastes à l'écran
18.00 TFVQ (Câble)
19.00 Théâtre
20.00 Les nouvelles de Radio-Québec

ÉCHOS

Jusqu'au 15 juin, à la galerie L'Estampe, 101 rue Victoria à Hull, exposition d'une vingtaine d'aquarelles de Rita Rodrigue autour du thème du Cantique des cantiques.

A l'Atelier continu (1200 est Laurier) jusqu'au 29 -- relâche les lundis -- le Théâtre du Début joue Bonjour Docteur de Jacques Camiré.

- 16.30 What's New
17.00 Happy Days
18.00 News
19.00 Fast Forward
20.00 Steppin' Out
21.00 NHL Hockey Playoffs

ÉCHOS

Jusqu'au 15 juin, à la galerie L'Estampe, 101 rue Victoria à Hull, exposition d'une vingtaine d'aquarelles de Rita Rodrigue autour du thème du Cantique des cantiques.

A l'Atelier continu (1200 est Laurier) jusqu'au 29 -- relâche les lundis -- le Théâtre du Début joue Bonjour Docteur de Jacques Camiré.

- 16.30 What's New
17.00 Happy Days
18.00 News
19.00 Fast Forward
20.00 Steppin' Out
21.00 NHL Hockey Playoffs

possession d'une voix riche et expressive. On le reverra bientôt dans le rôle titre de Macbeth de Verdi, dernière production de la saison de l'Opéra de Montréal.

Izhak Perlman, violoniste. Récital présenté par l'Orchestre symphonique de Montréal avec le concours de Samuel Sanders, pianiste.

Annonces classées 286-1200

- Ameublements à vendre
Bateaux à vendre
Maisons à louer
Propriétés à vendre
Bureaux à louer
Antiquités
Appartements/logements
Chalets à vendre
Copropropriétés à vendre

CINÉMA

- ASTRE I: (327-5001) "Capitaine à venir" 7 h 30, 9 h 30, 11 h 30.
ASTRE II: "Vénus" 7 h 30, 9 h 30, 11 h 30.
ASTRE III: "Les hommes préfèrent les grosses" 7 h 30, 9 h 30, 11 h 30.

- CHATEAU II: (271-1103) "Meurtre en 3 dimensions" 1 h 00, 2 h 40, 4 h 20, 6 h 00, 7 h 40, 9 h 20.
CHATEAU III: "Chez Porky" 1 h 30, 3 h 10, 5 h 50, 7 h 30, 9 h 10.
CINÉMA LUMIÈRE: "Relâche" 10 h 00, 12 h 00, 2 h 00, 4 h 00, 6 h 00, 8 h 00.

- LAVAL-ODEON I: "Le verdict" 8 h 50, "Cocktail explosif" 7 h 05.
CARTIER-LAVAL: "Le choix de Sophie" 8 h 00.
LOEW'S I: (861-7437) "Flashdance" 12 h 10, 2 h 05, 4 h 00, 6 h 00, 7 h 55, 9 h 45.

- LAVAL-ODEON II: "Le verdict" 8 h 50, "Cocktail explosif" 7 h 05.
CARTIER-LAVAL: "Le choix de Sophie" 8 h 00.
LOEW'S I: (861-7437) "Flashdance" 12 h 10, 2 h 05, 4 h 00, 6 h 00, 7 h 55, 9 h 45.

SUR SCÈNE

- AU BORDUAS: 1257 Amherst (522-1554) -- Le duo Dodo à 21 h 00.
AU BOUVILLON: 5414 Gatineau, Johnny Mangano and his astonishing dogs. Jusqu'au 31 mai 21 h 00.
LIREX DELIRE: 370 Roy Est (284-1790) Marie Uguay 20 h.

- CAFÉ-THÉÂTRE L'AVANT-SCÈNE: 111 ouest rue Laurier, (495-1952) -- Clair obscur, 20 h 30.
CENTAUR: (288-1229), 453 St-François- Xavier. Empress Eugénie jusqu'au 29 mai.
ESPACE LIBRE: 1945 Fullum (521-4191) -- "Cigogne". Jusqu'au 21 mai.

- LAVAL-ODEON I: "Le verdict" 8 h 50, "Cocktail explosif" 7 h 05.
CARTIER-LAVAL: "Le choix de Sophie" 8 h 00.
LOEW'S I: (861-7437) "Flashdance" 12 h 10, 2 h 05, 4 h 00, 6 h 00, 7 h 55, 9 h 45.

- LAVAL-ODEON II: "Le verdict" 8 h 50, "Cocktail explosif" 7 h 05.
CARTIER-LAVAL: "Le choix de Sophie" 8 h 00.
LOEW'S I: (861-7437) "Flashdance" 12 h 10, 2 h 05, 4 h 00, 6 h 00, 7 h 55, 9 h 45.

Les Films du Crépuscule présente LA TURLUTE DES ANNÉES DURES. un film de RICHARD BOUTET et PASCAL GELINAS. Une tragédie musicale des années '30. À l'Atelier Cinéma jusqu'au 19 mai 21 h 30

FRANCO ZEFFIRELLI FILM GIUSEPPE VERDI'S La Traviata. A UNIVERSAL CLASSIC. Présenté en Version avec sous-titres français. Originalie Italienne avec sous-titres anglais. PLAZA ALEXIS NIHON 1

CLAUDE BRASSEUR JACQUES DUTRONC POUR TOUS L'OMBRE ROUGE SEMAINE 7.15. 9.20 ELYSÉE 1
ANNY DUPREY BERNARD GIRAUDEAU POUR TOUS SEMAINE 6.10. 7.50 & 9.30 ELYSÉE 2

RENDEZ-VOUS... est une agence de rencontre professionnelle. Une intervention discrète de notre part vous permettra de nouer des relations avec des gens sérieux. Nous servons exclusivement une clientèle distinguée.

LES MOIS CROISÉS. Un mot noir échappe... le petit Robert le rattrape. 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

Horizontalement: 1-De Roumanie. -- Enfant. 2-Plaque-forme fixée à l'extrémité supérieure de certains mâts. -- Qui a pris la fuite. 3-Qui rend service. -- Plateau satellite de la Terre. 4-Cachot d'une prison. -- Prononce en criant. 5-Qui marque un aînés. -- Iridium. 6-Action de feindre. 7-Quatre-vingt-dix-neuf. -- Étain. -- Voisin du phoque. 8-Strontium. -- Aussi. -- Marque la direction. 9-Membre vertical divisant une baie en compartiments. -- Tête de rocher. 10-Dresser une pierre qui doit être moulurée ou sculptée en lui donnant sa forme approuvée. -- Venu au monde. 11-Iridium. -- Mouche africaine. 12-Couleur bleue. -- Familierement. -- Met en circulation.

LES MOIS CROISÉS. 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

Horizontalement: 1-De Roumanie. -- Enfant. 2-Plaque-forme fixée à l'extrémité supérieure de certains mâts. -- Qui a pris la fuite. 3-Qui rend service. -- Plateau satellite de la Terre. 4-Cachot d'une prison. -- Prononce en criant. 5-Qui marque un aînés. -- Iridium. 6-Action de feindre. 7-Quatre-vingt-dix-neuf. -- Étain. -- Voisin du phoque. 8-Strontium. -- Aussi. -- Marque la direction. 9-Membre vertical divisant une baie en compartiments. -- Tête de rocher. 10-Dresser une pierre qui doit être moulurée ou sculptée en lui donnant sa forme approuvée. -- Venu au monde. 11-Iridium. -- Mouche africaine. 12-Couleur bleue. -- Familierement. -- Met en circulation.

Verticalement: 1-Maladie caractérisée par une atteinte inflammatoire ou dégénérative d'une ou plusieurs articulations. 2-Instrument pour travailler. -- Patron des cordonniers.

LES MOIS CROISÉS. 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

Horizontalement: 1-De Roumanie. -- Enfant. 2-Plaque-forme fixée à l'extrémité supérieure de certains mâts. -- Qui a pris la fuite. 3-Qui rend service. -- Plateau satellite de la Terre. 4-Cachot d'une prison. -- Prononce en criant. 5-Qui marque un aînés. -- Iridium. 6-Action de feindre. 7-Quatre-vingt-dix-neuf. -- Étain. -- Voisin du phoque. 8-Strontium. -- Aussi. -- Marque la direction. 9-Membre vertical divisant une baie en compartiments. -- Tête de rocher. 10-Dresser une pierre qui doit être moulurée ou sculptée en lui donnant sa forme approuvée. -- Venu au monde. 11-Iridium. -- Mouche africaine. 12-Couleur bleue. -- Familierement. -- Met en circulation.

Verticalement: 1-Maladie caractérisée par une atteinte inflammatoire ou dégénérative d'une ou plusieurs articulations. 2-Instrument pour travailler. -- Patron des cordonniers.

SPORTS

Viridon trop patient avec Gullickson dans une débâcle de 13-3

Les Dodgers sans pitié pour les Expos

par Daniel Caza

MONTREAL (PC) - La recrue GREG BREAL a couronné une attaque explosive de 14 coups sûrs des Dodgers de Los Angeles en réalisant, hier soir, le premier grand chelem de sa carrière, en plus d'un circuit de deux points, et les siens ont écrasé les Expos 13-3 au Stade olympique, devant 18,779 spectateurs.

Quel massacre... Un massacre attribuable à la trop grande patience du gérant Bill Viridon envers le lanceur débutant Bill Gullickson (3-5).

Dès la première manche, il était évident que le grand droitier des Expos n'était pas dans son assiette. Les Dodgers l'ont assommé avec quatre coups sûrs, y compris trois doubles réussis par Steve Sax, Ken Landreaux et Pedro Guerrero, pour prendre les devants 3-0.

Par la suite, même s'il a retiré ses rivaux dans l'ordre à la deuxième manche, Gully est retombé dans la médiocrité à compter de la troisième reprise. Heureusement pour lui que l'arrêt-court Chris Speier a effectué un jeu très éveillé, sinon les Dodgers auraient rapidement ajouté à leur priorité.

À la quatrième manche, après que Gary Carter eut réduit l'écart à 3-1 avec son sixième circuit de la saison sur une offrande de Bert Hooton, Gullickson a de nouveau pu s'en sortir, mais on le sentait faiblir. Les Dodgers ont cogné ses offrandes en flèche au champ extérieur et la balle échouait toujours dans le gant d'un voltigeur. Heureusement pour lui.

Comme si ça n'allait pas suffisamment mal pour lui, Gullickson s'est mis à allouer des buts sur balles. Trois en tout, avant que Viridon ne dé-

cide, au grand plaisir de la foule, de lui substituer Ray Burris.

Avant qu'il n'accroche sa troisième passe ratée de la manche, Gully avait également été ébranlé de quatre coups sûrs, y compris le huitième circuit de la saison de Brock.

La foule réclamait la substitution de Gully bien avant qu'il ne place trois coureurs sur les sentiers, qu'il ne serve le couvert pour Brock, contre qui il avait inscrit un compte de trois balles et une prise. Cependant, Viridon résistait toujours. Il a fallu que Gully donne le grand chelem à Brock et qu'il accorde un autre but sur balles au frappeur suivant, Ron Roenicke, avant qu'il ne réagisse.

En tout, Gullickson a donc accordé sept points mérités aux Dodgers en quatre manches et deux tiers. Pas de quoi améliorer une moyenne.

Viridon a par contre adressé quelques reproches à l'arbitre du marbre, Joe West, avant de quitter le ter-

rain. Ce qui lui a valu une expulsion, sa première depuis qu'il pilote les Expos.

Vern Rapp a alors pris la barre, cédant son poste d'instructeur au premier cousin à Galen Cisco. Rapp revivait donc l'expérience de gérant plus tôt que prévu, puisqu'il devra effectuer cette tâche vendredi, en l'absence de Viridon qui doit assister aux funérailles de son ami Mel Wright, décédé lundi soir.

Les Montréalais ont eu un léger sursaut à leur tour au bâton, inscrivant deux autres points aux dépens de Hooton, à la suite des simples opportuns de Tim Raines et de Al Oliver.

En sixième reprise, les Dodgers ont continué leur poussée explosive, enregistrant quatre autres points aux dépens, cette fois, du gaucher Randy Lerch. Un double de deux points de Pedro Guerrero a couronné cette manche facile marquée de cinq coups sûrs.

Le héros de la soirée n'avait pas encore dit son dernier mot. À la huitième reprise, Brock a canonné son neuvième circuit de la campagne sur une offrande de Chris Welsh, le quatrième des cinq lanceurs utilisés par les Montréalais.

Pedro Guerrero occupait les sentiers après avoir été atteint d'un lancer de Welsh. Ca n'a pas dû être trop douloureux...

En peine de réservistes de qualité, les Expos ont invité le vétéran Terry Crowley, anciennement des Orioles de Baltimore, à s'entraîner avec l'équipe au cours du prochain week-end, au Stade olympique.

Table of baseball statistics for Los Angeles vs Montreal, including batting averages, home runs, and RBIs for players like Raines, Guerrero, and Guerrero.

HOCKEY

Coupe Stanley (Finale 4 de 7)

Table of NHL playoff results for the Stanley Cup Finals, showing Islanders NY 2 vs Edmonton 0, and Islanders NY 5 vs Edmonton 1.

Table of NHL player statistics for the Stanley Cup Finals, listing goals, assists, and points for players like Gretzky, Messier, and Suter.

Table of NHL team statistics for the Stanley Cup Finals, showing goals for and against for Islanders NY and Edmonton.

BASEBALL

Ligue Nationale

Table of MLB National League standings, listing teams like Montreal, Los Angeles, and Chicago with their win-loss records.

Table of MLB American League standings, listing teams like Baltimore, Toronto, and Oakland with their win-loss records.

Ligue Américaine

Table of MLB American League player statistics, listing batting averages and home runs for players like Carew, Brett, and Thurston.

Table of MLB American League team statistics, showing goals for and against for various teams.



Les Oilers d'Edmonton ont quitté New York hier au lendemain de leur défaite en quatre parties contre les Islanders en finale de la coupe Stanley.



Le dossier. Le problème, c'est que nous pouvons discuter un an et que pendant tout ce temps, Normand ne reçoit pas d'argent.

Léveillé n'a pas reçu un cent des Bruins depuis sept mois

BOSTON (AP) - Quand Normand Léveillé est sorti avec son amie la semaine dernière, c'est son père qui a défrayé les dépenses. C'est une conséquence, prétend son avocat, d'une dispute juridique concernant l'avenir financier de l'ancien joueur des Bruins de Boston.

Léveillé, 20 ans, a souffert d'une hémorragie cérébrale entre deux périodes d'un match contre les Canucks de Vancouver le 23 octobre dernier, et il n'a pas reçu de salaire depuis, soutient le Boston Herald.

« Je ne veux pas trop commenter parce que les implications légales sont très complexes, a déclaré le directeur général des Bruins, Harry Sinden. Mais nous essayons de trouver la formule la plus profitable à Normand ».

« Nous sommes presque certains de pouvoir prouver que l'incapacité résulte de son travail de hockeyeur », a souligné Abbott.

Les Bruins avaient affronté les Oilers d'Edmonton 48 heures avant de jouer contre les Canucks et le Herald affirme que deux joueurs des Oilers sont prêts à signer des affidavits disant que Léveillé a été frappé très durement au cours de cette rencontre.

« Notre position, explique Abbott, est que le malaise qui pouvait exister ou ne pas exister dans sa tête a été aggravé par le fait qu'il était un joueur de hockey ».

« Il avait un contrat qui le liait à notre équipe et il portait un uniforme des Bruins quand il a subi son hémorragie, a convenu Sinden. Alors nous allons certainement faire quelque chose pour prendre soin de lui ».

« Quoi? Je ne sais pas. Ce n'est pas un cas que l'on peut trancher facilement. C'est pourquoi nous ne disons rien ni ne contestons quoi que ce soit. Mais nous allons remplir toutes nos obligations, même morales ».

La LNH refuse le transfert des Blues à Saskatoon

NEW YORK (PC) - Le bureau des gouverneurs de la ligue Nationale de hockey a rejeté hier le transfert de la concession des Blues de St. Louis à Saskatoon.

Mais de source bien informée, on a appris que le transfert aurait été rejeté par un vote de 15-3. Trois équipes, toutes trois anciennement de l'Association mondiale, Hartford, Québec et Edmonton, n'ont pas pris part au vote.

Ziegler a mentionné que ces équipes n'avaient pas droit de vote parce qu'elles n'ont pas encore entièrement payé leurs droits d'entrée à la ligue.

Bill Hunter, qui était à la tête du groupe de Saskatoon qui voulait se porter acquéreur de la concession des Blues, avait conclu une entente avec la Ralston Purina pour l'achat de l'équipe pour une somme de \$13,5 millions.

Hunter se disait pourtant confiant de pouvoir convaincre les gouverneurs qu'une concession pouvait survivre à Saskatoon.

L'avenir des Blues demeure donc incertain. Ziegler a mentionné que la Ralston Purina devait aviser la ligue de ses intentions de vendre l'équipe deux ans à l'avance. Aucun avis en ce sens n'avait été fourni.

Nouvelle victoire de Carling Bassett

BERLIN-OUEST (Reuter, AP) - La Torontoise Carling Bassett a éliminé la Suisse Claudia Pasquale 6-2, 6-1 hier lors du deuxième tour du tournoi de tennis de Berlin-Ouest.

Les deuxième et troisième favorites, Andrea Jaeger des États-Unis et Bettina Bunge, de la RFA, ont battu respectivement la Coréenne Duk Hee Lee par 6-1, 6-0 et la Sud-Africaine Jennifer Mundel par 6-2, 6-0.

La Tchèque Hana Mandlikova a dû se retirer à cause d'une douleur dans la paume de la main.

La favorite Chris Evert-Lloyd jouera son premier match aujourd'hui.

chronique sportive

Le Québec fabrique aussi de bons vélos

par Richard Milo

Vélo-Québec entretient « secrètement » l'idée de produire un guide pour aider le cycliste à choisir son réparateur, maintenant que son étude de marché prouve que les fabricants produisent enfin des vélos répondant aux critères de confort et de sécurité.

Invité à commenter les conclusions de l'étude de marché 1983, Michel Labrecque, directeur de la formation à Vélo-Québec, a fait part de ce « petit projet » au fil de la conversation, indiquant que Vélo-Québec possède déjà cinq bicyclettes, aux problèmes mécaniques identifiés, aptes à servir la cause de cyclistes du Québec.



Dans son étude de marché publiée dans le magazine du mois de mai, Vélo-Québec estime que contrairement aux années antérieures, les acheteurs pourront enfin puiser cette année dans un éventail satisfaisant de bicyclettes, pour la ville ou pour la randonnée. Ce n'était pas le cas il y a deux ans, alors que l'organisme titrait, en éditorial, « Ferraille à vendre », mais « L'amélioration en vue » annoncée, l'an dernier, s'est enfin concrétisée à la satisfaction de Vélo-Québec.

Selon l'étude, les entreprises québécoises ont même pris une longueur d'avance sur ses concurrents étrangers, réajustant leur tir de façon à répondre à tous les goûts et à toutes les tailles.

Labrecque fait partie d'un groupe de 10 personnes, sans aucune attache commerciale, qui ont participé à cet étude que Vélo-Québec publie depuis maintenant six ans.

Le groupe s'est mis à l'oeuvre au début du mois de mars, et ses recommandations se basent sur une étude comparative des composantes des différentes marques de bicyclettes, sans test de route, ni d'équipements, en raison des délais trop courts.

La tâche paraît presque impossible, à première vue, puisqu'il y a 3,300 marchands de bicyclettes et d'articles de sports au Québec, où un citoyen sur deux posséderait d'ailleurs son vélo. Le groupe a néanmoins étendu son enquête à toute la province, choisissant un échantillon de marchands pour fixer le prix moyen, par exemple, des marques de bicyclettes inventoriées.

À ce sujet, les consommateurs se réjouiront d'apprendre que Vélo-Québec relève dans l'ensemble une augmentation de prix nettement inférieure au taux d'inflation, de trois à six pour cent. De quoi inciter quelques parents à suivre à la lettre l'avis de l'organisme, selon lequel les vélos à 10 vitesses, de \$200 et moins, ne valent pas toujours le coût d'être achetés.

Selon Labrecque — il y a 5,000 pièces dans une bicyclette si l'on compte les billes... — ce type de bicyclette doit être considérée comme une bicyclette de garage, en raison du grand nombre de réparations qu'elle entraîne. Vélo-Québec recommande plutôt aux parents d'adolescents, qui n'aiment guère la mécanique, de choisir une bicyclette plus conventionnelle, à trois ou six vitesses, susceptible d'offrir un meilleur rendement à son acheteur.

Les entreprises québécoises produisent présentement des vélos à six vitesses à la fois solides, sécuritaires et confortables, même s'il faut noter que plusieurs accessoires sécuritaires sont encore offerts en option plutôt qu'en équipement standard. Labrecque précise que la bicyclette ordinaire, sans vitesse, demeure un excellent achat, mais il la déconseille à ceux qui n'ont pas les ressources musculaires suffisantes pour en profiter pleinement. Quant aux jeunes, il les invite à choisir un vélo conventionnel, avec guidon droit et selle ordinaire, écartant d'emblée le type « Mustang », pour des raisons de sécurité et de confort.

« Nous ne voulons pas l'empêcher de toucher ses paiements d'assurances en nous prononçant à avoir si son incapacité est due ou non au hockey », a déclaré Sinden.

« Nous sommes presque certains de pouvoir prouver que l'incapacité résulte de son travail de hockeyeur », a souligné Abbott.

Les Bruins avaient affronté les Oilers d'Edmonton 48 heures avant de jouer contre les Canucks et le Herald affirme que deux joueurs des Oilers sont prêts à signer des affidavits disant que Léveillé a été frappé très durement au cours de cette rencontre.

« Notre position, explique Abbott, est que le malaise qui pouvait exister ou ne pas exister dans sa tête a été aggravé par le fait qu'il était un joueur de hockey ».

« Il avait un contrat qui le liait à notre équipe et il portait un uniforme des Bruins quand il a subi son hémorragie, a convenu Sinden. Alors nous allons certainement faire quelque chose pour prendre soin de lui ».

« Quoi? Je ne sais pas. Ce n'est pas un cas que l'on peut trancher facilement. C'est pourquoi nous ne disons rien ni ne contestons quoi que ce soit. Mais nous allons remplir toutes nos obligations, même morales ».

Mikado

Distribué à Montréal par Poliquin — La Cordée Velo Inc.

Nous vous offrons aussi: Un choix complet d'accessoires et de composantes pour le cyclotourisme et le vélo utilitaire.

Un service d'entretien et de réparation professionnel.

L'assistance technique la plus compétente de tout Montréal.

Un choix exceptionnel de matériel de plein air.

Comparez nos prix: Mikado Sans Plomb 285.00, Mikado Citadine 245.00, Mikado Randonnée 250.00, Mikado Cyclotourneur 325.00, Mikado Cyclotourneur triple 410.00, Mikado Nomadic 595.00, Mikado Coureur des Bois 390.00, Mikado Brutus 650.00.

Poliquin la Cordée Velo Inc. 2159 est. rue Ste-Catherine, Montréal, P.Q. Tel.: (514) 524-1515